



DELTA PLUS



YOUR
SAFETY
ATWORK



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2019**

YOUR
SAFETY
AT WORK



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 30 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n° 2017/1129

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129, le présent Document d'Enregistrement Universel doit être lu et interprété conjointement avec le Document de Référence 2018 et le Document de référence 2017, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Document de référence 2018 :

- Le document incorporé par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé après de l'Autorité des Marchés Financiers est publié sur le site internet de l'Émetteur (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres sous les onglets « Résultats » puis « 2018 ») le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 36 à 99, 79 à 154 et 157. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 193 et suivantes.

Document de référence 2017 :

- Le document incorporé par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé après de l'Autorité des Marchés Financiers est publié sur le site internet de l'Émetteur (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres sous les onglets « Résultat » puis « 2017 ») le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 34 à 79, 86 à 135 et 158. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 173 et suivantes.

Le Document est mis à la disposition des actionnaires au siège social de DELTA PLUS GROUP situé ZAC la Peyrolière, 84400 APT et peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de DELTA PLUS GROUP (www.deltaplusgroup.com).

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2019**

DELTA PLUS GROUP

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 3.679.354 €

SIÈGE SOCIAL :
APT (VAUCLUSE), ZAC LA PEYROLIÈRE
334 631 868 RCS AVIGNON



Chers actionnaires,

Merci à vous de votre soutien et de votre fidélité. L'année 2019, dans la lignée des précédentes, s'est conclue avec de belles performances pour DELTA PLUS GROUP. Nous avons continué notre développement autour de nos deux axes stratégiques, à savoir la montée en gamme de nos produits et le déploiement géographique de notre Groupe. Nous affichons ainsi aujourd'hui des résultats nous permettant d'envisager l'avenir sereinement.

L'année dernière nous avons tout d'abord continué le développement de notre offre antichute à haute valeur ajoutée à la fois par croissance organique et par croissance externe via l'acquisition d'ODCO, société grenobloise spécialisée dans la ligne de vie et la sécurisation des accès en hauteur. Couplé à VERTIC et les filiales existantes aux Pays-Bas et en Suisse, cet ensemble « DELTA PLUS SYSTEMS » s'affirme leader du marché français et ambitionne dans les années à venir d'étendre sa couverture géographique.

En janvier 2020 nous avons bouclé la double acquisition de BOOTS Company et NETCO SAFETY, créant au sein de DELTA PLUS un acteur de référence de la botte de sécurité. Avec respectivement 11 M€ et 6 M€ de Chiffre d'Affaires nous allons continuer le travail d'intégration de ces nouvelles participations tout en bénéficiant de la croissance organique.

La principale incertitude de ce début d'année vient bien-sûr de la diffusion rapide du Covid-19 et de ses impacts sur l'économie mondiale. Bien que certains de nos produits, comme les masques, les visières ou les combinaisons, soient des produits fortement demandés en période de pandémie, le fait que nos clients industriels classiques voient leur activité ralentir devrait nous impacter négativement.

DELTA PLUS poursuit sa mission : protéger l'homme au travail en développant et en commercialisant une gamme complète d'E.P.I., innovants et avec un rapport qualité prix optimum. Nous poursuivons notre vision qui est de faire de notre Groupe un acteur de référence du métier, présent sur les cinq continents et toujours à l'écoute de ses clients.

Jérôme Benoit
Président du Conseil d'Administration

YOUR
SAFETY
ATWORK



SOMMAIRE



PARTIE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS	7	SECTION III : PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	56
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS	8	1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	56
1.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	8	2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	56
1.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	8	3. APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMPS D'APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	58
1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur	8	4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	57
1.1.3. Date de constitution – Durée de vie de la Société	8	5. MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION FIXE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ	57
1.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable à l'Émetteur	8	6. MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	57
1.1.5. Évènements marquants dans le développement de l'Émetteur	8	7. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATION SIMPLES	57
1.1.6. Liste des filiales importantes de l'émetteur (au 31/12/2019)	10	8. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE	58
CHAPITRE II : APERÇU DES ACTIVITÉS	12	9. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES DANS LE CADRE DE PLACEMENTS PRIVÉS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	58
2.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS	12	10. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET DE DÉTERMINER LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE CETTE OPÉRATION DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-177 ET L. 225-180 DU CODE DE COMMERCE	59
2.1.1. Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête	13	11. DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL	59
2.1.2. Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains	13	CONCLUSION	59
2.1.3. Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps	13	CHAPITRE II : ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	60
2.1.4. Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds	13	PARTIE III : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET ANNEXES	115
2.1.5. Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute	13	CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS	117
2.1.6. Autres activités	14	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	117
2.1.7. Répartition actuelle entre production interne et production externe	14	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	118
2.2. PRINCIPAUX MARCHÉS	14	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	118
2.2.1. Marché des E.P.I. et réglementation européenne	14	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	118
2.2.2. Structure du marché des EPI	15	EMPRUNT	120
2.2.3. Stratégie de DELTA PLUS	16	CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR	120
2.2.4. Principaux clients	17	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	121
CHAPITRE III : CHIFFRES CLÉS	18	CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	122
CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	23	NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	122
4.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	23	NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	122
4.1.1. Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques	23	NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	124
4.1.2. Chiffre d'Affaires Annuels	24	3.1. Base de préparation des états financiers	124
4.1.3. Comptes de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques	25	3.2. Hypothèses et estimations	125
4.1.4. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques	25	3.3. Secteurs opérationnels	126
4.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES	26	3.4. Règles de consolidation	126
4.2.1. Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques	26	3.5. Regroupements d'entreprises	126
4.2.2. Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques	27	3.6. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	127
4.2.3. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques	27	3.7. Transactions libellées en devises	127
CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	28	3.8. Écarts d'acquisition	127
5.1. RÉTROSPECTIVE 2019	28	3.9. Immobilisations incorporelles	128
5.2. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR	30	3.10. Immobilisations corporelles	128
5.3. RESTRICTION(S) À L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR	31	3.11. Impairment test	128
5.4. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	31	3.12. Autres actifs financiers	129
CHAPITRE VI : INVESTISSEMENTS	32	3.13. Instruments financiers dérivés	129
6.1. INVESTISSEMENTS HISTORIQUES (en milliers d'Euros)	32	3.14. Stocks	129
6.2. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE	32	3.15. Créances et dettes	129
6.3. INVESTISSEMENT RÉALISÉS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE	33	3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	130
6.4. INVESTISSEMENTS À VENIR	33	3.17. Capital	130
6.5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	33	3.18. Passifs financiers	130
6.6. BREVETS	33	3.19. Impôts	130
PARTIE II : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	35	3.20. Avantages au personnel	131
CHAPITRE I : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2020 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	36	3.21. Paiements fondés sur des actions	131
SECTION I : RAPPORT DE GESTION	37	3.22. Provisions non courantes	131
1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP EN 2019	37	3.23. Chiffre d'Affaires	131
2. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS	40	3.24. Soldes intermédiaires	132
3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	42	3.25. Produits et charges financiers	132
4. STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL DE DELTA PLUS GROUP	45	3.26. Résultat par action	132
SECTION II : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	48	3.27. Distribution de dividendes	132
1. ORGANE CHOISI POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE	48	NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUE	133
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	48	4.1. Risque financier	133
3. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	53	4.1.1. Risque de liquidité	133
4. RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	54	4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture	134
5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	55	4.1.3. Risque de change et de prix de matières premières	135
		4.2. Risques liés à l'activité du Groupe	136
		4.2.1. Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économique et sanitaire)	136
		4.2.2. Risques liés aux clients	136
		4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable	136
		4.4. Risques environnementaux	137
		4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	137
		NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE	138
		5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation	138
		Modifications du périmètre et autres informations	139
		Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %	139

NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	140	CHAPITRE II : SALARIÉS	195
6.1. État des immobilisations incorporelles	140	2.1. NOMBRE DE SALARIÉS	195
6.2. État des immobilisations corporelles	142	2.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	195
6.3. Droits d'utilisation	144	2.3. CONTRAT PRÉVOYANT LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	195
6.4. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	145	CHAPITRE III : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	195
6.5. Autres actifs financiers	146	CHAPITRE IV : OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	195
6.6. Instruments financiers dérivés	147	CHAPITRE V : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	196
6.7. Stocks	148	5.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	196
6.8. Créances clients et autres créances	148	5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA	196
6.9. Trésorerie	150	5.3. ÉTATS FINANCIERS	196
6.10. Capital	150	5.4. VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	197
6.11. Paiement en actions	150	5.5. DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	197
6.12. Passifs financiers	151	5.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	197
6.13. Engagements donnés aux salariés	153	5.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	197
6.14. Provisions non courantes	154	5.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	198
6.15. Instruments financiers par catégorie	154	5.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	198
6.16. Impôts	155	CHAPITRE VI : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL SOCIAL	198
6.17. Ventilation du Chiffre d'Affaires	157	CHAPITRE VII : CONTRATS IMPORTANTS	205
6.18. Produits et charges opérationnels non courants	158	CHAPITRE VIII : INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT	209
6.19. Résultat financier	159	CHAPITRE IX : DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	209
6.20. Charges par nature	160	CHAPITRE X : INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS	209
6.21. Charges de personnel	162	PARTIE VI : PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	211
6.22. Résultat par action	162	CHAPITRE I : PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	212
6.23. Dividendes	162	1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	212
6.24. Engagements donnés et reçus	163	1.2. DÉCLARATION	212
6.25. Regroupement d'entreprises	163	1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	212
6.26. Parties liées	165	1.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	212
6.27. Actif destiné à la vente	166	1.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires	212
NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES	167	1.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants	213
NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	169	1.5. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	213
CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	171	CHAPITRE II : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	214
PARTIE IV : COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET ANNEXE	175	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	220
CHAPITRE I : COMPTES SOCIAUX	176	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	222
CHAPITRE II : ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	179		
CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	188		
PARTIE V : INFORMATIONS BOURSIÈRES ET CAPITAL	193		
CHAPITRE I : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	194		
1.1. MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	194		
1.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET/OU DE LA DIRECTION, À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES	194		
1.3. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	194		
1.3.1. Le Comité Exécutif	194		
1.3.2. Le Comité de Direction	194		
1.3.3. Le Comité des Rémunérations	194		
1.3.4. Le Comité d'Audit	194		
1.4. DÉCLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	194		

YOUR
SAFETY
ATWORK



UNE CHAÎNE LOGISTIQUE INTÉGRÉE PERFORMANTE



90%

des clients sont satisfaits de nos délais de livraison



8 000

références stockées



10 000

distributeurs



55 000 m² de stockage

EUROPE
30 000 M²



- 3 plates-formes logistiques**
- France (Apt)
 - Pologne (Siemianowice Śląskie)
 - Royaume-Uni (Manchester)
- 2 entrepôts intermédiaires**
- Croatie (Zagreb)
 - Grèce (Markopoulo Attikis)

HORS EUROPE
10 000 M²



- 12 entrepôts intermédiaires**
- Argentine (Buenos Aires)
 - Brésil (São Paulo)
 - Canada (Toronto)
 - Colombie (Bogota)
 - Pérou (Lima)
 - Costa Rica (San José)
 - USA (Shelton CT)
 - Philippines (Manille)
 - Emirats Arabes Unis (Dubai)
 - Russie (Moscou)
 - Ukraine (Kiev)
 - Turquie (Istanbul)

ASIE
15 000 M²



- 2 plates-formes logistiques**
- Chine (Wujiang)
 - Inde (Calcutta)
- Livraisons sur les 2 marchés locaux
- Stockage intermédiaire de la production
- Optimisation des délais d'approvisionnement des plates-formes européennes
- Livraisons directes par containers complets multi-produits partout dans le monde

YOUR
SAFETY
ATWORK



**PRÉSENTATION
DU GROUPE DELTA PLUS**





1.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur

La dénomination sociale de l'Émetteur est DELTA PLUS GROUP, sa précédente dénomination sociale était, jusqu'en 1995, PRO INTER.

1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur

Depuis le 14 février 1986, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 334 631 868.

1.1.3. Date de constitution – Durée de vie de la Société

La Société a été constituée le 10 janvier 1986. La date d'expiration de la Société est le 14 février 2036 (50 années après son immatriculation).

1.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable à l'Émetteur

DELTA PLUS GROUP est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de nationalité française régie par les lois françaises.

Le siège social de l'Émetteur est situé sis ZAC La Peyrolière – BP 140 – 84405 APT Cedex.

Téléphone du siège social : 04 90 74 20 33

1.1.5. Événements marquants dans le développement de l'Émetteur

En 1977, Monsieur Jacques BENOIT crée une société implantée dans une ancienne usine d'Ocres, à Apt – la Société de distribution DELTA PLUS ayant pour activité principale l'importation et la distribution en France d'Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») fabriqués à l'étranger – en Europe et en Asie. L'activité prend vite de l'ampleur et le besoin de structurer un groupe autour de DELTA PLUS se fait sentir.

En 1986, la société PRO INTER est créée sous forme de SARL. Elle devient alors la société Holding de DELTA PLUS. Elle est transformée en SA en 1989 pour donner les moyens au Groupe de poursuivre son évolution. Le Groupe se développe et bascule d'une image de petit importateur vers celle d'un concepteur de produits – sous-traitant la fabrication auprès de partenaires sélectionnés – jusqu'à devenir, à compter de 1994, le fabricant de certaines de ses gammes de produits.

Pro Inter procède à un changement de dénomination sociale et devient DELTA PLUS GROUP en 1995. DELTA PLUS GROUP est introduite en bourse en 1999.

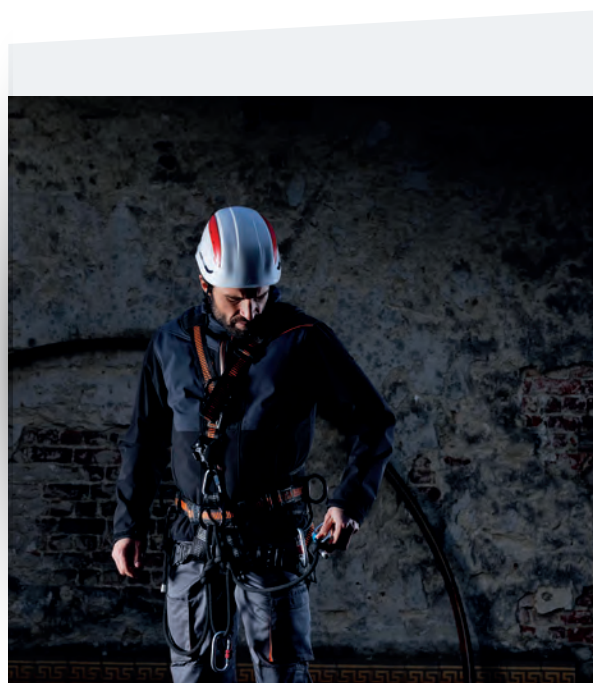
DELTA PLUS GROUP exerce pleinement aujourd'hui son rôle de holding en tant que société mère à la tête d'un groupe de sociétés (qui sont toutes ses filiales) implantées à travers le monde. Le maillage de l'implantation des filiales recouvre différentes zones géographiques, à savoir l'Europe et le Hors Europe (qui regroupe l'Asie, l'Amérique et le Moyen-Orient).

À l'heure actuelle le Groupe est dirigé par Monsieur Jérôme BENOIT, qui a succédé à son père à la tête de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales.

Les sociétés du Groupe DELTA PLUS exercent des activités de conception, de normalisation, de fabrication (selon les produits en les fabriquant elles-mêmes ou en les faisant fabriquer) et de commercialisation d'une gamme complète d'E.P.I. à travers le monde correspondant à cinq familles de produits. Les produits distribués par le Groupe sont aujourd'hui identifiés sous la marque DELTA PLUS® dont DELTA PLUS GROUP a la propriété (ils étaient principalement identifiés dans le passé sous les marques PANOPLY®, VENITEX® et TIGER STEEL®).

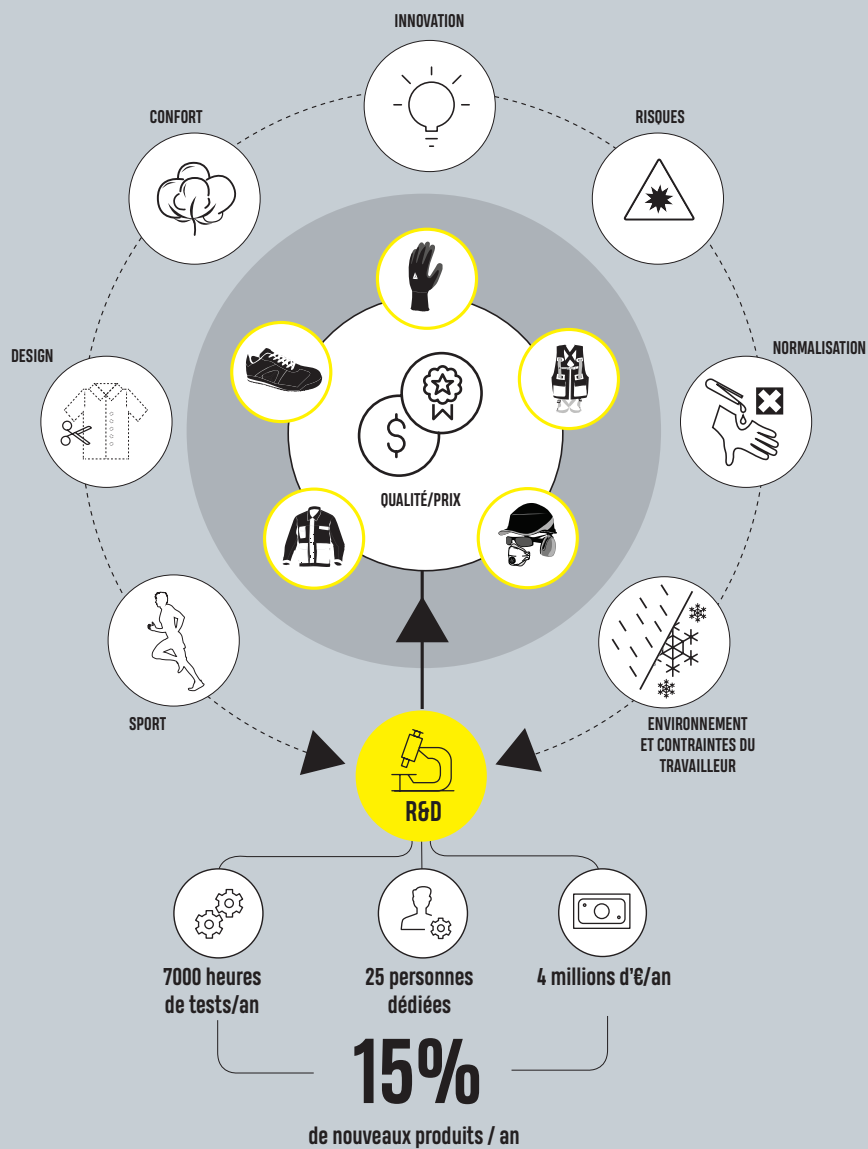
Avec près de 1.900 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS compte de nombreuses filiales implantées à travers le monde. À partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container, dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes et, le cas échéant, aux normes locales.

Plus de 1.500 articles, correspondant à plus de 8.000 références, constituent l'offre produits du Groupe, et permettent une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.



DELTA PLUS une offre innovante

Du besoin le plus technique au plus standard,
DELTA PLUS propose des **solutions EPI offrant
la meilleure adaptation au poste de travail.**



1.1.6.

Liste des filiales importantes de l'Émetteur

PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DE LA PROTECTION INDIVIDUELLE



DATES CLÉS DU PÔLE DE DISTRIBUTION

FRANCE

- 1977 : Création de DELTA PLUS à Apt dans une ancienne usine d'ocres par son Président Directeur Général Jacques BENOIT,
- 1986 : Création de la société PRO INTER, holding de la société DELTA PLUS,
- 1995 : Changement de dénomination sociale de la société PRO INTER qui devient DELTA PLUS GROUP,
- 1999 : Introduction de DELTA PLUS GROUP à l'Eurolist⁺ compartiment C de la Bourse de Paris Euronext⁺ (code ISIN : FR0013283108), installation du nouveau siège du Groupe à Apt,
- 2002 : Mise en exploitation de la nouvelle plateforme logistique à Apt avec 10 000 m² de surface,
- 2007 : Agrandissement de la plateforme logistique à Apt (5 000 m²),
- 2011 : Création de la société DELTA PLUS SERVICES plateforme logistique et de services,
- 2013 : Rebranding, le Groupe DELTA PLUS recentre son image autour de la marque DELTA PLUS pour une meilleure identification de ses produits par le grand public.

ITALIE

- 1981 : Création de DELTA PLUS SICUREX SRL.

ESPAGNE

- 1986 : Création de DELTA PLUS E SA,
- 2014 : Changement de dénomination sociale pour devenir DELTA PLUS IBERIA, structure commerciale en Espagne et au Portugal

POLOGNE

- 1997 : Création de DELTA PLUS POLSKA,
- 2006 : Changement de locaux (Sosnowiec près de Katowice) avec mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique de 5 000 m²,
- 2011 : Création de la société DELTA PLUS POLSKA SERWIS plateforme logistique et de services,
- 2017 : Mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique et de services de 16 000 m² en août 2017.

HONGRIE

- 1997 : Création de DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft.

PORTUGAL

- 1999 : Implantation commerciale,
- 2006 : Création de DP PORTUGAL,
- 2015 : Liquidation de la société DP Portugal et reprise de son activité par la filiale espagnole DELTA PLUS IBERIA.

CROATIE

- 2000 : Création de DELTA PLUS CROATIA d.o.o.

BELGIQUE

- 2001 : Acquisition de la société DEWEER SECURITY SA, 3^e distributeur belge d'E.P.I.,
- 2017 : DEWEER SECURITY SA renommée DELTA PLUS BENELUX.

GRÈCE

- 2001 : Création de DELTA PLUS HELLAS SRL.

CHINE

- 2002 : Création de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY,
- 2004 : Construction de notre plateforme logistique de 5 000 m² à Suzhou, ouverture du bureau commercial de DELTA PLUS à Shanghai.
- 2006 : Création de DELTA PLUS CHINA,
- 2007 : Création de WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO LTD,
- 2008 : Construction de notre plateforme logistique de 12 000 m²,
- 2010 : Liquidation de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

ROYAUME-UNI

- 2003 : Création de DELTA PLUS UK LIMITED,
- 2006 : Rachat de la société LH SAFETY, leader britannique de la chaussure de sécurité,
- 2015 : Mise en sommeil de DELTA PLUS UK LIMITED,
- 2018 : Fusion des sociétés britanniques en une seule société dénommée DELTA PLUS (UK).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- 2003 : Création de DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA.

ROUMANIE

- 2004 : Création de DELTA PLUS ROMANIA SRL.

INDE

- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA,
- 2006 : Mise en exploitation de la plateforme logistique à Falta (3 000 m²),
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

SLOVAQUIE

- 2006 : Création de DELTA PLUS SLOVAQUIE.

ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Création de DELTA PLUS MIDDLE EAST,
- 2014 : Création de DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING Co LLC (en Joint-Venture) société de production et de distribution d'antichute dans les pays du GAFTA (Greater Arab Free Trade Area).

UKRAINE

- 2007 : Création de DELTA PLUS UKRAÏNA.

PÉROU

- 2008 : Création de DELTA PLUS PERU.

TURQUIE

- 2013 : Création de DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE IS GÜVENLİĞİ EKİPMANLARI SANAYİ VE TİCARET LIMITED ŞİRKET.

USA

- 2015 : Acquisition de 50 % des titres de la société ELVEX CORPORATION,
- 2017 : Acquisition de 41 % supplémentaires des titres de la société ELVEX CORPORATION, portant ainsi la détention directe par l'Émetteur à 91 %,
- 2019 : Acquisition de 9 % supplémentaires des titres de la société ELVEX CORPORATION, portant ainsi la détention directe par l'Émetteur à 100 %, Changement de la dénomination sociale de la société ELVEX CORPORATION en DELTA PLUS CORP.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

- 2015 : Création de l'activité de la société DELTA PLUS CEI Ltd.

PHILIPPINES

- 2016 : Création de DELTA PLUS PHILIPPINES INC aux Philippines (en Joint-Venture).

COLOMBIE

- 2016 : Acquisition de 60 % des titres de la société ASPRESEG SA.
- 2020 : Acquisition de 40 % supplémentaires des titres de la société ASPRESEG portant la détention directe à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

COSTA RICA

- 2017 : Acquisition de 100% des titres de la société SAFETY PLUS SA et changement de dénomination sociale pour DELTA PLUS CENTROAMERICA.

DATES CLÉS DU PÔLE DE FABRICATION

INDE

- 1998 : Création de DELTMAL en Inde (en Joint-Venture), usine de fabrication de chaussures de sécurité,
- 2000 : Rachat de SEMALL IMPEX (en Joint-Venture) pour la fabrication des tiges des chaussures,
- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA,
- 2010 : Rachat par DELTA PLUS GROUP de 100% des titres des sociétés DELTMAL et SEMALL (fin des Joint-Venture),
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

FRANCE

- 1998 : Rachat de la société FROMENT à Genas, fabricant de harnais de sécurité et systèmes antichute,
- 2011 : Déménagement de la société FROMENT à Apt,
- 2017 : Acquisition du Groupe VERTIC - ALPIC, concepteur, fabricant et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur,
- 2019 : Acquisition de 100 % des titres de la société ODCO, concepteur, fabricant distributeur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur, Création de la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS, pour porter les activités de production de bottes de protection à compter de 2020,
- 2020 : Acquisition par la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS du fonds de commerce NETCO SAFETY exerçant des activités de production de bottes de protection (PVC, PU TPU) en janvier 2020.

ESPAGNE

- 2006 : Rachat de la société SIBOL, fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, lunettes),
- 2019 : Cession de 100 % des titres de la société SIBOL, fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, lunettes).

ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Rachat de la société ALLSAFE, fabricant de harnais antichute et d'élingues.

CHINE

- 2007 : Création de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd, fabricant de casques de chantier, masques respiratoires, chaussures de sécurité et harnais antichute,
- 2010 : Liquidation de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

ARGENTINE

- 2011 : Rachat de la société ESLINGAR, fabricant de harnais antichute et d'élingues.

BRÉSIL

- 2013 : Rachat de la société PRO SAFETY - INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, casques).

CANADA

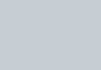
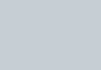
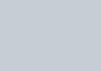
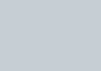
- 2018 : Acquisition de 100 % des titres des sociétés DEGIL SAFETY PRODUCTS INC et ONTARIO GLOVE & SAFETY INC fabricants (gants, vêtements) et distributeurs d'E.P.I. (toutes familles).

PAYS-BAS

- 2018 : Acquisition de 50 % des titres de la société VERTIC NEDERLAND BV, concepteur et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.

ITALIE

- 2020 : Acquisition de 100 % des titres des sociétés BOOTS COMPANY SRL et ITALBOOT SRL fabricants et distributeurs de bottes de travail et bottes E.P.I. par la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS en janvier 2020.





2.1.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») à sa marque. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le Groupe compte cinq plateformes logistiques représentant 55.000 m² de stockage.

À partir de ses plateformes européennes et asiatiques, le Groupe a la capacité de livrer ses produits, qui se conforment aux normes européennes et locales, par containers et dans le monde entier.

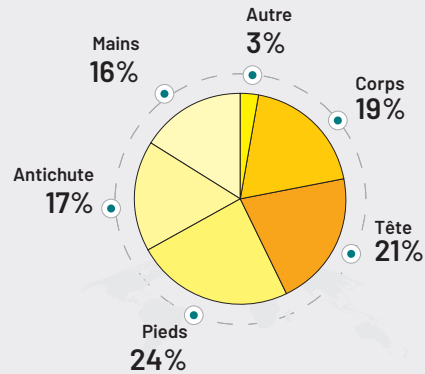
L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références. Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds. L'ensemble des produits est conçu, normalisé, fabriqué (ou sous-traité auprès de fournisseurs partenaires) au niveau du Groupe pour être ensuite distribué par les différentes filiales de distribution de DELTA PLUS GROUP. La répartition globale entre fabrication en interne et en externe des produits de marque DELTA PLUS correspond à 45 % de production interne contre 55 % de production externe (toutes familles de produits confondues).

En 2019, le Chiffre d'Affaires est équitablement réparti entre la part réalisée en Europe (125,5 M€) et celle réalisée Hors Europe (137,8 M€). Plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS. Rappelons que le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

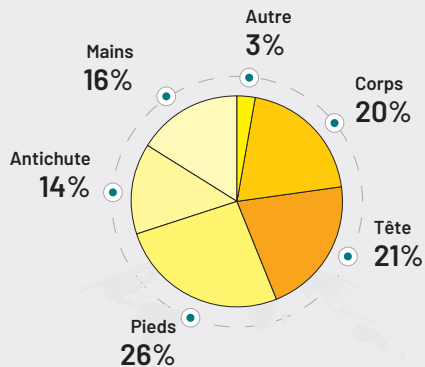
La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS n'a pas connu, au cours de l'exercice 2019, d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2018.

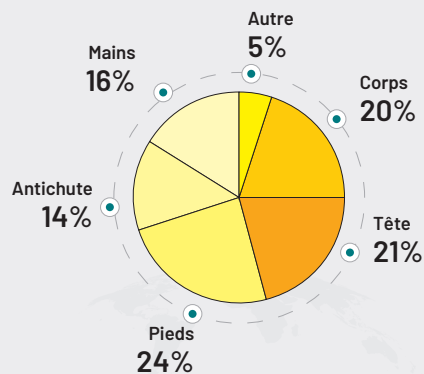
Contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS de 2017 à 2019



Répartition par secteurs d'activités en 2019



Répartition par secteurs d'activités en 2018



Répartition par secteurs d'activités en 2017

2.1.1.

Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I destinés à la protection de la Tête. La vente de ces équipements représente environ 21 % du Chiffre d'Affaires du Groupe en 2019. Ces produits comportent eux-mêmes différentes sous-familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la Tête les casques de protection, les protections auditives (bouchons d'oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 55 % de la gamme de produits de protection de la Tête est fabriquée en interne.

2.1.2.

Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains

L'activité « Gant » représente 16 % du Chiffre d'Affaires mondial au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2019.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforation, de coupure, de brûlure, d'abrasion, d'exposition à certains composants chimiques (poudres, liquides ou aérosols/sprays), de contact avec la saleté et la graisse et de contact avec l'eau.

Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et en para-aramide.

Ces produits sont souvent conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

2.1.3.

Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps

L'activité « protection du Corps » représente environ 19 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2019.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du corps de l'utilisateur contre différents risques.

La gamme d'E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...),

vêtements anti-acide ou anti-acide et anti-feu, des vêtements anti-coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d'écrasement de fractures), ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

Ces produits sont conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe DELTA PLUS.

2.1.4.

Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds

L'activité « Chaussures » représente environ 24 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2019.

Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains. Il distribue des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de choc, d'écrasement, de perforation et de coupure, contre les risques de brûlure, d'électrocution, contre les risques chimiques (liquides corrosifs...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsions, fractures, foulures). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables...).

Plus de 60 % de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

2.1.5.

Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute

L'activité « Antichute » correspond à 17 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2019.

Un système antichute efficace se compose de trois éléments (minimum) : un système de harnais, un dispositif d'arrêt des chutes et un connecteur ou système d'ancrage.

Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurance, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des longes ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

La quasi totalité de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.



2.1.6.

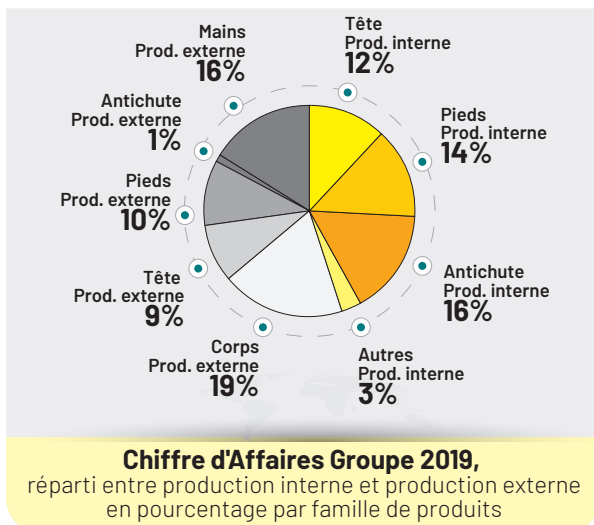
Autres activités

Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (3 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel Oil & Gas ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

2.1.7

Répartition actuelle entre production interne et production externe

Au 31 décembre 2019, la répartition entre la production interne de produits DELTA PLUS réalisée dans les usines du Groupe et la production externe, sous traitée avec des fournisseurs auprès desquels le Groupe s'approvisionne en tout ou partie, était la suivante :



2.2.

PRINCIPAUX MARCHÉS

Le Groupe DELTA PLUS évolue sur le marché mondial des E.P.I., marché qui représente plus de 31 milliards d'Euros, majoritairement répartis entre l'Amérique du Nord pour 11 milliards d'Euros et l'Europe pour 11,5 milliards d'Euros ; le reste du monde représente quant à lui un marché de 8,5 milliards d'Euros.

Le marché des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique.

La différence significative entre le marché des E.P.I. en Europe et Amérique du Nord par rapport au marché des E.P.I. dans le reste du monde est étroitement liée à l'existence ou non de réglementations relatives au port des E.P.I.

Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la législation impose aux employeurs de fournir à leurs employés les E.P.I. nécessaires à leur protection contre les risques auxquels ces travailleurs sont exposés dans le cadre de l'exécution de leur mission. Cette obligation faite à l'employeur ainsi que les régimes de responsabilité légale qui en découlent vis-à-vis du salarié expliquent l'existence et le maintien du marché des E.P.I. en Europe et en Amérique du Nord.

Dans le reste du monde, la réglementation beaucoup moins contraignante (voire inexistante) ne contribuait, jusque-là, pas au développement du marché des E.P.I.

Nous assistons depuis quelques années au développement considérable du marché des E.P.I. dans les pays émergents.

2.2.1.

Marché des E.P.I. et réglementation européenne

Tous les E.P.I. vendus en Europe sont soumis à la réglementation européenne en vigueur dans le cadre des « exigences essentielles » imposées par les directives et règlements, précisée par les normes européennes.

Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne. Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation.

Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 – remplaçant la Directive 89/686/CEE – applicable dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et

méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

La directive définit trois catégories d'E.P.I. selon le risque encouru par l'utilisateur :

- **Catégorie 1 - Risques Mineurs** : E.P.I. de conception simple pour des risques mineurs où les effets n'ont aucune conséquence sur la santé de l'utilisateur ou sont facilement réversibles. Les équipements de cette catégorie font l'objet d'une auto certification du fabricant. Un équipement de catégorie 1 apporte un simple confort et il est obligatoire d'utiliser un équipement de catégorie 2 ou 3 si le travail présente le moindre danger.
- **Catégorie 2 - Risques Intermédiaires** : E.P.I. pour risques intermédiaires qui font l'objet de tests de conformité aux normes européennes et d'un examen de type délivré par un laboratoire notifié.
- **Catégorie 3 - Risques Graves ou Irréversibles** : E.P.I. pour risques graves, irréversibles ou mortels qui sont soumis aux mêmes tests que les équipements de catégorie 2 complétés par un contrôle qualité obligatoire de la production : soit par un système de garantie qualité (prélèvement aléatoire par un organisme notifié), soit par un système d'assurance de la qualité avec surveillance (système contrôlé par un organisme notifié).

Avant toute mise sur le marché d'un E.P.I. de catégorie 3, le fabricant doit s'adresser à un organisme notifié chargé de vérifier la conformité de l'E.P.I. avec la norme correspondante. À l'issue de cette première démarche, le laboratoire délivre une attestation d'examen CE de type au fabricant qui aura remis au préalable un dossier technique dûment documenté.

Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a défini le cadre réglementaire destiné à faire disparaître les obstacles aux échanges. Cela se traduit par une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit à la Directive 89/686 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 remplace l'ensemble des dispositions de la Directive

89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Une période transitoire, pendant laquelle les deux réglementations étaient applicables, s'est étalée du 21 avril 2018 au 21 avril 2019. À compter du 21 avril 2019 tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au règlement européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS a préparé son adaptation à ce nouvel environnement réglementaire.

Certains de nos produits sont conformes aux normes américaines (lunettes, masques jetables, bouchons d'oreilles, casques de chantier, chaussures, modèles antichute et modèles haute visibilité de vêtements ainsi que l'ensemble de nos gants contre les risques de coupure). En effet depuis l'acquisition d'ELVEX, les produits DELTA PLUS ont fait leur entrée sur les marchés de l'Amérique du Nord.

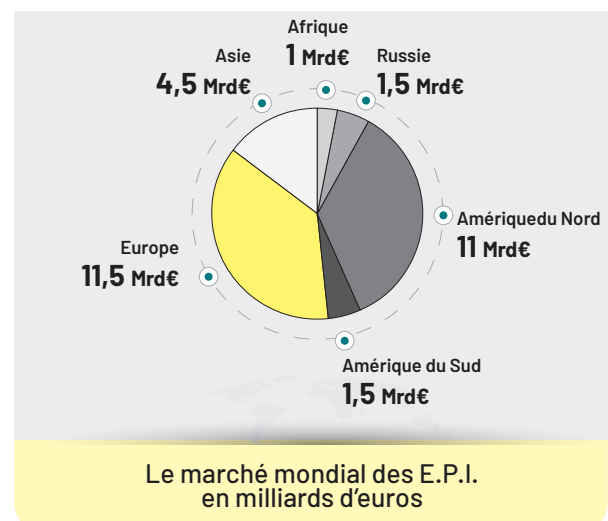
Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds, est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUP procède à la certification de ses produits par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (Chine, Espace Économique Commun -Russie-Biélorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

2.2.2.

Structure du marché des E.P.I.

• LE MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I.

Il s'agit d'un marché récurrent et non cyclique qui pèse 31 milliards d'euros qui sont répartis de la manière suivante :





• LA MONDIALISATION DU MARCHÉ DES E.P.I.

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des EPI s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial et cette concentration s'est accélérée ces dernières années. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation des différents acteurs (distributeurs et fabricants).

Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment via l'innovation, la recherche et le développement de services à valeur ajoutée.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'Ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

• LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I.

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalités différentes.

Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international. La tendance du marché va vers des acteurs internationaux et le rachat des petits acteurs locaux.

ACTEURS MONDIAUX LES PLUS IMPORTANTS

3M

HONEYWELL SAFETY PROTECTION

SCOTT/TYCO

MSA

DRAEGER

KWINTET

VOSTOCK SERVICE

ANSELL

UVEX HECKEL

DELTA PLUS GROUP

2.2.3.

Stratégie de DELTA PLUS

DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché qui propose une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (Tête, Mains, Corps, Pieds et Antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local français représentant 18 % en 2019.

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité/prix.

Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise jour après jour son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I.

En résumé, la stratégie de développement du Groupe DELTA PLUS est axée sur trois principaux leviers :

- La présence croissante du Groupe à l'international ;
- Une offre sur cinq familles de produits (concept d'offre « one stop shopping ») ;
- Un positionnement à bon rapport qualité/prix différenciant (notion de « value product »).

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe ;
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde ;
- 16 filiales de distribution en Europe ;
- 16 filiales de distribution Hors Europe ;
- 8 sites de production en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit ces dernières années une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTA PLUS®.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe ;

- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information...);
- de l'enrichissement de l'offre produits;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

Depuis 2015, seuls les produits marqués DELTA PLUS® sont disponibles sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent.

2.2.4.

Principaux clients

Les utilisateurs finaux des produits DELTA PLUS sont essentiellement des entreprises du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), des infrastructures Oil & Gas et des entreprises d'industries lourdes et d'extraction.

Les filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS vendent uniquement et exclusivement les produits DELTA PLUS à des distributeurs professionnels, qu'ils soient spécialisés en E.P.I. ou bien généralistes (grossistes, magasins de bricolage, groupes de distribution). Il n'y a pas de stock en consignation de produits de marque DELTA PLUS chez des clients distributeurs. Les stocks de produits DELTA PLUS constitués par nos clients distributeurs ne peuvent être retournés aux filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS que dans des cas très précis et isolés encadrés contractuellement (absence de rotation de produits en stock, arrêt de contrat). Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif de retours de stock de la part de ses clients distributeurs.

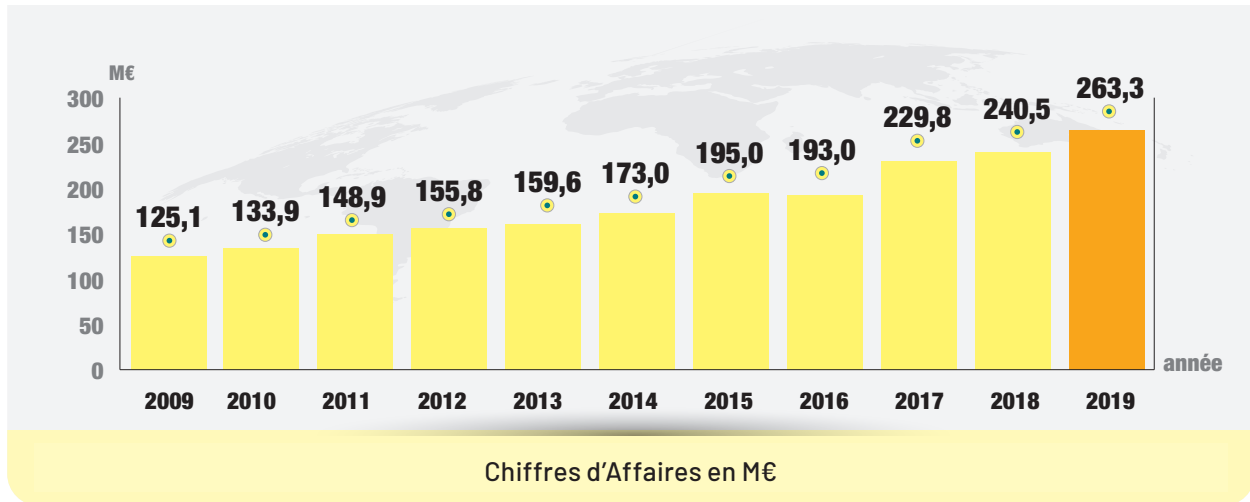
Notre développement des marchés Grands Comptes ne change en rien notre position : nos distributeurs sont seuls habilités à revendre les produits DELTA PLUS aux utilisateurs finaux. Le développement des marchés Grands Comptes permet de fidéliser et créer de véritables liens de confiance entre DELTA PLUS et l'utilisateur final.





3.1.

NOUVELLE ANNÉE RECORD EN 2019, CHIFFRE D'AFFAIRES DE 263,3 M€, EN CROISSANCE DE +9,5 %



Le Groupe a enregistré en 2019 un Chiffre d'Affaires consolidé record de 263,3 millions d'Euros, en progression de +9,5 % par rapport à 2018. La croissance du Chiffre d'Affaires à périmètre et taux de change constant s'élève à +4,8 %.

Le Groupe, qui confirme la dynamique de son modèle, affiche une dixième année consécutive de croissance.

L'année 2019 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart des marchés Européens (+2,7 %), par un dynamisme soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +6,7 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année 2018 au Canada et aux Pays-Bas qui ont impacté le Chiffre d'Affaires sur une année complète en 2019, et par l'acquisition de la société ODCO en milieu d'année 2019.

L'activité du Groupe en Europe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2019.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à 2,7 %, grâce notamment aux très bonnes performances réalisées au Benelux – fruit des efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas – et au Royaume-Uni, où le Groupe a gagné des parts de marché.

L'activité en France a également été bien orientée en 2019, tandis que la croissance est restée plus modérée dans le sud et dans l'est de l'Europe.

Le Groupe bénéficie par ailleurs en Europe d'un effet de périmètre positif de 6,3 M€, en raison de l'intégration des sociétés VERTIC NEDERLAND et ODCO. En Euros, la croissance du Chiffre d'Affaires en Europe s'élève à 8,0 % en 2019.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est également confirmée sur la fin de l'année, avec une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,2 % au quatrième trimestre (+7,8 % en Euros).

Sur l'ensemble de l'année 2019, le Groupe réalise une très bonne performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,7 % (+10,9 % en Euros).

La Chine, premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste un moteur principal de cette croissance. Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés émergents d'Asie (Philippines, Russie), ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil, Pérou, Colombie).

Le Groupe bénéficie également Hors Europe de l'intégration du Chiffre d'Affaires réalisé au Canada par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE, sociétés acquises en novembre 2018 (effet périmètre positif de 5,8 M€ sur les dix premiers mois de l'année 2019).

Les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar (USA) et à la plupart des devises des pays émergents ont été beaucoup moins marquées au cours des derniers mois qu'elles ne l'avaient été en 2018.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de (0,8) M€ sur le Chiffre d’Affaires de 2019, en raison principalement de l’affaiblissement du Peso argentin.

DELTA PLUS GROUP a accéléré au cours des derniers mois sa politique de développement en finalisant cinq opérations de croissance externe sur les quinze derniers mois.

L’acquisition des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE (Canada) fin 2018 illustre la volonté de développement du Groupe sur le marché Nord-Américain.

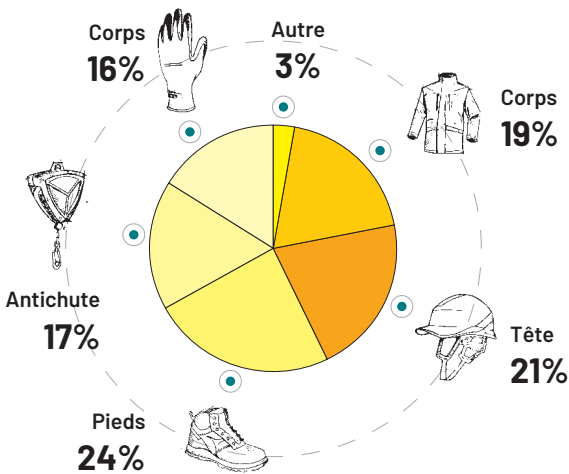
Les acquisitions de VERTIC NEDERLAND (Pays-Bas) fin 2018 et d’ODCO (France) courant 2019 marquent l’importance croissante des métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d’activité à forte valeur ajoutée, dans la stratégie de croissance du Groupe.

Enfin, plus récemment, les acquisitions de NETCO SAFETY (France) et de BOOTS COMPANY (Italie) en janvier 2020, deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, permettent à DELTA PLUS GROUP d’accélérer son développement sur ce segment de produits et d’en devenir un acteur européen de référence.

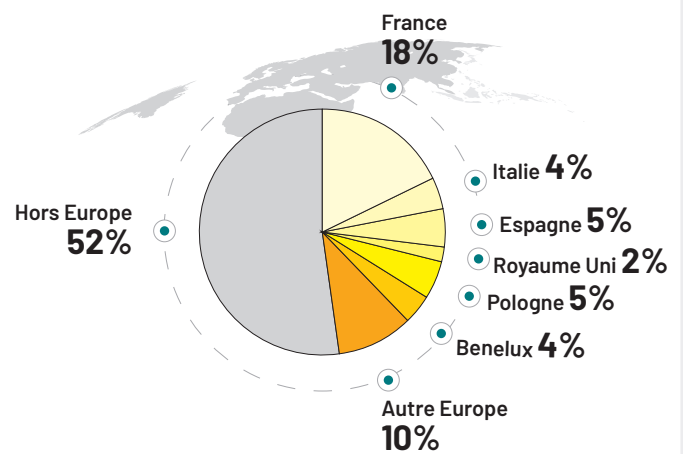
Ces différentes acquisitions sont actuellement en cours d’intégration au sein du Groupe.

La gamme d’E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d’Affaires du Groupe DELTA PLUS n’a pas connu, au cours de l’exercice 2019, d’évolution majeure par rapport à l’exercice 2018.



Répartition par secteurs d’activités



Répartition géographique



3.1.1.

Un Résultat Opérationnel Courant et un Résultat Net Consolidé en hausse significative par rapport à 2018

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires et à la confirmation de la maîtrise de ses coûts de structure, dans la continuité des exercices précédents, DELTA PLUS GROUP affiche sur l'année 2019 une progression de près d'un demi-point de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau historique de 13,7 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel non courant évolue de façon peu significative. Il s'élève à (0,6) M€ en 2019, contre (0,5) M€ en 2018.

Le coût du financement est stable par rapport à 2018, tandis que les autres éléments financiers sont moins impactés par les écarts de change qu'ils ne l'avaient été en 2018 : 0,1 M€ en 2019 contre (1,7) M€ en 2018.

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 20 % en 2019, est en repli par rapport à celui enregistré l'an dernier (24 %) en raison notamment de résultats positifs enregistrés cette année dans des filiales bénéficiant de déficits fiscaux reportables.

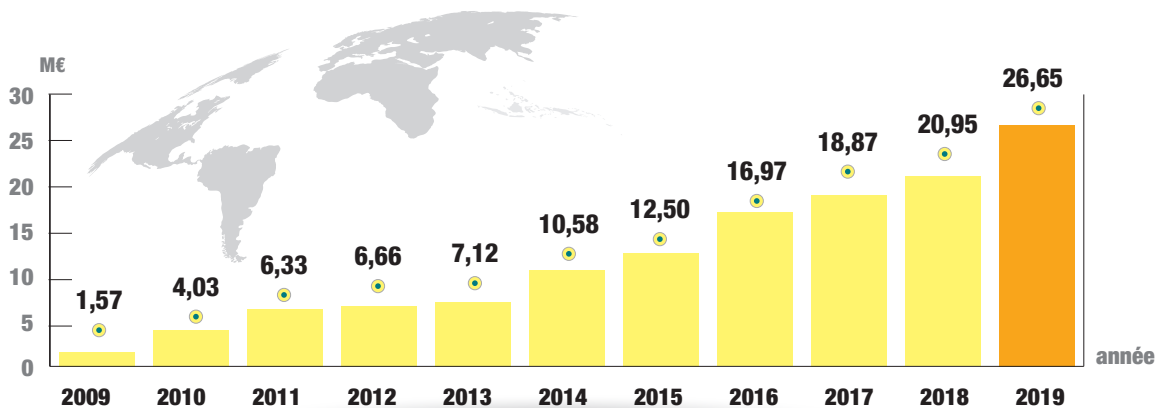
Le résultat net consolidé ressort en augmentation de +24,3 % au 31 décembre 2019, à 26,8 M€ contre 21,60 M€ pour l'exercice précédent.

Sur le plan bilanciel, l'année 2019 a permis au Groupe de conforter les améliorations mises en œuvre ces dernières années, notamment en termes de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel. Celui-ci reste dans la fourchette cible, à 131 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2019, et ce malgré un impact négatif ponctuel du délai moyen de règlement fournisseurs en Chine.

Les dettes financières nettes (hors IFRS 16) sont en hausse de 2,7 M€ par rapport au 31 décembre 2018, conséquence principalement des financements bancaires court terme utilisés dans le but de financer l'augmentation du BFR en valeur.

La dette bancaire nette (hors IFRS 16) a quant à elle augmenté de +4,5 M€.

Les capitaux propres sont en hausse de +22,3 M€ sur l'année, le résultat net 2019 (26,8 M€) étant partiellement compensé par le versement de dividendes de 5,0 M€ effectué en juin 2019.



Résultat net consolidé – Part du Groupe en M€

3.1.2.

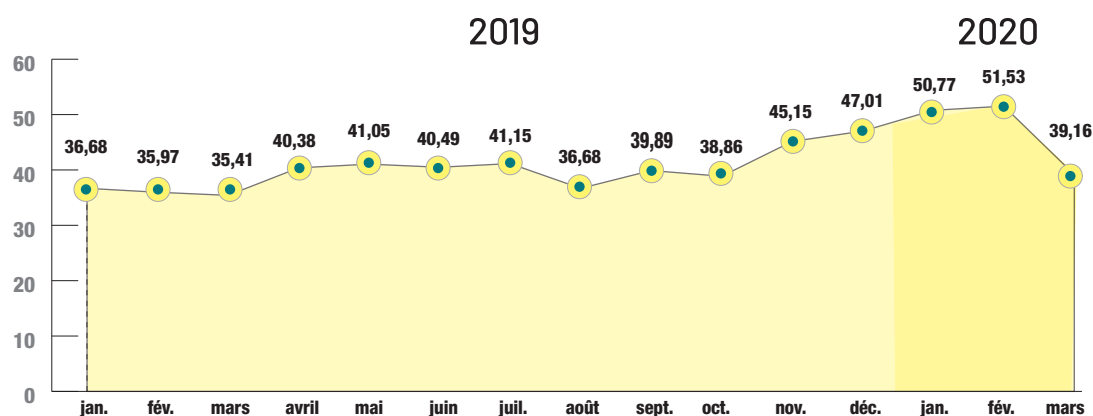
Cours de Bourse

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

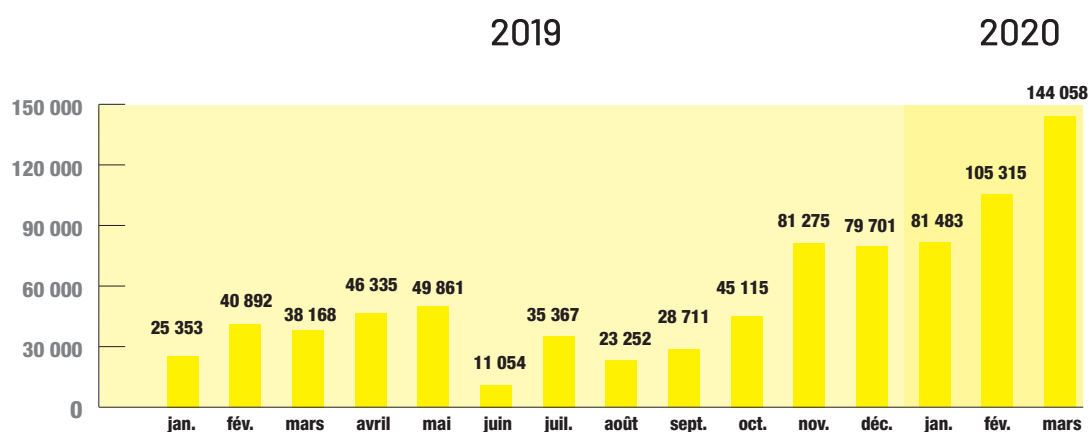
Sur les 15 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :

À la clôture de l'exercice 2019 :

- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 57,8 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- La famille BENOIT détenait 8,9 % du capital et 10,3 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 10,1 % du capital et 11,9 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Le Public détenait 27,9 % du capital et 16,5 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.



Cours de bourse en €



Nombre de titres traités par mois (Euronext)



3.1.3.

Rémunération de l'actionnaire

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 12 juin 2020 :

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	13.670.665,37 €
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	5.151.095,60 €
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	8.519.569,77 €
• TOTAL DISTRIBUÉ	5.151.095,60 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 12 juin 2020 la distribution d'un dividende de 0,70 € par action, stable par rapport à celui de l'année précédente.

La croissance du résultat net de l'exercice 2019 étant proche de 25 % par rapport à 2018, il avait été initialement envisagé de proposer à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 0,85 € par action, en augmentation de +21,4 % par rapport au dividende versé l'an dernier (0,70 €).

Compte tenu du contexte inédit et incertain à l'échelle internationale et conformément aux récentes recommandations appelant à la prudence sur ce sujet, DELTA PLUS GROUP proposera à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 0,70 € par action, identique à celui versé l'an dernier, et inférieur de 17,6 % au dividende initialement envisagé (0,85 €).

Dividende distribué au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2018	0,700€	40%	NC
31/12/2017	0,600€	40%	NC
31/12/2016	0,575€	40%	NC

* Retraité des réalisations de division par deux du nominal de l'action en 2017.

3.1.4.

Données boursières

DONNÉES BOURSIÈRES	2019	2018	2017 (*)	2016	2015 (*)	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'actions	7 358 708	7 358 708	7 358 708	3 679 354	3 679 354	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575
Résultat Net par action (Part du Groupe)	3,62	2,85	2,58	4,62	3,40	5,75	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85
Cours de fin d'année	48,90	31,80	44,50	55,58	43,00	43,51	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00
Cours le plus haut	49,30	57,00	49,50	59,35	45,40	49,89	32,25	23,00	29,78	25,85	29,95
Cours le plus bas	32,20	30,00	27,07	31,93	21,96	30,51	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50
Variation annuelle	53,77 %	-28,54 %	60,13 %	29,26 %	97,66 %	34,91 %	50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	20,50 %	-23,08 %
Volume moyen de titres échangés par jour	468	2531	3005	1370	1408	945	1167	763	621	484	1190
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	359,84	234,01	327,46	204,50	158,21	85,64	59,30	39,40	40,50	44,20	36,60

* Retraité des réalisations de division par deux du nominal de l'action en 2015 et 2017.

3.1.5.

Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)

11 mai 2020	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2020
12 juin 2020	Assemblée Générale annuelle
29 juillet 2020	Chiffre d'Affaires 2 ^e trimestre 2020 & Chiffre d'Affaires semestriel
7 septembre 2020	Publication du rapport financier semestriel
9 novembre 2020	Chiffre d'Affaires 3 ^e trimestre 2020
11 février 2021	Chiffre d'Affaires 4 ^e trimestre 2020 & Chiffre d'Affaires annuel

CHAPITRE IV INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

4.1.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

4.1.1.

Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS				
Écarts d'acquisition	97 914	91 537	91 537	80 906
Immobilisations incorporelles	1 758	1 578	1 578	1 318
Immobilisations corporelles	19 560	18 870	18 870	7 087
Droits d'utilisation	24 712	27 596	-	-
Autres actifs financiers	5 582	2 042	2 042	2 183
Actifs d'impôts différés	4 483	3 143	3 015	2 527
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	154 009	144 766	117 042	94 021
ACTIFS COURANTS				
Stocks	69 228	64 918	64 918	56 976
Clients	54 387	48 058	48 058	45 748
Autres débiteurs	12 671	11 022	11 095	15 423
Trésorerie	18 391	16 953	16 953	17 956
Actifs destinés à la vente	-	1 828	1 828	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	154 677	142 779	142 852	136 102
TOTAL ACTIF	308 686	287 545	259 894	230 123
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	3 679	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(5 947)	(6 057)	(6 057)	(4 872)
Réserves et résultats consolidés	152 589	129 819	130 149	111 835
Participations ne donnant pas le contrôle	472	740	740	291
TOTAL CAPITAUX PROPRES	150 794	128 181	128 511	110 933
PASSIFS NON COURANTS				
Passifs financiers non courants	37 324	42 720	42 720	39 934
Dettes locatives non courantes	20 217	22 792	-	-
Engagements donnés aux salariés	1 470	1 064	1 064	946
Provisions non courantes	1 961	1 459	1 459	1 144
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	60 973	68 036	45 244	42 024
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	21 785	26 621	26 621	27 116
Dettes fiscales et sociales	13 552	12 116	12 116	11 902
Autres dettes	9 818	9 130	9 130	4 701
Autres passifs financiers courants	46 807	37 283	37 283	33 447
Dettes locatives courantes	4 958	5 189	-	-
Passifs destinés à la vente	-	989	989	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	96 919	91 328	86 139	77 166
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	308 686	287 545	259 894	230 123

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

4.1.2.

Chiffres d'Affaires annuels

Chiffre d'Affaires annuel 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2019	2018	ÉVOLUTION 2019/2018	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
Chiffre d'Affaires Groupe	263,3	240,5	+9,5 %	+4,8 %
1 ^{er} trimestre	59,4	54,4	+9,3 %	+6,6 %
2 ^e trimestre	63,3	59,6	+6,2 %	+3,3 %
3 ^e trimestre	64,1	57,1	+12,2 %	+3,0 %
4 ^e trimestre	76,5	69,4	+10,2 %	+6,0 %
Chiffre d'Affaires Europe	125,6	116,3	+8,0 %	+2,7 %
1 ^{er} trimestre	29,2	28,3	+3,1 %	+2,0 %
2 ^e trimestre	28,4	27,4	+3,8 %	+1,3 %
3 ^e trimestre	29,7	26,7	+11,3 %	+1,1 %
4 ^e trimestre	38,2	33,9	+12,8 %	+5,7 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	137,8	124,2	+10,9 %	+6,7 %
1 ^{er} trimestre	30,2	26,1	+15,9 %	+11,6 %
2 ^e trimestre	34,9	32,2	+8,3 %	+5,0 %
3 ^e trimestre	34,4	30,4	+13,0 %	+4,7 %
4 ^e trimestre	38,3	35,5	+7,8 %	+6,2 %

(1) Sur l'exercice 2019, l'effet périmètre s'élève à +5,1 % (+12,2 M€) et l'effet de change s'élève à -0,4 % (-0,8 M€).

Chiffres d'Affaires annuels historiques

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2018	2017	ÉVOLUTION 2018/2017	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
Chiffre d'Affaires Groupe	240,5	229,8	+4,6 %	+10,7 %
1 ^{er} trimestre	54,4	54,1	+0,6 %	+8,3 %
2 ^e trimestre	59,6	54,3	+9,7 %	+17,1 %
3 ^e trimestre	57,1	52,7	+8,3 %	+15,1 %
4 ^e trimestre	69,4	68,7	+1,1 %	+4,2 %
Chiffre d'Affaires Europe	116,3	115,2	+0,9 %	+3,1 %
1 ^{er} trimestre	28,3	28,2	+0,3 %	+2,5 %
2 ^e trimestre	27,4	27,0	+1,4 %	+5,0 %
3 ^e trimestre	26,7	25,8	+3,4 %	+6,1 %
4 ^e trimestre	33,9	34,2	-0,9 %	-0,3 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	124,2	114,6	+8,4 %	+18,3 %
1 ^{er} trimestre	26,1	25,9	+0,8 %	+14,6 %
2 ^e trimestre	32,2	27,3	+17,8 %	+29,0 %
3 ^e trimestre	30,4	26,9	+13,0 %	+23,6 %
4 ^e trimestre	35,5	34,5	+3,0 %	+8,6 %

(1) Sur l'exercice 2018, l'effet périmètre s'élève à -0,6 % (-1,4 M€) et l'effet de change s'élève à -5,5 % (-12,5 M€).

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2017	2016	ÉVOLUTION 2017/2016	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
Chiffre d'Affaires Groupe	229,8	195,0	+17,8 %	+8,3 %
1 ^{er} trimestre	54,1	44,4	+21,7 %	+8,4 %
2 ^e trimestre	54,3	49,7	+9,4 %	-0,9 %
3 ^e trimestre	52,7	46,0	+14,6 %	+7,4 %
4 ^e trimestre	68,7	54,9	+25,0 %	+17,3 %
Chiffre d'Affaires Europe	115,2	94,6	+21,7 %	+6,3 %
1 ^{er} trimestre	28,2	23,3	+20,9 %	+8,9 %
2 ^e trimestre	27,0	24,0	+12,6 %	-1,7 %
3 ^e trimestre	25,8	21,2	+21,6 %	+6,5 %
4 ^e trimestre	34,2	26,1	+30,9 %	+11,2 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	114,6	100,4	+14,2 %	+10,2 %
1 ^{er} trimestre	25,9	21,1	+22,6 %	+7,9 %
2 ^e trimestre	27,3	25,7	+6,4 %	-0,1 %
3 ^e trimestre	26,9	24,8	+8,7 %	+8,2 %
4 ^e trimestre	34,5	28,8	+19,6 %	+22,8 %

(1) Sur l'exercice 2017, l'effet périmètre s'élève à +11,4 % (+22,2 M€) et l'effet de change à -1,9 % (-3,6 M€).



Définition « à périmètre et taux de change constants » :

- Le retraitement de l'effet de change consiste en un calcul du Chiffre d'Affaires de l'année en cours aux taux de change de l'année précédente.
- Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :
 - Pour les entrées de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'acquisition du Chiffre d'Affaires de l'année en cours.
 - Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.

• Le retraitement de périmètre des entités sortantes consiste :

- Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente à compter du 1^{er} jour du mois de cession.
- Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente.

4.1.3.

Comptes de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'Affaires (2)	263 301	240 462	240 462	229 786
Résultat opérationnel courant	36 142	32 398	32 030	29 091
% du Chiffre d'Affaires	13,73 %	13,47 %	13,32 %	12,66 %
Résultat opérationnel	35 615	31 889	31 521	29 073
Coût de l'endettement financier	(2 260)	(2 310)	(1 943)	(1 748)
Autres éléments financiers	119	(1 669)	(1 669)	(2 354)
Impôts	(6 668)	(6 611)	(6 611)	(5 943)
Résultat des activités destinées à la vente	-	270	270	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 807	21 569	21 658	19 029
Résultat net part du Groupe	26 654	20 951	20 951	18 867

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(2) Impacté des effets de périmètre et de change sur le Chiffre d'Affaires.

4.1.4.

Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	24 899	27 135	21 852	15 040
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	44 019	39 411	34 128	30 274
<i>Dont impôts payés</i>	(7 982)	(7 099)	(7 099)	(6 296)
<i>Dont variation de BFR</i>	(11 138)	(5 536)	(5 536)	(8 938)
<i>Dont flux liés aux activités en cours de cession</i>	-	360	360	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(15 411)	(20 509)	(20 509)	(28 530)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 902)	(7 444)	(2 160)	12 912
Incidence de la variation des taux de change	(148)	(103)	(103)	(642)
Autres flux liés aux activités en cours de cession	-	(65)	(65)	-
Variation nette de la trésorerie	1 438	(985)	(985)	(1 219)
Trésorerie à l'ouverture	16 953	17 938	17 938	19 175
Trésorerie à la clôture	18 391	16 953	16 953	17 956
Variation de la trésorerie	1 438	(985)	(985)	(1 219)

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Les chiffres présentés entre parenthèses dans les tableaux ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

4.2.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

4.2.1.

Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques
(en milliers d'Euros)

ACTIF	30/06/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	91 372	91 537	91 537
Immobilisations incorporelles	1 765	1 578	1 578
Immobilisations corporelles	20 488	18 870	18 870
Droits d'utilisation	24 126	27 596	-
Autres actifs financiers	2 028	2 042	2 042
Actifs d'impôts différés	3 457	3 143	3 015
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	143 235	144 766	117 042
ACTIFS COURANTS			
Stocks	67 111	64 918	64 918
Clients	47 769	48 058	48 058
Autres débiteurs	13 702	11 022	11 095
Disponibilités	14 030	16 953	16 953
Actifs destinés à la vente	-	1 828	1 828
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	142 612	142 779	142 852
TOTAL ACTIF	285 847	287 545	259 894
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(5 926)	(6 057)	(6 057)
Réserves et résultats consolidés	138 186	129 819	130 149
Participations ne donnant pas le contrôle	477	740	740
TOTAL CAPITAUX PROPRES	136 416	128 181	128 511
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	36 351	42 720	42 720
Dettes locatives non courantes (IFRS 16)	19 142	22 792	-
Engagements donnés aux salariés	1 520	1 064	1 064
Provisions non courantes	1 442	1 459	1 459
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	58 454	68 036	45 244
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	25 092	26 621	26 621
Dettes fiscales et sociales	11 907	12 116	12 116
Autres dettes	7 471	9 130	9 130
Passifs financiers courants	41 525	37 283	37 283
Dettes locatives courantes (IFRS 16)	4 982	5 189	-
Passifs destinés à la vente	-	989	989
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	90 977	91 328	86 139
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	285 847	287 545	259 894

(1) Comptes ajustés selon IFRS16.

4.2.2.

Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	30/06/2019	30/06/2018 (1)	30/06/2018
Chiffre d'Affaires	122 718	113 934	115 552
Résultat opérationnel courant	15 962	14 730	14 686
% du Chiffre d'Affaires	13,0%	12,9%	12,7%
Résultat opérationnel	16 249	14 708	14 641
Coût de l'endettement financier	(1 129)	(1 055)	(899)
Autres éléments financiers	597	(1 970)	(1 970)
Impôts	(3 973)	(2 585)	(2 575)
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 744	9 100	9 197
Résultat net part du Groupe	11 695	9 140	9 140

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

4.2.3.

Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	30/06/2019	30/06/2018 (1)	30/06/2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 448	12 473	10 038
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>19 569</i>	<i>17 573</i>	<i>15 147</i>
<i>Dont impôts payés</i>	<i>(4 415)</i>	<i>(3 287)</i>	<i>(3 296)</i>
<i>Dont variation de BFR</i>	<i>(6 706)</i>	<i>(1 728)</i>	<i>(1 813)</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 541)	(1 454)	(1 454)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 939)	(10 560)	(8 061)
Incidence de la variation des taux de change	109	133	133
Variation nette de la trésorerie	(2 923)	652	656
Trésorerie à l'ouverture	16 953	17 938	17 956
Trésorerie à la clôture	14 030	18 590	18 611
Variation de la trésorerie	(2 923)	652	656

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.



5.1.

RÉTROSPECTIVE 2019

Le Groupe a enregistré en 2019 un Chiffre d'Affaires consolidé record de 263,3 millions d'Euros, en progression de +9,5 % par rapport à 2018. La croissance du Chiffre d'Affaires à périmètre et taux de change constant s'élève à +4,8 %.

Le Groupe, qui confirme la dynamique de son modèle, affiche une dixième année consécutive de croissance.

L'année 2019 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart des marchés Européens (+2,7 %), par un dynamisme soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +6,7 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année 2018 au Canada et aux Pays-Bas qui ont impacté le Chiffre d'Affaires sur une année complète en 2019, et par l'acquisition de la société ODCO en milieu d'année 2019.

L'activité du Groupe en Europe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2019.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à 2,7 %, grâce notamment aux très bonnes performances réalisées au Benelux - fruit des efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas - et au Royaume-Uni, où le Groupe a gagné des parts de marché.

L'activité en France a également été bien orientée en 2019, tandis que la croissance est restée plus modérée dans le sud et dans l'est de l'Europe.

Le Groupe bénéficie par ailleurs en Europe d'un effet de périmètre positif de 6,3 M€, en raison de l'intégration des sociétés VERTIC NEDERLAND et ODCO. En Euros, la croissance du Chiffre d'Affaires en Europe s'élève à 8,0 % en 2019.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est également confirmée sur la fin de l'année, avec une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,2 % au quatrième trimestre (+7,8 % en Euros).

Sur l'ensemble de l'année 2019, le Groupe réalise une très bonne performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,7 % (+10,9 % en Euros).

La Chine, premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste un moteur principal de cette croissance. Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés émergents d'Asie (Philippines, Russie), ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil, Pérou, Colombie).

Le Groupe bénéficie également Hors Europe de l'intégration du Chiffre d'Affaires réalisé au Canada par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE, sociétés acquises en novembre 2018 (effet périmètre positif de 5,8 M€ sur les dix premiers mois de l'année 2019).

Les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar (USA) et à la plupart des devises des pays émergents ont été beaucoup moins marquées au cours des derniers mois qu'elles ne l'avaient été en 2018.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de (0,8) M€ sur le Chiffre d'Affaires de 2019, en raison principalement de l'affaiblissement du Peso argentin.

DELTA PLUS GROUP a accéléré au cours des derniers mois sa politique de développement en finalisant cinq opérations de croissance externe sur les quinze derniers mois.

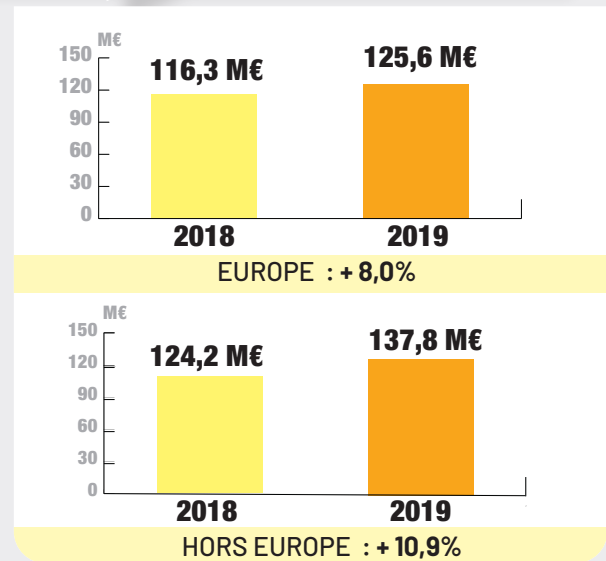
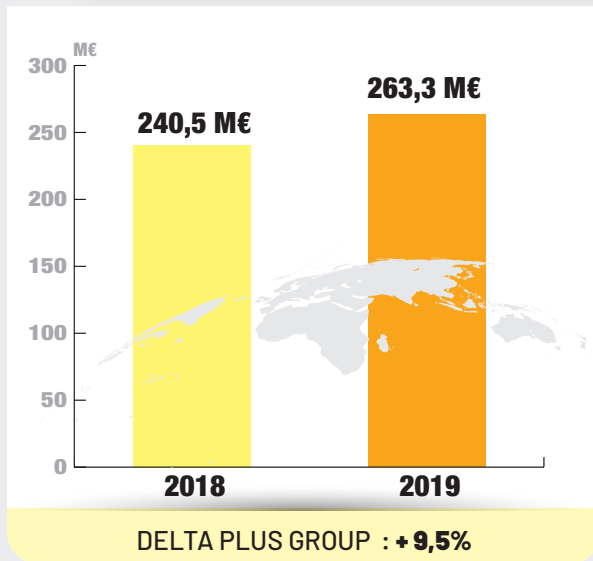
L'acquisition des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE (Canada) fin 2018 illustre la volonté de développement du Groupe sur le marché Nord-Américain.

Les acquisitions de VERTIC NEDERLAND (Pays-Bas) fin 2018 et d'ODCO (France) courant 2019 marquent l'importance croissante des métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d'activité à forte valeur ajoutée, dans la stratégie de croissance du Groupe.

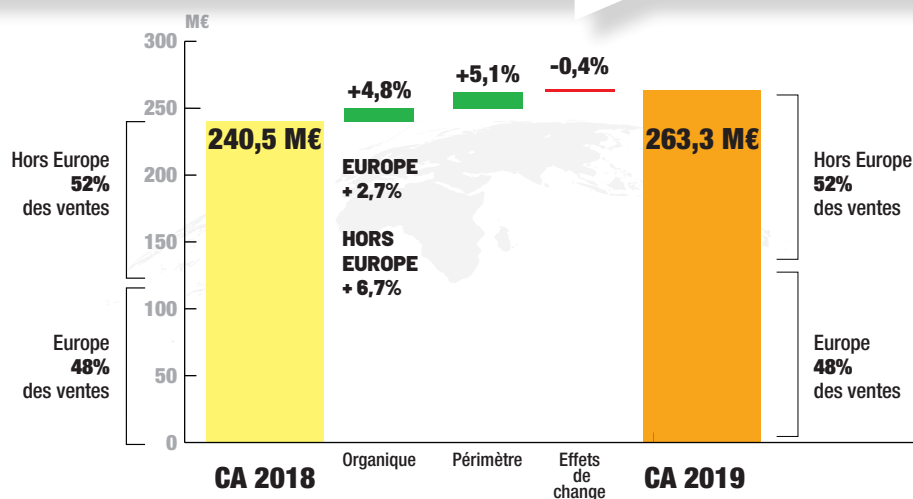
Enfin, plus récemment, les acquisitions du fonds de commerce NETCO SAFETY (France) et de BOOTS COMPANY (Italie) en janvier 2020, deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, permettent à DELTA PLUS GROUP d'accélérer son développement sur ce segment de produits et d'en devenir un acteur européen de référence.

Ces différentes acquisitions sont actuellement en cours d'intégration au sein du Groupe.

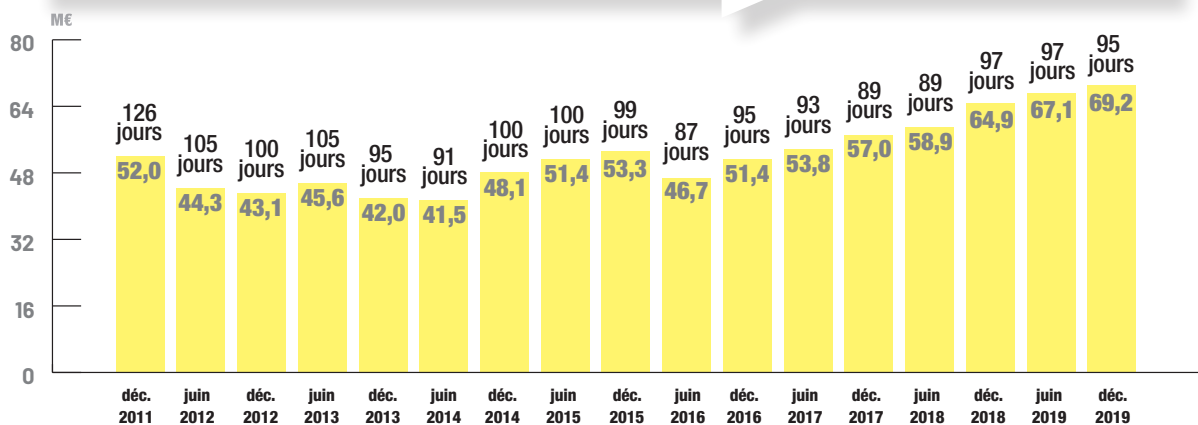
Évolution du Chiffre d'Affaires 2019 par rapport au Chiffre d'Affaires 2018



Quote-part de la croissance organique, des effets de change et de périmètre sur la croissance du Chiffre d'Affaires consolidé en 2019



Nombre de jours de ventes en stocks en M€





Le niveau des stocks a été réduit de façon significative puis stabilisé sur les cinq derniers exercices. Les stocks représentent désormais environ 3 mois de Chiffre d’Affaires.

L’analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d’écoulement ou d’obsolescence. Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produits spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

5.2. CONDITIONS D’EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L’ÉMETTEUR

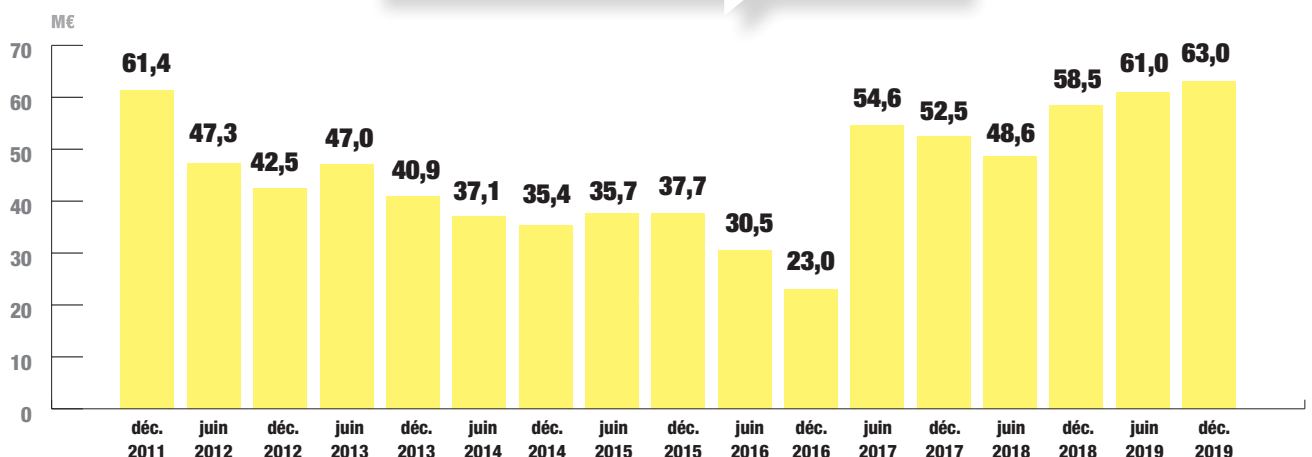
La dette financière nette de DELTA PLUS GROUP (hors IFRS 16) s’élève à 65,7 M€ au 31 décembre 2019 contre 63,0 M€ au 31 décembre 2018.

La dette bancaire nette (retraitée des dettes correspondant aux calls liés aux acquisitions d’ASPRESEG au 1^{er} décembre 2016 et de VERTIC NEDERLAND au 21 novembre 2018) s’élève à 63,0 M€ au 31 décembre 2019 contre 58,5 M€ au 31 décembre 2018.

L’augmentation de 4,5 M€ de la dette bancaire nette entre fin 2018 et fin 2019 est notamment la conséquence de l’augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (en valeur), conséquence de l’augmentation du Chiffre d’Affaires consolidé du Groupe.

Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d’émissions de billets de trésorerie et de contrat d’affacturation sans notification ni recours (ce contrat d’affacturation couvre moins de 20 % du Chiffre d’Affaire consolidé). Une dizaine de banques partenaires majeures renouvelle annuellement, depuis de nombreuses années, les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR).

Dettes bancaires nettes en M€



Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du Besoin en Fonds de Roulement (stocks et créances clients notamment).

Au 31 décembre 2019, la part court terme de la dette nette représente 28,4 M€ (soit 45 % de l'endettement net du Groupe).

Elle s'élevait à 53,4 M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

Pour plus de détails se reporter au paragraphe 4.1.1. Risque de liquidité page 133.

5.3. RESTRICTION(S) À L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement Dette bancaire nette/Capitaux propres du Groupe sur la période de 2011 à 2019, DELTA PLUS

GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.

5.4. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

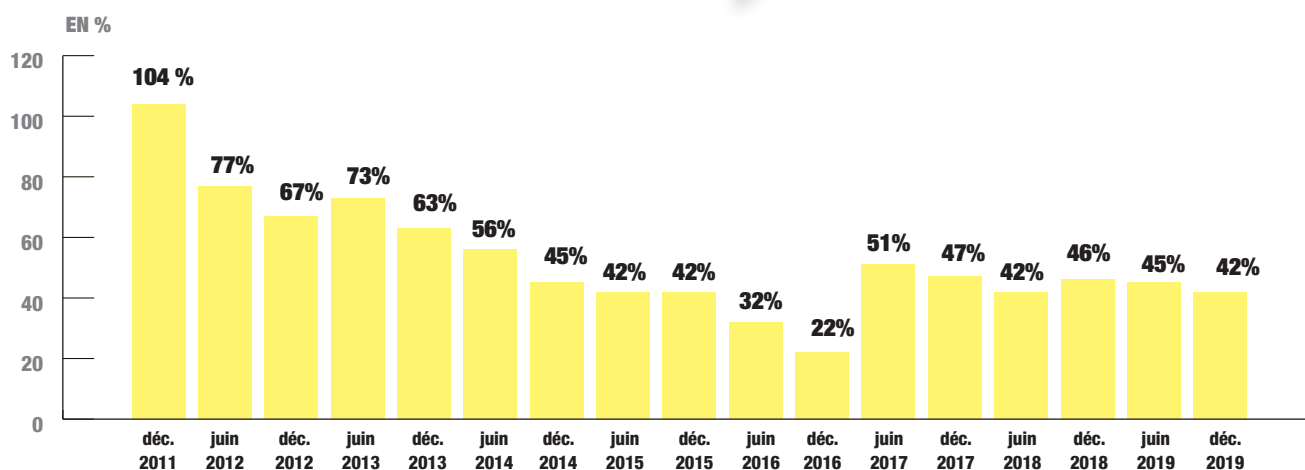
DELTA PLUS GROUP dispose, au 31 décembre 2019, de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (Besoin en Fonds de Roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés historiquement dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années.

À ce jour, aucun nouveau financement moyen terme n'est envisagé en dehors du refinancement des acquisitions de début d'année 2020.

Pour plus de détails se reporter à la Note 4 Facteurs de risque, paragraphe 4.1.1. Risque de liquidité page 133.

Dette bancaire nette/Capitaux propres





6.1.

INVESTISSEMENTS HISTORIQUES (en milliers d'euros)

L'ensemble des données chiffrées relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe DELTA PLUS, présentées sous forme de tableau, est consultable sous la Note 6 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat page 140 et suivantes de l'Annexe aux comptes Consolidés.

Jusqu'à fin 2017, le Groupe DELTA PLUS n'était pas propriétaire de biens immobiliers significatifs, les principaux investissements réalisés étaient relatifs à l'outil industriel.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a effectué deux investissements immobiliers, l'un en Chine et l'autre en Argentine, ayant pour objectif d'accroître ses capacités de production et de stockage dans ces deux pays.

Le Groupe DELTA PLUS dispose de huit usines dans le monde à fin 2019. Ces sites concentrent près de 90 % des immobilisations corporelles du Groupe.

TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (USINES) AU 31/12/2019	BRUT	NET
Chine	15 184	9 043
Argentine	5 843	5 342
France	5 415	1 240
Inde	3 724	1 647
Brésil	1 479	620
Canada	1 395	99
Middle-East	1 258	88
Autres (individuellement < 1 M€)	4 552	1 481
TOTAL	38 849	19 560

Les principaux investissements réalisés par le Groupe au cours des trois dernières années concernent :

- L'acquisition de 100 % des titres de la société DELTA PLUS CENTROAMERICA au Costa Rica au cours du premier semestre 2017 ;
- L'acquisition de 100 % des titres des sociétés VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL en France au cours du premier semestre 2017 ;
- L'acquisition de 41 % des titres de la société DELTA PLUS CORP (anciennement ELVEX Corporation) aux USA au cours du premier semestre 2017 et l'acquisition en 2019 du solde des actions (9 %) encore détenues par les actionnaires minoritaires historiques ;
- L'acquisition d'un bâtiment en Chine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018 ;
- L'acquisition d'un bâtiment en Argentine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018 ;

- L'acquisition de 100 % des titres des sociétés D&S, DEGIL SAFETY PRODUCTS (INC) et ONTARIO GLOVE & SAFETY (au Canada) au cours du second semestre 2018,

- L'acquisition de 100 % des titres de la société ODCO en France au cours du second semestre 2019.

Au cours des exercices de la période couverte par les informations financières historiques, les acquisitions ci-dessus listées sont les seules opérations représentant une immobilisation corporelle ou incorporelle présumée importante au sens de la recommandation AMF n° 2008-12 (dans la mesure elle représente une valeur supérieure à 20 % de la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles inscrites au bilan).

6.2.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 2, page 122.

6.3.

INVESTISSEMENT RÉALISÉS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 169.

6.4.

INVESTISSEMENTS À VENIR

Le Groupe entend, dans l'avenir, continuer sa diversification géographique dans des pays émergents, stratégiques pour son développement.

6.5.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement de nouveaux produits (ci-après « R&D ») sont réparties au sein du Groupe DELTA PLUS par famille de produits. Chaque « Business Unit » est responsable du développement de ses nouveautés. Certains travaux sont réalisés en totalité en interne, d'autres au contraire sont sous-traités.

Les familles de produits disposant de capacité de recherche et développement en interne sont les unités de produit des familles tête et antichute.

Une trentaine de projets de R&D étaient en cours durant l'exercice 2019. Le Groupe centralise son activité de R&D qui est logée principalement au sein de six sociétés :

- DELTA PLUS GROUP (l'Émetteur);
- DELTA PLUS;
- DELTA PLUS SERVICES;
- FROMENT;
- VERTIC;
- DELTA PLUS CHINA.

Plus concrètement, concernant les dépenses de R&D au sein de ces six sociétés pour les exercices 2017 à 2019, les investissements ne sont pas considérés comme importants, au sens de la recommandation AMF DOC-2014-14, dans la mesure où ces dépenses (capitalisées ou passées en charges) ne sont pas supérieures à 5 % du Chiffre d'Affaires.

6.6.

BREVETS

L'activité R&D a amené le Groupe DELTA PLUS à procéder à différents dépôts de brevets.

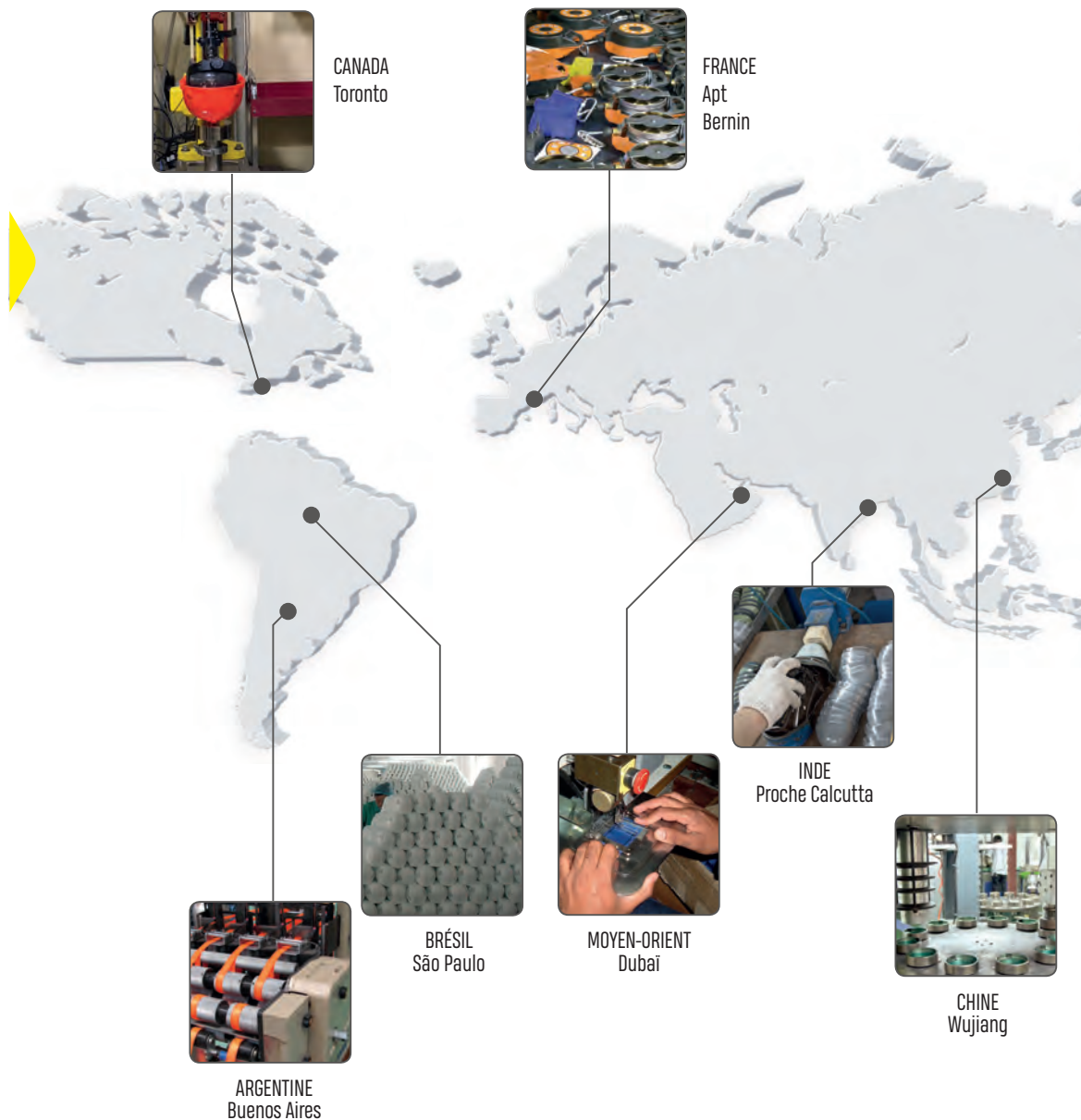
À ce jour, deux brevets sont en vigueur pour les E.P.I. de DELTA PLUS, un brevet français et un brevet chinois. Ils concernent des inventions appliquées à des produits de protection de la tête (pour l'un d'eux) et à des produits antichute (pour l'autre). Les brevets concernant les produits de la tête sont directement détenus par DELTA PLUS GROUP.

Il existe également trente brevets en vigueur pour des dispositifs antichute et autres systèmes de sécurisation contre les chutes de hauteur développés par VERTIC. Ils concernent des inventions appliquées à la protection contre les chutes de hauteur et à la sécurisation. Ces brevets sont directement détenus par VERTIC.



MADE IN DELTA PLUS

L'organisation de DELTA PLUS lui permet de développer ses gammes en optimisant sa stratégie industrielle entre ses **8 sites de production** et **les usines de ses partenaires**



YOUR
SAFETY
ATWORK



**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES SOCIAUX
ET SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**



CHAPITRE I RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2020 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2019.
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I. du Code de Commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demandons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la Société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

SECTION I : RAPPORT DE GESTION

1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP EN 2019

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

1.1. Situation de la Société durant l'exercice écoulé

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public ;

- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances.

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2019 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

1.2. Évolution prévisible de la situation de la Société en 2020

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

1.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice (renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 169)

1.4. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2019, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences réglementaires du règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 en vigueur depuis le 21 avril 2018.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.



1.5.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

1.5.1. Examen du compte de résultat¹

Le résultat d'exploitation est positif à 0,2 M€ au 31 décembre 2019, en baisse de (1,0) M€ par rapport à 2018, en raison notamment de l'augmentation des autres achats et charges externes.

Le résultat financier est quant à lui en forte augmentation de +3,4 M€ à 13,8 M€ en 2019 (contre 10,3 M€ en 2018).

Les dividendes perçus passent de 13,2 M€ en 2018 à 14,9 M€ en 2019 (+1,7 M€).

Les intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit (0,9) M€ sont en légère baisse de 0,2 M€ par rapport à 2018. Les autres éléments financiers (écarts de change) sont en nette amélioration, passant de (2,4) M€ en 2018 à 0,3 M€ en 2019 (+2,7 M€).

Les dotations/reprises sur provisions et autres charges impactant le résultat financier sont de (1,4) M€ en 2019 tandis qu'elles s'élevaient à 0,2 M€ en 2018.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à (0,2) M€ au titre de l'exercice écoulé, contre (0,4) M€ au titre de l'exercice 2018.

Au total, le résultat net arrêté à 13,7 M€ est en hausse de +16,7 % (+2,0 M€) par rapport à l'exercice 2018, où il avait atteint 11,7 M€.

Cette hausse de 2,6 M€ provient essentiellement de l'augmentation du résultat financier de +3,4 M€ au cours de l'exercice 2019.

1.5.2. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, et DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING (anciennement dénommée DPG TRAINING) a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant rappelé que la société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2017, et les sociétés VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

1.5.3. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2019 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'actif immobilisé d'un montant net 160,1 M€ a augmenté de 18,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment de l'acquisition d'ODCO réalisée en 2019. Au total, cette acquisition a un impact de +8,9 M€ sur l'augmentation des immobilisations financières.

Les capitaux propres s'élèvent à 80,2 M€, en hausse de 8,9 M€, conséquence du résultat net de 2019.

L'endettement financier s'élève à 78,4 M€ à fin 2019, en augmentation de 6,2 M€ par rapport à 2018, les nouveaux emprunts bancaires souscrits afin de financer les opérations de croissance externes de l'exercice 2019 expliquent cette augmentation.

Les dettes fournisseurs et dettes diverses s'élèvent à 5,3 M€ à fin 2019, contre 4,1 M€ fin 2018.

1. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent à des valeurs négatives.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce relatives à la publication des informations sur les délais de

paiement des fournisseurs et des clients, nous vous communiquons les informations suivantes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)*

	ARTICLE D. 441I.- 1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441I.- 2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	26					9	78					176
Montant total des factures concernées (TTC)	936 915	7 412	-	-	1	7 412	2 374 364	-	34 457	59 720	743 781	837 958
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	25,89 %	0,20 %	0 %	0 %	0 %	0,20 %						
Pourcentage du Chiffre d'Affaires de l'exercice (HT)						Ces factures correspondent à des facturations intragroupe hors périmètre du Chiffre d'Affaires de DELTA PLUS GROUP						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant					Néant						
Montant total des factures exclues (TTC)	Néant					Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : Selon CGV des fournisseurs <input type="checkbox"/> Délais légaux :					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours fi de mois <input type="checkbox"/> Délais légaux :						

* Les factures reçues renseignées sont exclusivement celles de fournisseurs français. Les factures émises correspondent aux factures adressées aux filiales dans le cadre de relations intragroupe, ce qui explique les délais de paiement accordés importants.

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans la Déclaration de Performance Extra Financière annexée au présent rapport en page 80 et de la Note 4 de l'annexe des comptes consolidés présentée en page 133.



1.7. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté page 80 : Déclaration de Performance Extra Financière que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'avis rendu par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la Société est reproduite en page 80.

1.8. Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2018	0,700€	40%	NC
31/12/2017	0,600€	40%	NC
31/12/2016	0,575€	40%	NC

* Retraité de la réalisation de division par deux du nominal de l'action en 2017.

1.9. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 39.727 €.

2. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

2.1. Activité du Groupe (renvoi Partie I, Chapitre II, Aperçu des activités, page 12)

2.2. Stratégie du Groupe DELTA PLUS (renvoi Partie I, Chapitre II, 2.2.3., page 16)

2.3. Évolution prévisible de la situation du Groupe en 2020

En considération de la situation imprévisible liée au Covid-19, le Groupe DELTA PLUS ne communique pas à ce stade de prévision pour l'année 2020.

2.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice (renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 169)

2.5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe (périmètre de consolidation)

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurent en page 138.

Les faits marquants de l'exercice 2019, sont principalement l'acquisition des 100 % des titres de la société ODCO en France, la levée d'option d'achat sur les 9 % de la filiale DELTA PLUS CORP (USA) encore détenus par les actionnaires minoritaires, ainsi que la cession de 100 % des titres de la société NUEVA SIBOL (Espagne).

2.5.1. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le Chiffre d'Affaires consolidé a augmenté de 9,5 % par rapport à l'exercice 2018, notamment grâce à une poursuite de la croissance du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe et à l'impact positif des filiales ayant été récemment acquises.

La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à +4,8 %.

En Europe, DELTA PLUS GROUP enregistre sur l'ensemble de l'année une croissance de +8,0 % de son Chiffre d'Affaires (+2,7 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2018.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe s'affiche en hausse de +10,9 % par rapport à l'an dernier (+6,7 % à périmètre et taux de change constants).

Pour le Groupe, la fin de l'année 2018 avait été marquée par l'acquisition de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada, et de VERTIC NEDERLAND BV aux Pays-Bas. En 2019, le Groupe a fait l'acquisition de la société française ODCO. Ces acquisitions ont généré en 2019 un impact de périmètre positif de 12,2 M€ (+5,1 %) sur le Chiffre d'Affaires.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud, ont été moins significatives qu'en 2018, provoquant un effet de change défavorable de (0,8) M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé.

Il est enfin à noter que les six marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, le Benelux, la Pologne et le Royaume-Uni) ont réalisé 38 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2019, contre 38 % en 2018.

La marge opérationnelle atteint 13,7 % du Chiffre d'Affaires contre 13,3 % en 2018. Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance du Chiffre d'Affaires.

Le coût de l'endettement, à 2,2 M€, est en légère augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2018, reflétant l'augmentation de l'endettement net moyen au cours de l'exercice. Les effets de change ont cette année un impact nul sur le résultat financier de l'exercice (cet impact était fortement négatif en 2018).

En conséquence, le résultat net consolidé des activités poursuivies croît de 25,9 %, et s'élève à un montant de 26,8 M€ au 31 décembre 2019, contre 21,3 M€ au 31 décembre 2018.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 26.654 K€ au 31 décembre 2019.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'Affaires (2)	263 301	240 462	240 462	229 786
Résultat opérationnel courant	36 142	32 398	32 030	29 091
% du Chiffre d'Affaires	13,7%	13,5%	13,3%	12,7%
Résultat opérationnel	35 615	31 889	31 521	29 073
Coût de l'endettement financier	(2 260)	(2 310)	(1 943)	(1 748)
Autres éléments financiers	119	(1 669)	(1 669)	(2 353)
Impôts	(6 668)	(6 611)	(6 611)	(5 943)
Résultat des activités destinées à la vente	-	270	270	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 807	21 568	21 568	19 029
Résultat net part du Groupe	26 654	20 951	20 951	18 867

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(2) Impacté des effets de périmètre et la charge sur le Chiffre d'Affaires.

2.5.2. Analyse du bilan consolidé

Les actifs non courants d'un montant global de 154,0 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en augmentation de 37,0 M€ par rapport à 2018, du fait notamment de la constatation de droits d'utilisation IFRS 16 pour un montant de 24,7 M€. À noter également l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de la société ODCO en France pour 6,3 M€.

Le montant des stocks s'élève à 69,2 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre 64,9 M€ un an auparavant en raison de l'augmentation du Chiffre d'Affaires sur la même période.

Les Créances Clients sont en augmentation de 6,3 M€ à 54,4 M€.

Les capitaux propres d'un montant global de 150,8 M€ ont augmenté de 22,3 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2019.

La dette financière nette (avant IFRS 16) s'élève à 65,7 M€, en hausse de 2,7 M€ en raison principalement des financements court terme utilisés pour financer l'augmentation en valeur du Besoin en Fonds de Roulement en 2019.



2.6.

Indicateurs clés de performance (Renvoi Partie I, Chapitre V, page 28 et suivantes)

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont présentés au Chapitre V « Information sur les tendances », page 28 et suivantes et dans la Déclaration de Performance Extra Financière reproduite page 80.

2.7.

Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans l'annexe des comptes consolidés sous la Note 4, page 133.

3.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.1.

Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à Apt) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle - du moins par pays d'implantation (filiale) et par métier (famille de produits) - tout en disposant de systèmes d'information permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

a. La Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- la réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

b. La mise en œuvre des procédures par le service qualité

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un service qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au comité de pilotage qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de qualité et d'un responsable qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante.

- Évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Units » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes.
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS.
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes.
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité.
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement...).

La qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
 - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
 - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
 - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

3.2.

Contrôle interne mis en place

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

a. Élaboration, Qualité et Contrôle de l'information Financière

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.



Les comptes rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire personnellement adressé au Président Directeur Général, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est, à terme, de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui est présentée semestriellement au Président Directeur Général à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la trésorerie et le service juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif. Ce tableau permet à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

b. La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale qualité, consultable par tous les collaborateurs) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un service juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le service juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

La conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le Product Compliance Manager qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les responsables de familles de produits.

c. La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique ;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe ;

- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un processus budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP (« Enterprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficiente avec les filiales ;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

4.

STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL DE DELTA PLUS GROUP

4.1.

Montant du capital social

Au 31 décembre 2019 le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

4.2.

Répartition du capital au cours des trois derniers exercices

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2019		AU 31/12/2018		AU 31/12/2017	
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
Famille BENOIT (1)(2)	653 588	8,88 %	652 748	8,87 %	651 908	8,85 %
J.B.P. SAS (1)(2)	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %
Sous total	4 238 716	57,59 %	4 237 786	57,59 %	4 237 036	57,57 %
M. Ivo BOSCARDIN (2)	740 000	10,06 %	740 000	10,06 %	826 000	11,23 %
M. Alexandre DESROCHES	109 475	1,48 %	112 000	1,52 %	112 000	1,52 %
CEPAC Investissement	-	-	-	-	35 396	0,48 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	19 506	0,27 %	16 116	0,22 %	18 612	0,25 %
PUBLIC	2 049 572	27,85 %	2 044 767	27,79 %	1 954 559	26,56 %
AUTODÉTENTION	201 439	2,74 %	207 949	2,83 %	175 105	2,38 %
NOMBRE TOTAL	7 358 708	100,00 %	7 358 708	100,00 %	7 358 708	100,00 %

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L.233-10 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'Émetteur, ils dirigent également l'Émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'Émetteur. La société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.

À la connaissance de l'Émetteur, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction de la Société ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage de capital ou de droit de vote au sein de l'Émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

Il est rappelé que la société DELTA PLUS GROUP a opéré une division par deux de la valeur nominale

de ses actions en 2017. Pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue, les actionnaires ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.



4.3.

Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital. DELTA PLUS GROUP a émis le 23 octobre 2012 un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le fonds MICADO France 2018 géré par Portzamparc Gestion. Les obligations portaient intérêt au taux fixe de

5,50 % et ont été remboursées le 2 octobre 2018 (remboursement in fine). Elles étaient cotées sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus aucun titre non représentatif du capital en circulation.

4.4.

Répartition des droits de vote de l'Émetteur

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2019						AU 31/12/2018					
	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de droits de vote (théorique)	Pourcentage de droit de vote (théorique)	Droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Pourcentage de droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de droits de vote (théorique)	Pourcentage de droit de vote (théorique)	Droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Pourcentage de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Famille BENOIT (1)(2)	653 588	8,88 %	1 274 776	10,28 %	1 274 776	10,45 %	652 748	8,87 %	1 243 936	10,05 %	1 243 936	10,23 %
J.B.P. SAS (1)(2)	3 585 128	48,72 %	7 170 256	57,80 %	7 170 256	58,76 %	3 585 128	48,72 %	7 170 256	57,95 %	7 170 256	58,94 %
Sous total	4 238 716	57,59 %	8 445 032	68,08 %	8 445 032	69,20 %	4 237 786	57,59 %	8 414 192	68,01 %	8 414 192	68,17 %
M. Ivo BOSCARDIN (2)	740 000	10,06 %	1 480 000	11,93 %	1 480 000	12,13 %	740 000	10,06 %	1 480 000	11,96 %	1 480 000	12,17 %
M. Alexandre DESROCHES	109 475	1,48 %	198 950	1,60 %	198 950	1,63 %	112 000	1,52 %	204 000	1,65 %	204 000	1,68 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	19 506	0,27 %	29 778	0,24 %	29 778	0,24 %	16 116	0,22 %	21 360	0,17 %	21 360	0,18 %
PUBLIC	2 049 572	27,85 %	2 049 572	16,52 %	2 049 572	16,80 %	2 044 767	27,79 %	2 044 767	16,53 %	2 044 767	16,81 %
AUTODÉTENTION	201 439	2,74 %	201 439	1,62 %	0	0,00 %	207 949	2,83 %	207 949	1,68 %	0	0,00 %
NOMBRE TOTAL	7 358 708	100,00 %	12 404 771	100,00 %	12 203 332	100,00 %	7 358 708	100,00 %	12 372 268	100,00 %	12 164 319	100,00 %

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'Émetteur ils dirigent également l'Émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'Émetteur. La société J.B.P. SAS est une holding familiale détenue par les membres de la famille BENOIT.

À la connaissance de l'Émetteur, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de maintenir le droit de vote double après quatre années de détention des titres DELTA PLUS GROUP par un même actionnaire.

L'adoption de cette résolution lors de l'Assemblée Générale tenue le 13 juin 2014 a permis de déroger au dispositif légal (supplétif de volonté) entré en vigueur le 1^{er} avril 2014, prévoyant l'attribution d'un droit de vote double après deux années de détention des titres par un même actionnaire.

Les dispositions de l'article 32.3. des statuts de l'Émetteur prévoient ainsi que « les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison

d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. »

Ces dispositions statutaires, relatives au droit de vote double attaché aux actions détenues par un même actionnaire depuis plus de quatre ans, sont applicables indistinctement à tous les actionnaires, sans considération de la qualité de majoritaire ou de minoritaire de l'actionnaire et sans considération du statut de dirigeant ou non de l'actionnaire.

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés du Groupe au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 0,06 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3312-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

4.5.

Contrôle de l'Émetteur

L'Émetteur est détenu, à hauteur de 57,59 % de son capital social, par la famille BENOIT et la société JBP SAS (holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT), actionnaires agissant de concert, qui détiennent 69,20 % des droits de vote exerçables à l'Assemblée Générale.

Des mesures visant à assurer que le contrôle de l'Émetteur n'est pas exercé de façon abusive ont été prises. Elles consistent en :

- la mise en place de comités pour accompagner le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions,
- la présence d'au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, et dans les comités,
- le suivi de l'application des règles de gouvernance édictées par le code de gouvernance Middlenext.

4.6.

Existence d'accord(s) pouvant entraîner un changement de contrôle de l'Émetteur

L'Émetteur n'a connaissance de l'existence d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

4.7.

Part du capital détenue par les sociétés contrôlées

Les sociétés que l'Émetteur contrôle ne détiennent aucune part de notre capital.

4.8.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP en date du 7 juin 2019, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 73.587.000,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 100,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Au cours de l'exercice 2019, la société DELTA PLUS GROUP a uniquement réalisé des opérations d'achat et de cession de titres en auto détention dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Market. Le bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site de l'Émetteur : https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees

La société détenait, au 31 décembre 2019, 201.439 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 2,74 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 29,52 €.

4.9.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art. 223-26), nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2019, ont été réalisées les opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) et transactions suivantes sur les actions de la Société par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) :

Achat(s)/Cession(s) d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2019 : Au cours de l'exercice 2019, Monsieur Ivo BOSCARDIN, Directeur Général Délégué de DELTA PLUS GROUP a cédé des actions, le détail des opérations est repris ci-dessous.

Il s'agit de ventes d'actions qu'il détenait au porteur et pour lesquelles aucun droit de vote n'était comptabilisé lors des réunions d'Assemblée Générale des associés.

DATE DE L'OPÉRATION	TYPE DE L'OPÉRATION POUR LE DIRIGEANT	VOLUME DE TITRES	MONTANT DE L'OPÉRATION
13 novembre 2019	Cession	879	39.555 €
14 novembre 2019	Cession	1.000	46.000 €
14 novembre 2019	Cession	1.000	46.500 €

Actions données en nantissement par les dirigeants sur l'exercice 2019 : Néant.

Exercice d'options d'achat d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2019 : Néant.



4.10.

Options d'achat et de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans un rapport spécial figurant en page 112.

4.11.

Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial figurant en page 113, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des mandataires et/ou salariés de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.



SECTION II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.

ORGANE CHOISI POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'Émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'Émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.

2.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

2.1.

Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225-257 du Code de Commerce.

2.2.

Les membres du Conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de trois membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2019 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	INDÉPENDANCE	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31.12.2019
Jérôme BENOIT 37 ans (2)	12 juin 2009		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	Président Directeur Général	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	135 604
Société JPB, représentée de façon permanente par Brigitte BENOIT 62 ans (2)	20 juin 2011		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	3 585 128
Ivo BOSCARDIN 68 ans (1)	21 août 1989		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur Général Délégué	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	740 000
Bruno MATHIEU 59 ans (1)	15 juin 2007	X	31 décembre 2019 suite à la démission de M MATHIEU	Administrateur	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	4

(1) Ces administrateurs sont de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres. Monsieur Bruno MATHIEU exerce à titre professionnel des activités d'investissement et de conseil financier au Royaume-Uni. Il apporte au Groupe DELTA PLUS un regard extérieur, sa connaissance des marchés internationaux et son expérience dans les domaines de la stratégie de développement et d'investissement.

(2) Ces administrateurs sont liés par les liens de parenté : Mme Brigitte BENOIT est la mère de M. Jérôme BENOIT.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi.

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par l'article L. 225-18-1 du Code de Commerce une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe est applicable dans les sociétés anonymes cotées, étant précisé que, lorsque le conseil est composé de 8 membres au plus, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à 2. Au 31 décembre 2019, sur trois administrateurs que compte le Conseil d'Administration de la Société, l'un d'entre eux est une femme.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middlednext, le Conseil d'Administration a ce code depuis 2013.

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration. Renvoi Partie V, Chapitre I, paragraphe 1.3.4, page 194.



Application des dix-neuf recommandations formulées par le Code de gouvernance Middlednext au sein de l'Émetteur :

RECOMMANDATIONS (R) DU CODE MIDDLENEXT 2016	APPLIQUÉE	NON APPLIQUÉE	COMMENTAIRE
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X		Règles incluses dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration
R 2 : Conflit d'intérêts	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants		X	En attente de nomination d'un administrateur indépendant.
R 4 : Information des membres du conseil	X		Communication des informations pertinentes aux administrateurs une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		Recommandation quant à la fréquence et l'organisation du Conseil d'Administration respectée
R 6 : Mise en place de comités	X		Mise en place d'un comité des rémunérations
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		Règlement intérieur du conseil adopté en décembre 2013
R 8 : Choix de chaque administrateur	X		Appliqué lors de la nomination ou du renouvellement de chaque administrateur
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil	X		Appliquée
R 10 : Rémunération de l'administrateur	X		Appliquée
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		Mis en œuvre lors de chaque réunion du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour est l'arrêté des comptes annuels
R 12 : Relation avec les actionnaires	X		Dans les 7 jours précédents l'Assemblée Générale, le Président Directeur Général s'entretient avec les principaux actionnaires représentant 68,8 % du capital
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		Appliquée et contrôlée par le comité des rémunérations avant d'être voté par le Conseil d'Administration
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018 qui vote annuellement une résolution à cet effet
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		Aucun cumul
R 16 : Indemnités de départ	X		Aucune indemnité
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	X		Aucun régime de retraite supplémentaire
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		Diversification depuis le plan d'attributions gratuites d'actions N° 4
R 19 : Revue des points de vigilance	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018 qui vote annuellement une résolution sur ce thème

2.3.

Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons en page 62, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

- Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce et aux recommandations Middlednext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous présentons ci-après le processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la Politique de rémunération des mandataires sociaux. Toutes les composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux sont présentées en page 62 et suivantes.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX*	
Manière dont la politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société :	Les rémunérations octroyées par la société DELTA PLUS GROUP ne dépassent pas la capacité financière de la Société au regard des bénéfices, du capital social et du Chiffre d'Affaires qui ressortent de l'exercice clos. Elles n'ont aucun impact négatif sur l'évolution de la Société. De plus, nous veillons à fixer le montant des rémunérations en fonction du travail fourni par chaque dirigeant, mais aussi des caractéristiques propres à chaque dirigeant, à savoir ses compétences et ses qualités professionnelles.
Processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération, sa révision et sa mise en œuvre :	<p>Rémunération fixe des dirigeants : chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine la partie fixe de la rémunération des dirigeants pour l'année suivante. Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p>Rémunération variable des dirigeants : chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine une rémunération variable cible des dirigeants pour l'année écoulée, selon les recommandations du comité des rémunérations, en fonction de critères de performance pour l'attribution de bonus qui récompensent la performance individuelle du mandataire. Pour tenir compte des performances réelles de l'entreprise et de l'intéressé, appréciés en fonction des comptes de l'exercice écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, des ratios et coefficients d'ajustements peuvent être appliqués par le Conseil d'Administration (selon les recommandations du comité des rémunérations) pour fixer la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération variable, proposée en considération des résultats atteints par l'intéressé, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale qui en vote le versement au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1. Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP. Les indicateurs clés de performance extra-financière du Groupe DELTA PLUS venant d'être déterminés dans le cadre de la DPEF, nous n'avons pas encore appliqué ces indicateurs clés de performance à la méthode de détermination éléments variables de la rémunération des dirigeants.</p> <p>Rémunération des administrateurs : Pour les autres mandataires sociaux que sont les administrateurs, un forfait journalier est déterminé par le Conseil d'Administration dont le montant est versé à l'administrateur pour sa présence à un Conseil d'Administration.</p>
Manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société sont prises en compte :	À l'issue des négociations annuelles obligatoires, un coefficient d'augmentation moyen, à appliquer à l'ensemble des salariés des sociétés françaises implantées à Apt, est déterminé. Il est appliqué pour déterminer la rémunération de chacun pour l'année civile suivante. Depuis plusieurs années, ce coefficient d'augmentation est appliqué au Président Directeur Général pour la détermination de l'évolution de la rémunération fixe et variable du dirigeant.



<p>Méthodes d'évaluation à appliquer pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions :</p>	<p>Rémunération fixe des dirigeants : La méthode d'évaluation retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : rémunération fixe N = rémunération fixe N-1 + (coefficient d'augmentation × rémunération fixe N-1). Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p>Rémunération variable des dirigeants : La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : rémunération variable cible N = rémunération fixe N × 50 %, pour une performance du dirigeant évaluée à 100 % de l'objectif fixe dans le business plan et validé par le Conseil d'Administration. Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p>Rémunération en actions des dirigeants : Il n'y a actuellement pas de rémunération en actions des dirigeants. Toute éventuelle décision de mettre en place ce type de rémunération pourra être actée et mise en œuvre par le Conseil d'Administration dans l'attente de son approbation par la prochaine Assemblée Générale.</p>
<p>Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs (ex-jetons de présence) :</p>	<p>Il est appliqué un forfait journalier pour la présence de chaque administrateur à un Conseil d'Administration (<i>ceci ne s'applique pas au Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, ni à la société JBP Administrateur qui ne sont pas rémunérés sous cette forme</i>).</p>
<p>Description et explication de toutes les modifications substantielles de la politique de rémunération :</p>	<p>La politique de rémunération est appliquée de façon inchangée depuis 2013.</p>
<p>Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée Générale :</p>	<p>En cas de nomination d'un nouveau mandataire social (Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, administrateur) les dispositions de la dernière politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux votée en Assemblée Générale seront applicables dans l'attente de la prochaine approbation par l'Assemblée Générale. Il pourra éventuellement y avoir cumul de contrat de travail et de mandat social pour un administrateur nouvellement nommé sur décision actée par le Conseil d'Administration régularisée par approbation par la prochaine Assemblée Générale.</p>
<p>Dérogations à l'application de la politique de rémunération, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé :</p>	<p>Aucune dérogation n'est prévue.</p>

* Aucune modification de la politique de rémunération n'est intervenue depuis le vote de la dernière Assemblée Générale de la Société le 7 juin 2019.

Nous vous indiquons en page 62, les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totales (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des

éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Nous vous invitons à vous prononcer sur la politique de rémunération des mandataires sociaux exposée dans le tableau ci-avant, conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 L. 225-37-3 et L. 225-100 du Code de Commerce.

2.4.

Conventions règlementées

En application des articles L. 225-38, L. 225-40-1 et R. 225-30 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous, le détail des opérations pouvant être considérées comme des conventions règlementées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société DELTA PLUS GROUP a réalisé les opérations suivantes :

Cautions et engagements donnés

Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de Commerce relatif aux cautions, avals ou garanties donnés par les sociétés autres que celles exploitant un établissement bancaire ou financier, a autorisé l'émission par DELTA PLUS GROUP de cautions, avals ou garanties à hauteur d'un plafond global de 100.000.000 d'euros, et cela aux conditions qu'il avisera et au mieux de l'intérêt social.

Au 31 décembre 2019 le montant global des garanties émises par DELTA PLUS GROUP au bénéfice des créanciers de ses filiales d'élevait à 64.404.708 euros.

Loyers

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons du montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société JBP au cours de l'exercice 2019, auxquels s'ajoute le montant de la Taxe foncière (pour 1.609,30 euros).

En vertu d'un contrat de bail de sous location, conclu en date du 2 janvier 2018, le montant correspondant au loyer trimestriel dû par DELTA PLUS GROUP se porte à 6.730,00 euros H.T (correspondant depuis lors à l'occupation directe par DELTA PLUS GROUP des locaux affectés). Soit un montant annuel de 26.920,00 euros HT au titre de l'exercice 2019.

Prestations de services

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2019, de la convention de prestations de services d'assistance rendue par JBP pour laquelle DELTA PLUS GROUP est redevable d'un montant annuel se portant à 530.000,00 euros HT.

Compte courant

Au titre de l'exercice 2019 le compte courant de la société JBP dans les livres de la société DELTA PLUS GROUP a produit 74.600,00 euros d'intérêts (ce montant est uniquement provisionné et non versé).

Mission spéciale d'un administrateur

Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2019, a décidé de renouveler une mission spéciale à l'un des administrateurs, M. Bruno MATHIEU, en lui octroyant une rémunération exceptionnelle pour mission spéciale qui s'est élevée à 135.800 € sur l'exercice 2019. Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP a ensuite fait évoluer cette mission exceptionnelle en mission permanente et l'administrateur a démissionné de son mandat le 16 décembre 2019.

Mandat de direction de filiales

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2019, des différents mandats de présidence exercés par JBP au sein des filiales de DELTA PLUS GROUP, dont chacune des filiales est respectivement redevable pour un montant global annuel se portant à 580.000,00 euros HT.

3.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

3.1.

Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.



Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la Société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité *ad hoc*.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la Société, soit par les filiales de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

3.2.

Compte-rendu d'activités 2019

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels ;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- pour examiner les comptes semestriels ;
- pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS notamment pour autoriser la réalisation des opérations de croissance externe réalisées courant 2019 (ODCO SAS) et pour autoriser l'entrée en négociation pour de futurs projets de croissance externe ;
- pour examiner les travaux réalisés par le Conseil d'Administration ;
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- pour autoriser l'émission de cautions avals et garanties.

Le taux de présence global des membres du Conseil d'Administration était de 96 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le service juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

3.3.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 figure à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société reproduite en page 62 et suivantes.

Les administrateurs, à la fois mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales, ne perçoivent pas de sommes fixes annuelles allouées en raison de leur participation aux réunions du Conseil (anciennement « jetons de présence ») en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des sommes fixes annuelles au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements desdites sommes fixes annuelles figure également à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société.

4.

RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 à L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir ou de compétence en matière d'augmentation de capital n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles desdites délégations par le Conseil d'Administration au 31/12/2019
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 9 juin 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégation dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 1 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi, dans la limite de 10 % du capital social soit 367.935 €. Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 9 juin 2017. 	Néant
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital soit 110.380 €, par la création et l'émission d'au plus 113.794 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 15 juin 2018. • Délégation en vertu des articles L. 225-129, L.225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société soit 735.870 €, par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 15 juin 2018. 	Néant
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégation en vertu des articles des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, pour un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 735.870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite, l'augmentation de capital interviendra par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet. Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 7 juin 2019. • Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital soit 110.380 €, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019. • Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfiques sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019. • Délégation conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance étant précisé que le capital social ne pourra être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, et le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019. 	Néant

5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.



SECTION III : PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale sont consultables en page 76 à la suite du texte des résolutions.

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 13.670.665,37 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 0,70 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes,
pour un montant maximum de : 5.151.095,60 €
- Le solde au compte
« Report à Nouveau » : 8.519.569,77 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 5.151.095,60 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 26.654 K€.

3. APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMPS D'APPLI- CATION DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des conventions réglementées conclues ou maintenues au cours de l'exercice 2019, présentées précédemment.

4.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous indiquons en page 51, le processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Toutes les composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux sont présentées en page 62. Nous vous invitons à vous prononcer sur ladite politique de rémunération des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 L. 225-37-3 et L. 225-100 Code de Commerce, ainsi que sur les modalités de versement des éléments de rémunération variables des dirigeants.

5.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION FIXE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Nous vous demandons d'approuver le montant de la rémunération fixe globale du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019, fixé conformément à la politique de rémunération, pour un montant annuel brut de 218 K€. Il est rappelé qu'une partie de la rémunération fixe du Président Directeur Général (environ 30 %) est payée via la Holding JBP.

Nous vous demandons d'approuver le montant de la rémunération fixe globale du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2019, fixé conformément à la politique de rémunération, pour un montant de 249 K€. Il est rappelé que la rémunération fixe du Directeur Général Délégué est intégralement payée via la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

6.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019 que nous vous proposons de fixer à 106 K€.

7.

AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATION SIMPLES

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 12 juin 2021 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle. Nous vous informons qu'aucune utilisation de cette autorisation n'a été faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.



8.

AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitueraient à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 7 juin 2019.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

9.

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES DANS LE CADRE DE PLACEMENTS PRIVÉS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite légale de 20 % du capital de la Société par an.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2018.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.



10.

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSEN- TIR DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET DE DÉTERMINER LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE CETTE OPÉRA- TION DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-177 ET L. 225-180 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, en vue de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions de la Société supérieur à 10 % du capital social de la Société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat serait fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seraient consenties.

Le Conseil d'Administration informerait chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter du 12 juin 2020.

11.

DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration

CHAPITRE II ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION



1. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(Renvoi à la Note 5.1 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 138).

2. LISTE DES MANDATS (Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	DELTA PLUS GROUP SA	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	FINANCIÈRE J5 SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	ALLSAFE FZE	Directeur Général
	ASPRESEG	Directeur
	DEGIL SAFETY	Directeur
	DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA SRO	Gérant
	DELTA PLUS CENTROAMERICA	Directeur
	DELTA PLUS CHINA CO. LTD	Directeur
	DELTA PLUS CROATIA D.O.O.	Administrateur
	DELTA PLUS HELLAS SARL	Co-gérant
	DELTA PLUS IBERIA SAU	Gérant
	DELTA PLUS INDIA PRIVATE LTD	Administrateur
	DELTA PLUS MAGYARORSZAG K.FT	Gérant
	DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	Directeur Général
	DELTA PLUS PERÙ SAC	Président
	DELTA PLUS PHILIPPINES	Président
	DELTA PLUS POLSKA SP.Z.O.O.	Directeur Général
	DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP.Z.O.O.	Directeur Général
	DELTA PLUS ROMANIA SRL	Administrateur
	DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O	Gérant
	DELTA PLUS UKRAÏNA	Administrateur
	DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE İŞ GÜVENLİĞİ EKIPMANLARI SANAYI VE TİCARET LIMITED ŞİRKETİ	Co-Gérant
	DELTA PLUS BENELUX	Administrateur délégué
	DELTA PLUS CORP	Directeur
	ESLINGAR SA	Directeur
	DELTAPLUS(UK)LTD	Directeur
	ONTARIO GLOVE & SAFETY	Directeur
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	VERTIC NEDERLAND BV	Administrateur
	WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO.LTD	Administrateur
WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO.LTD	Administrateur	
WUJIANG APT ENTERPRISE MANAGEMENT SERVICE CO.LTD	Administrateur	

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
JBP	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	DELTA PLUS SAS	Présidente
	DELTA PLUS SERVICES SAS	Présidente
	FROMENT SAS	Présidente
	DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING	Présidente
	VERTIC INTERNATIONAL	Présidente
	BPI SAS	Présidente
	VERTIC NEDERLAND BV	Présidente
Ivo BOSCARDIN	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	DELTA PLUS SICUREX SRL	Gérant
	DELTA PLUS PÉROU	Administrateur
	NUEVA SIBOL SLU	Administrateur
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO LTD	Administrateur
	DELTA PLUS CHINA CO., LTD	Directeur
	DELTAPLUS (UK) LTD	Directeur
Bruno MATHIEU	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	THEMIS CAPITAL LIMITED	Directeur
	CNIGUARD LIMITED	Administrateur



3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-37-3, L. 225-100 et R. 225-29-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middledex sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous présentons ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants.

Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la Société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, les sociétés contrôlées par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la société qui contrôle au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice	344.620,40 €	356.723,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	33.521,60 €	33.521,60 €
TOTAL	378.142,00 €	390.244,60 €

M. BOSCARDIN IVO, Directeur Général Délégué	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice	249.000,00 €	249.000,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €

Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL				
M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2019		31/12/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ^{e1}	218 360,40 €	238 289,40 €	213.036,00 €	272.536,00 €
Rémunération variable annuelle	119 000,00 €	119 000,00 €	136.427,00 €	136.427,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	33.521,60 €	33.521,60 €	33.521,60 €	23.465,10 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Avantages en nature	voiture de fonction, défraiement de repas : 7.260,00 €		voiture de fonction, défraiement de repas : 7.260,00 €	
TOTAL	378.142,00 €	398.071,00 €	390.244,60 €	439.688,10 €

M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2019		31/12/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ^{e2}	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Avantages en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €

L'explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués est énoncée en page 51.

Il n'a pas été fait utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable, suite à un vote favorable de la politique de rémunération par la dernière Assemblée Générale des actionnaires le 7 juin 2019.

Pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun de ces dirigeants et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux sont présentés ci-après.

1. Une partie de la rémunération fixe (environ 30 %) est payée via la Holding JBP. Elle est refacturée à DELTA PLUS GROUP. En 2019, une avance sur salaire a été faite au Président Directeur Général. En 2019 et en 2020, une avance sur salaire a été faite au Président Directeur Général.

2. La rémunération fixe est payée via la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.



Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées aux dirigeants de la société DELTA PLUS GROUP au cours des exercices mentionnés.

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP					
M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N-2	EXERCICE N-3	EXERCICE N-4
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Ratio avec rémunération moyenne	2,71	3,08	3,05	2,67	2,46
Ratio avec rémunération médiane	2,65	2,98	2,95	2,54	2,34
M. BOSCARDIN IVO, Directeur Général Délégué	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N-2	EXERCICE N-3	EXERCICE N-4
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Ratio avec rémunération moyenne	1,78	1,96	1,99	1,91	1,85
Ratio avec rémunération médiane	1,74	1,90	1,93	1,81	1,84

Éléments d'explication des ratios : les mandataires ont été inchangés au cours des exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Le ratio a été calculé sur la base de leurs rémunérations cumulées versées au titre des périodes concernées. Pour le Président Directeur Général, le ratio est calculé sur la base de la rémunération globale due au Président Directeur Général qui comprend également la partie de la rémunération fixe (environ 30 %) payée via la Holding JBP. Pour le Directeur Général Délégué le

ratio est calculé sur la base de la rémunération fixe payée par la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

Les ratios présentés le sont conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019. En considération d'éventuelles précisions ultérieures et positions officielles diffusées à l'attention des entreprises ces ratios pourront évoluer.

TABLEAU SUR LES SOMMES FIXES ANNUELLES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS				
M. MATHIEU, Administrateur*	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2019		31/12/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €
Autres rémunérations (rémunération exceptionnelle pour mission spéciale)	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €
M. GRADENIGO, Administrateur**	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2019		31/12/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	1.500,00 €	1.500,00 €
Autres rémunérations	-	-	-	-
Mme BENOIT, Représentant permanent de la société JBP, Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2019		31/12/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

* M. Bruno Mathieu a démissionné de son mandat le 16 décembre 2019.

** M. Pierre Gradenigo a démissionné de son mandat le 25 juin 2018.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP a décidé de renouveler une mission spéciale confiée à M. Bruno MATHIEU, et de lui octroyer une rémunération exceptionnelle pour mission spéciale à

hauteur de 25.000,00 €. Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP a ensuite fait évoluer cette mission exceptionnelle en mission permanente et l'administrateur a démissionné de son mandat le 16 décembre 2019.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
NÉANT			

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par l'Émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2016	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme BENOIT	4	1.600	33.521,60 €	20.06.2017	Échelonnée sur trois années : 480 au 20.06.2017 560 au 20.06.2018 560 au 20.06.2019	Si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant les périodes d'acquisition respectives des droits

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jérôme BENOIT	4	560	Critères de performance liés aux résultats de l'entreprise atteints durant la période d'acquisition



HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Date d'Assemblée Générale et plans	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Date de Conseil d'Administration	NÉANT	NÉANT	NÉANT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'Émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'Émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		NÉANT			
Options détenues sur l'Émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'Émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		NÉANT			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Information sur les actions attribuées gratuitement

Date d'Assemblée Générale et plans	20/06/2011	15/06/2012	17/06/2016
	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4
Date de Conseil d'Administration	02/04/2012	07/12/2012	20/06/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.000	7.000	11.200*
<i>Dont le nombre pouvant être attribuées aux mandataires sociaux :</i>			
M. Jérôme BENOIT	4.000	4.000	1.600*
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-
Date d'acquisition des actions	02/04/2014	07/12/2014	Échelonnée sur trois années : 480* au 20.06.2017 560* au 20.06.2018 560* au 20.06.2019
Date de fin de période de conservation	02/04/2016	07/12/2016	Échelonnée sur trois années : 480* au 20.06.2019 560* au 20.06.2020 560* au 20.06.2021
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2019	4.000	7.000	1.600
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-

* Il est rappelé que la société DELTA PLUS GROUP a opéré le 26 septembre 2017, une division par deux de la valeur nominale de ses actions. Pour toute action ancienne de 1 € de valeur nominale détenue, les actionnaires ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.

La livraison définitive des attributions d'actions gratuites à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire : le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de

la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général début de mandat : 30/03/2011		X		X		X
M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21/08/1989		X		X		X





4.

TABLEAU DES RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2019	2018	2017	2016	2015
I. Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354
b) Nombre d'actions émises.	7.358.708	7.358.708	7.358.708	3.679.354	3.679.354
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'Affaires hors taxe.	1.322.536	1.399.277	1.335.252	1.743.582	1.703.811
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	13.023.881	11.183.226	15.917.862	12.029.117	8.931.113
c) Impôts sur les bénéfices.	99.968	(595.132)	(397.132)	38.193	(67.229)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	13.670.665	11.713.812	12.217.952	9.013.086	6.511.739
e) Montant des bénéfices distribués (1).	5.151.096	4.415.225	4.231.257	3.127.451	2.759.516
III. Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	1,76	1,60	2,22	3,26	2,45
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	1,76	1,59	1,66	2,45	1,77
c) Dividende versé à chaque action (1)(2).	0,7	0,60	0,57	0,85	0,75
IV. Personnel :					
a) Nombre de salariés.	4	4	4	4	4
b) Montant de la masse salariale.	951.137	800.657	885.156	686.480	870.506
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	402.395	303.415	438.408	259.069	328.990

(1) Montant des bénéfices distribués au cours de l'exercice sur proposition du Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(2) Le nombre d'actions en circulation a doublé au cours de l'exercice 2017, suite à la réalisation d'une division par deux du nominal de l'action. Le nombre d'actions en circulation a doublé au cours de l'exercice 2015, suite à la réalisation d'une division par deux du nominal de l'action.

5.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2019.
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I. du Code de Commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.



PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 13.670.665,37 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 39.727 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un Résultat Net Consolidé de 26.807 K€ dont un Résultat Net Part du Groupe de 26.654 K€.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 0,70 € par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 13.670.665,37 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 5.151.095,60 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 8.519.569,77 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 5.151.095,60 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL CLOS LE :	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (article 158 du CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2018	0,700 €	40 %	NC
31/12/2017	0,600 €	40 %	NC
31/12/2016	0,575 €	40 %	NC

* Montant du dividende par action retraité de la division par deux du nominal de l'action réalisée en 2017.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 225-100 II. du Code de Commerce, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I. du Code de Commerce, tels que décrits dans ledit rapport.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 225-100 III. du Code de Commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Général, tels que décrits dans ledit rapport.

Pour rappel, le montant de la rémunération fixe globale du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019, fixé conformément à la politique de rémunération, correspond à la somme annuelle brute de 218 K€. Il est rappelé qu'une partie de la rémunération fixe du Président Directeur Général (environ 30 %) est versée via la Holding JBP. La rémunération variable annuelle du Président Directeur Général, d'un montant global de 106 K€, lui sera versée à l'issue de la présente Assemblée et au plus tard le 30 juin 2019.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 225-100 III. du Code de Commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le

31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général Délégué, tels que décrits dans ledit rapport.

Pour rappel le montant de la rémunération fixe globale du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2019, fixé conformément à la politique de rémunération, correspond à la somme de 249 K€. Il est rappelé que la rémunération fixe du Directeur Général Délégué est intégralement versée via la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225.37-3 et L. 225-100 du Code de Commerce, approuve la Politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux qui lui a été présentée en ce compris le processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et administrateurs en raison de leurs mandats respectifs, pour l'exercice 2020 tels que détaillés dans ledit rapport.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués de la Société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 12 juin 2021(inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.



ONZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, de l'article L. 451-3 du Code Monétaire et Financier, du Règlement Européen n° 596/2014 en date du 16 avril 2014, des Règlements Européens délégués 2016/908 du 26 février 2016 et 2016/1052 du 8 mars 2016, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2017-03 du 2 février 2017, de la décision AMF 2011-07 et de la position-recommandation AMF 2017-04 du 2 février 2017, et ceci, dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 73.587.000,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 100,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la Société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- L'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- L'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- La conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social ;
- L'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- L'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;

- Plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 7 juin 2019.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- Décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- Établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- Mettre en œuvre le(s) dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- Et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 7 juin 2019.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- Réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- Et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L.225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les statuts, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de 20 % du capital de la Société par période de douze (12) mois appréciée à la date de l'émission (en tenant compte des éventuelles modifications apportées au capital social pendant cette période), d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

Pour l'application du plafond, ne seront pas pris en compte, le cas échéant, les ajustements sur le capital ou les conditions d'accès au capital à réaliser pour préserver, conformément au Code de Commerce, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance et être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, à intérêt fixe ou variable, le Conseil ayant toutes latitudes pour en fixer les conditions. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder cinquante centimes d'euro (0,50 €).

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit d'investisseurs qualifiés définis par les articles L. 411-2-II et D. 411-1 du Code Monétaire et Financier ou entrant dans la composition d'un cercle restreint d'investisseurs au sens des articles L. 411-2-II et D. 411-4 du code précité, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de Commerce.

4. Reconnaît qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. Décide que le prix de souscription des actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 et R. 225-119 du Code de Commerce, et sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission.

Plus généralement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires et de la présente délégation, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et, lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non, leur rémunération ainsi que leurs modalités de remboursement.



Notamment, il fixera les périodes de souscription, le prix de souscription des valeurs mobilières, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital. Il pourra décider que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourra intervenir soit par offre de souscription d'actions nouvelles, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes.

6. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour :

- Passer toute convention en vue d'assurer la bonne fin de toute émission ;
- Prendre toutes mesures afin d'assurer la cotation et le service financier des instruments émis ;
- Constater la réalisation de l'émission et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Imputer, sur sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déterminer les modalités d'ajustement des conditions d'accès au capital des valeurs mobilières y donnant accès à terme, y compris des bons, et en suspendre l'accès dans les conditions légales et réglementaires ;
- Décider librement, le cas échéant, du sort des rompus ;
- Prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission ;
- Déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- Procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;
- Assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux termes du contrat d'émission.

7. La présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions de la Société supérieur à 10 % du capital social de la Société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties.

Sous réserve des cas d'ajustement obligatoires lors de la réalisation de certaines opérations visées par la loi, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne des cours des actions de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Ces prix ne pourront être modifiés sauf si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de Commerce. Le Conseil procédera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, soit :

- Arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- Fixer les modalités et conditions d'exercice des options et notamment fixer :
 - les dates auxquelles seront consenties les options dans les conditions et limites légales ;
 - la durée de la validité des options étant précisé que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix (10) ans ;

- la ou les dates ou périodes d'exercice des options ;
- les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder deux(2) ans à compter de la levée de l'option,
- le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession des actions obtenues par l'exercice des options.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation qui est consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substitue à celle octroyée le 9 juin 2017.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 7 juin 2019.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 227.588 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la Société.



MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du Code de Commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demande adressée au siège social de la Société, par courrier à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex, par télécopie au +33 (0)4 90 74 06 03 ou par email à relation.investisseur@deltaplus.fr.
- pour les actionnaires au porteur : demande adressée à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion du compte titres.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions mentionnées ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse relation.investisseur@deltaplus.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. L'actionnaire au porteur ou au nominatif administré devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au siège social de la Société par courrier à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex, par télécopie au +33 (0)4 90 74 06 03, ou par email à relation.investisseur@deltaplus.fr.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions mentionnées ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité notifiera la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées au siège social de la Société à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la qualité d'actionnaire du demandeur.

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site de la Société https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour, par les actionnaires remplissant les conditions réglementaires, doivent parvenir à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société, à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex ou à l'adresse électronique suivante : relation.investisseur@deltaplus.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'assemblée, et être accompagnés d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de Commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et le cas échéant des renseignements prévus à l'article R. 225-83 alinéa 5 du Code de Commerce (proposition de nomination d'administrateurs).

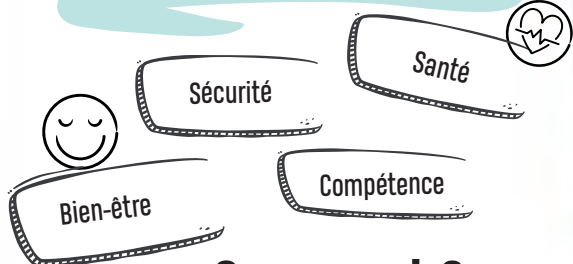
En outre, l'examen par l'assemblée de points ou de projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social.

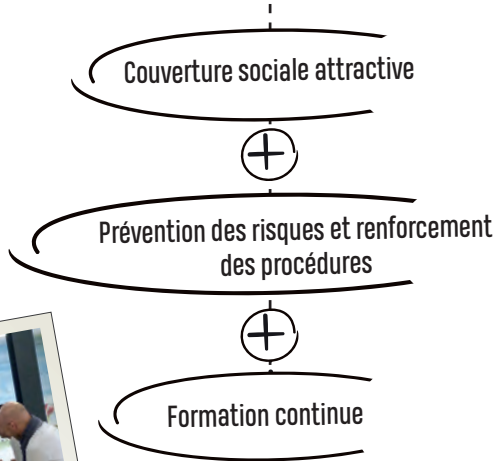
Le Conseil d'Administration

RESPONSABILITE SOCIETALE

Nous voulons que nos collaborateurs aient les moyens de s'épanouir dans leur travail, en bonne santé et en toute sécurité.



Comment ? Développer



Pourquoi ? Améliorer

- Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
 - Le taux d'absentéisme
- La satisfaction sur les formations
- L'accès à la couverture sociale



PEOPLE*



PLANET**

Nous voulons conduire notre développement économique en limitant son impact sur les générations futures.

Impact sur le changement climatique

Gestion des déchets

Maîtrise des ressources énergétiques

Comment ? Mesurer

L'engagement de nos partenaires de transport dans la démarche

Pourquoi ? Réduire

- Notre Empreinte Carbone



Fort de 10 ans d'engagement, nous intensifions notre action pour améliorer notre impact sociétal et préserver l'environnement. En complément, **nous avons obtenu la certification ISO 14001 niveau 1 en 2018.**

ET ENVIRONNEMENTALE

ISO 14001

Nous voulons que notre activité se développe dans un cadre sécurisé, éthique et responsable.

Protection des ressources internes

Acteurs locaux

Loyauté des pratiques

Fournisseurs

SUSTAINABLE ECONOMY***

Comment ? S'investir dans

L'utilisation raisonnée des ressources matérielles

Implication des fournisseurs dans notre démarche

Un soutien économique à des initiatives locales

Un code de bonne conduite anticorruption

Pourquoi ? Veiller à

- La protection de nos ressources matérielles
- L'adhésion de nos fournisseurs à la démarche
- La loyauté des pratiques des parties prenantes
- Notre impact positif sur l'économie locale

Nos émissions de déchets

Notre consommation énergétique

Partenaire Worldskills depuis 2007

world skills
France
PROUD OFFICIAL PARTNER



6.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

INTRODUCTION

L'identité du Groupe est fondée sur une culture d'entreprise familiale, son cœur de métier est la protection de l'homme au travail. En parallèle de son développement international et de son élévation vers un statut de fabricant, notre Groupe a dû, très tôt, mettre en œuvre de bonnes pratiques et suivre leur application et leur déploiement. Très vite, trois grands axes de suivi sont apparus nécessaires, un suivi en matière sociale, un suivi en matière environnementale et un suivi en matière d'éthique des affaires.

Fort de ces valeurs identitaires, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé, depuis plus de dix ans, dans une démarche globale de responsabilité sociétale couvrant ces trois axes principaux : « People » pour la partie sociale, « Planet » pour la partie environnementale et « l'Économie Durable » pour la partie sociétale. Pour parfaire cette approche, la Direction Générale du Groupe a initié en 2017 une large réflexion autour de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette initiative a permis l'aboutissement en 2018 d'un plan d'action RSE 2018-2021 à périmètre Groupe définissant onze objectifs à atteindre à horizon 2021, travaillés sous format de projets, avec des points d'étapes annuels pour suivre leur avancement. Nous souhaitons inscrire l'empreinte RSE de DELTA PLUS dans son environnement direct à travers des initiatives ciblées. Nous vous présentons ci-après l'ensemble des informations sur la manière dont notre société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Cette restitution s'appuie sur l'analyse des principaux risques et opportunités auxquels notre Groupe est exposé en raison de ses activités. Elle présente une brève description des plans d'actions adoptées au niveau de la société mère DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, et des mesures prises pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques. Elle présente enfin l'ensemble des méthodes de suivi, adoptées pour améliorer notre performance extra-financière et les résultats de ces actions en 2019.

MODÈLE D'AFFAIRE DE L'ENTREPRISE

Renvoi à la Partie I : Présentation du Groupe DELTA PLUS, Chapitre III : Aperçu des activités (page 12).

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Le contexte international est une source de risques et d'opportunités qui impactent les résultats et les processus de l'entreprise. Nous avons réalisé une analyse des risques et opportunités extra financiers auxquels notre Groupe est exposé en matière sociale, en matière environnementale et en matière de relations d'affaires. Il est ressorti de cette analyse des risques que les principaux thèmes suivants peuvent avoir un véritable impact sur notre Groupe.

Thèmes sociaux

L'ensemble des thèmes sociaux suivis par DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques sociaux sont développés dans la partie : « PEOPLE - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS ».

Certains thèmes sociaux, ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur homogénéisation n'apporterait pas de solution globale pertinente. C'est le cas notamment pour les sujets suivants :

- L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs, n'est pas uniforme au niveau du Groupe DELTA PLUS. L'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...). Globalement, peu de filiales ont conclu des accords collectifs. Cependant, notre Groupe n'ayant jamais connu de conflits sociaux, nous considérons que cette thématique ne représente pas d'enjeu particulier pour DELTA PLUS.

- L'égalité de traitement et les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les politiques de lutte contre les discriminations. Même si l'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, (à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas) certains types de postes restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes de manutention. L'insertion des personnes handicapées en entreprise est suivie filiale par filiale en considération des législations localement applicables, plutôt disparates. Le Groupe DELTA PLUS n'a pas mis en place de système de suivi global des données relatives à l'insertion des personnes handicapées ou à l'égalité de traitement. Le suivi et la consolidation de telles données ne serait pas pertinente compte tenu des disparités entre les différentes lois locales et des différences de mise en œuvre dans les pays dans lesquels notre Groupe est présent.

Thèmes environnementaux

L'ensemble des thèmes environnementaux adoptés en 2019 sur le périmètre France seront déployés en dehors de France à partir de 2020. Ce plan de déploiement est précisé aux pages 90 et suivantes. Les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques environnementaux sont développés dans la partie : « *PLANET - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT* ».

Certains thèmes environnementaux, ne représentent pas d'enjeu ou de risque spécifique, voire ne sont pas pertinents par rapport à la configuration de notre Groupe. Nous avons ainsi décidé de ne pas suivre d'indicateur clé de performance les concernant.

C'est le cas notamment de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, et les mesures en faveur du respect du bien-être animal, et d'une alimentation responsable, équitable et durable. Ces sujets ne se situent pas sur le terrain d'action de notre entreprise dans la mesure où nos corps de métiers et notre domaine d'activité ne présentent aucun lien avec la filière alimentaire. Il n'y a pas d'interaction identifiée que notre Groupe pourrait avoir avec le secteur alimentaire. De ce fait, DELTA PLUS GROUP ne prend pas de mesure spécifique visant à lutter contre le gaspillage ou la précarité alimentaire et ne suit pas précisément d'indicateur sur ce thème.

Thèmes liés à l'économie durable

L'ensemble des thèmes liés à l'économie durable, adoptées au niveau du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques relatifs à l'économie durable sont développés dans la partie : « *SUSTAINABLE BUSINESS - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE* ».

Certains thèmes sociétaux, en revanche, ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur suivi ne nous a pas paru pertinent au regard des spécificités de notre Groupe. C'est le cas notamment du sujet suivant :

- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, en ce que notre activité, et plus particulièrement nos produits, sont soumis à une réglementation stricte et vectrice de sécurité pour les consommateurs (produits normés, soumis à une réglementation locale spécifique tel que le règlement du 9 mars 2016 (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil, en Union Européenne). Il ne nous a pas paru nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires pour suivre la performance de notre entreprise en matière de sécurité du consommateur.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS DES POLITIQUES DE LA RSE DELTA PLUS 2020

		INDICATEUR	POLITIQUE
PEOPLE	1	Sécurité au travail	Faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien être au travail
	2	Formation et développement des compétences	Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés
	3	Santé et protection des salariés	Défini et appliquer des principes communs de couverture sociale
	4	Gestion du temps de présence et de nos ressources	Utiliser l'absentéisme et le Turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin
PLANET	5	Gestion des déchets	Maîtriser la quantité de déchets des usines et des plateformes logistiques
	6	Impact sur le changement climatique	Établir un bilan Carbone sur les sites pertinents
	7	Maîtrise des ressources	Maîtriser et surveiller les consommations d'énergies ou utilités de nos usines et plateformes logistiques majeures
	8	Impact Environnemental du cycle de vie produit	Inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco conception lors du développement produit
SUSTAINABLE ECONOMY	9	Loyauté des pratiques	Conduire nos activités dans le respect des règles éthiques
	10	Implication des fournisseurs dans notre démarche	Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les Thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023
	11	Protection des ressources internes immatérielles	Protéger nos marques et nos données sensibles de façon durable
	12	Soutien à des initiatives locales	Soutenir les acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantés au travers d'initiatives locales ciblées

DESCRIPTION DU KPI	OBJECTIFS	PÉRIMÈTRE ACTUEL
Taux de fréquence	<8	GROUPE
Taux de gravité	<1	GROUPE
Taux de formation de la population de référence (population soumise à évaluation groupe)	50 % des effectifs groupe a minima formé chaque année, et 100 % des collaborateurs évalués formés au moins 1 fois tous les 6 ans d'ici 2023	GROUPE
Taux de conformité à la législation locale	100 %	GROUPE
Taux de couverture Santé	100 %	GROUPE
Taux d'absentéisme maladie	< 3 %	GROUPE
Turnover	< 15 %	GROUPE
Taux de recyclabilité de nos déchets	> 75 %	FRANCE
Nbre de tonnes de carton acheté pour 1 M€ de CA	< 0.48 T/M€	FRANCE
Nbre de tonnes de carton rejeté pour 1 M€ de CA	< 0.61 T/M€	FRANCE
Émissions de GES en tonnes de CO ₂	Baisser ou maintenir à volume fabriqué/transporté identique	FRANCE
Mesure des consommations Électricité, fioul gaz, eau	Baisser ou maintenir à volume fabriqué/transporté identique	FRANCE
Part de matière recyclée ou réutilisable sur le CA	15 %	GROUPE
Pourcentage des collaborateurs ayant connaissance du plan anticorruption	100 %	GROUPE
Pourcentage des personnes exposées qui ont passé et réussi le test E-Learning	100 %	GROUPE
Pourcentage de dénonciation (alertes notifiées suivies et traitées)	100 %	GROUPE
Taux de Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés	100% des critères d'évaluation couverts et prêts à être évalués	40 % en valeur des achats externes
Taux de conformité des fournisseurs	75 %	40 % en valeur des achats externes
Taux de couverture de la marque DELTA PLUS	100 % couverts où nous avons une filiale et % à définir dans les pays sans filiale	GROUPE
Taux de sécurisation des données informatiques sensibles	100 %	GROUPE
Nombre de filiale menant au moins une action	Nombre en 2020 > 2019	GROUPE
Nombre d'actions locales en faveur de l'environnement	Nombre en 2020 > 2019	GROUPE



« PEOPLE » – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS

SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des accidents du travail est une composante majeure de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Elle répond à la volonté de maîtriser les risques humains sur la santé des salariés et leur intégrité physique, elle minimise le risque financier réglementaire (suivant la législation du pays), elle cadre le risque pénal en France notamment au travers de l'évaluation des risques, elle prémunit contre le risque opérationnel de manque de personnel formé lors d'arrêts de travail.

L'opportunité que nous avons choisie d'exploiter est de prendre la législation française comme référence (le Code du Travail français est un des environnements réglementaires les plus sévères) pour définir un processus exigeant à appliquer au Groupe en totalité.

LA POLITIQUE : faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien-être au travail et pour cela viser d'ici 2023 le zéro accident.

DELTA PLUS cherche à satisfaire à minima aux exigences réglementaires des pays dans lesquels elle s'est implantée et veut conduire au-delà de l'aspect réglementaire un état des lieux mensuel de l'accidentalité du Groupe, une surveillance des ratios de performance sur des objectifs définis et attendus, un pilotage central de la politique de prévention locale.

Le suivi de cette politique est confié au département Ressources Humaines (RH) du Groupe et implique suivant le type de filiale le département RH de la filiale et les managers opérationnels.

Chaque mois, les résultats sécurité sont présentés et commentés en Comité de Direction, au siège social.

Un groupe de travail constitué de deux membres du Comité de Direction, de membres du Comité Social et Économique (CSE) français, des RH, travaille sur la Construction du pilotage de la Santé et Sécurité au Travail au travers d'un process complet de gestion de la santé et sécurité, sur la base des exigences réglementaires françaises pour donner un cadre ambitieux à la politique du Groupe, notamment en matière de prévention. Le pilotage doit permettre de déployer des actions concrètes lorsque les résultats d'une filiale ne sont pas dans les objectifs.

La DRH du Groupe qui mène cette démarche de déploiement, a créé un outil de communication interne, une plateforme de partage d'information appelée HR Community qui, en 2018/2019, a permis de structurer les remontées de données permettant de construire les KPIs et les descentes d'information permettant aux filiales de construire des informations pertinentes et homogènes.

Les engagements de la Direction se sont matérialisés en 2019 par le partage mensuel systématique des 2 KPI dont la surveillance en Comité de Direction a permis de dresser un état des lieux pertinent par filiale et d'augmenter la conscience de tous vis-à-vis de ce thème.

Pour avancer sur le pilotage de ce thème, en 2020, le Comité de Direction pilotera la demande de plan d'action auprès des filiales lors d'accidents impactant les indicateurs de performance au-delà des objectifs attendus. Cette demande de plan d'action sera faite par la DRH du Groupe et proposera des outils pertinents pour que les filiales puissent se structurer autour de la politique de prévention. La DRH fera part des actions curatives, correctives et préventives proposées par les filiales au Comité de Direction mensuel suivant.

Les Actions Concrètes

En 2018, la démarche s'était surtout concentrée sur la construction d'indicateurs mensuels par filiale, par type de personnel, par type d'accident, pour pouvoir faire un état des lieux pertinent, mensuel et annuel de l'accidentalité du Groupe. Les indicateurs choisis sont tirés de la législation française et il a été décidé de les décliner sur toutes les filiales de façon systématique pour obtenir des indicateurs Groupe. Ces indicateurs sont le Taux de Fréquence (TF) et le Taux de Gravité (TG).

En 2019, la démarche s'est concentrée sur la fiabilisation des informations, sur la demande d'informations qualitatives permettant des analyses et sur la validation des tableaux de bord indispensables au pilotage des thèmes RH.

En parallèle, le groupe de travail RSE a travaillé à l'élaboration d'une procédure explicitant l'organisation et les rôles, les procédures, les outils, les mesures et les attendus d'une bonne politique de prévention des risques permettant de construire des conditions de travail adéquates à la sécurité et à la santé. Ce groupe construit un processus complet qui indique, quels sont les rôles et responsabilités obligatoires, comment établir l'évaluation des risques dans une filiale, quels sont les outils nécessaires, comment les utiliser (fiches de poste, analyse des causes...) et comment devrait se faire le pilotage des actions curatives, correctives et

préventives. Ce processus complet devra être passé en revue lors d'une application complète sur le périmètre français et pourra ensuite être partagé avec les filiales qui en auraient besoin à cause de leurs résultats en deçà des attendus.

Pour piloter la politique, le Comité de Direction dispose depuis 2019 des tableaux de bord permettant de surveiller les 2 KPI et de vérifier qu'ils sont sur l'objectif. S'ils ne le sont pas, la raison de la dérive

est identifiée et mise en avant par filiale ou par nature d'accident. Les performances attendues ont été calquées à la recommandation générale française qui préconise un TF < 8 et un TG < 1.

Pour affiner les analyses, les indicateurs font un focus particulier sur les filiales dites de production (c'est-à-dire qui comportent au moins un site de production) car les accidents se concentrent sur ces filiales.

Les Indicateurs d'État

	2018	2019
EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE		
Permanents	1 921	1 968
Intérimaires (ETP)	533	497
TOTAL	2 454	2 465
Nombre d'heures travaillées	5 190 250	5 279 013
ACCIDENTS DU TRAVAIL (*)		
Nombre (*)	64	48
Jours d'arrêt	718	847

(*) Sont comptabilisés, pour les indicateurs de fréquence et de gravité, les accidents ayant provoqué au minimum 1 jour d'arrêt de travail.

De façon générale, les filiales de production concentrent environ 80 % des effectifs Équivalent Temps Plein (ETP) permanents et intérimaires et 96 % des accidents en 2019.

	2018	2019
EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE		
Population de production	2 113	1 940
Population autre	340	525
TOTAL	2 453	2 465
% population de production	86 %	79 %
ACCIDENTS DU TRAVAIL EN NOMBRE (*)		
Population de production	61	46
Population autre	3	2
TOTAL	64	48
% population de production	95 %	96 %

(*) Sont comptabilisés, pour les indicateurs de fréquence et de gravité, les accidents ayant provoqué au minimum 1 jour d'arrêt de travail.

L'attention est donc naturellement portée sur les filiales de production dans les KPI individuels, les autres filiales sont suivies collectivement.



Les KPIs individuels : Taux de fréquence et Taux de Gravité

FILIALES	# AT	% ETP mondiaux	2018		2019		VARIATION	
			TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	tf	tg
ARGENTINE	14	6 %	75	0,49	47	0,73	→	→
VERTIC	6	4 %	38	0,54	30	0,47	→	→
BRESIL	7	9 %	10	0,15	16	0,08	→	→
FRANCE	2	6 %	19	0,27	6	0,04	→	→
CHINE	12	28 %	8	0,15	8	0,19	→	→
AUTRES FILIALES	2	16 %	4	0,03	2	0,02	→	→
AUTRES PRODUCTIONS	5	32 %	1	0,01	3	0,13	→	→
TOTAL GROUPE	48	100 %	12	0,14	9	0,16	→	→

Globalement, l'évolution entre 2018 et 2019 est favorable, les accidents ont baissé en fréquence se rapprochant ainsi de l'objectif visé (9 au lieu de 8). La gravité s'est légèrement détériorée mais reste très en deçà de l'objectif (0.16 pour 1).

48 accidents (selon la définition du Code du Travail français) ont été constatés dans tout le Groupe contre 64 en 2018.

Cette baisse importante se constate surtout sur la filiale argentine qui a eu 18 accidents de moins qu'en 2018.

Le taux de fréquence à 9 accidents pour 1 million d'heures travaillées indique que les accidents sont trop nombreux mais le taux de gravité précise que ces accidents ne sont en général pas graves 0.16 jour d'arrêt pour 1000 heures travaillées.

Les 48 accidents se décomposent en 36 accidents de travail et 12 accidents de trajet.

Les 36 accidents de travail concernent à 53 % la main.

Les 12 accidents de trajet sont à 67 % des accidents de scooter ou mobylettes dont 1 a été mortel.

Les objectifs 2020 sont de suivre les TF et TG par filiale pertinente et de demander chaque mois un plan d'action à chaque filiale qui aurait dépassé ses objectifs sur le mois.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les collaborateurs restent la richesse première de l'entreprise DELTA PLUS. Les savoirs et savoir-faire qu'ils possèdent permettent à l'entreprise de continuer sa croissance et de viser des objectifs de développement toujours plus ambitieux.

Un nombre important de départs volontaires des collaborateurs, et de ce fait de leurs connaissances et compétences, constituerait un risque important pour la Société et sa pérennité. L'adaptation

constante de ces compétences à l'évolution de l'environnement professionnel et de marché dans lequel nous évoluons est un enjeu majeur également.

Afin de réduire ce risque et de contribuer à l'enrichissement professionnel et personnel des femmes et hommes qui œuvrent quotidiennement pour le Groupe, DELTA PLUS a choisi de mettre l'accent sur une politique de Formation et de Développement internationale.

LA POLITIQUE : Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés et garantir un accès pour tous à la formation.

La Direction de DELTA PLUS met au centre de ses préoccupations l'enrichissement professionnel de ses salariés, et par là-même vise à mettre à leur disposition un panel d'outils de formation et de développement leur permettant de progresser. Plusieurs paramètres contributifs à cette thématique sont suivis tel que l'accès à la formation, l'évaluation des performances et les plans d'actions associés à l'atteinte d'objectifs individuels. En la matière, l'environnement législatif français est très structuré ce qui permet un suivi et une obligation de moyens et de résultats sur le volet du développement des compétences. Cette base législative inspire DELTA PLUS à travers le monde pour la mise en place d'un environnement propice au développement de ses collaborateurs.

L'objectif d'ici 2023, au-delà d'aider au développement des compétences de nos collaborateurs, est de garantir à nos collaborateurs un minimum d'une formation tous les 6 ans, quels que soient leur fonction et lieu de travail.

Via la mise en place d'orientations stratégiques de formation, de procédures de suivi et d'un cycle annuel d'évaluation, la Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales.

Par l'intermédiaire d'un fichier de suivi spécifique RH, les indicateurs sont étudiés pour chaque pays et donnent lieu le cas échéant à une revue de la procédure ou à un suivi particulier dans le pays concerné.

La population RH est sensibilisée régulièrement des nouveautés et des temps forts « Formation et Développement » par l'intermédiaire de communiqués mails et sur sa plateforme de partage d'information dédiée « HR Community ».

Les Actions Concrètes

En 2019, nous avons partagé pour la première fois des orientations de formation Groupe auprès de nos filiales, pour allouer les ressources sur les thématiques en lien avec les objectifs business du Groupe. Un suivi des plans de formations locaux a aussi été automatisé. Il est analysé en fin d'année de manière

à s'assurer que les orientations ont été respectées et à connaître la part de salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année.

En parallèle, nous avons également continué de déployer les revues d'entretien de performance auprès des filiales. Par cet intermédiaire, nous sommes aussi en mesure d'extraire les besoins de formation exprimés par les collaborateurs et de les partager avec les RH locaux, pour permettre une collecte et un arbitrage facilité.

Enfin, à l'échelle de la France nous avons développé un référentiel de compétences ayant pour objectif de cartographier et valoriser les savoir et savoir-faire de l'entreprise. Cela permet également d'identifier des passerelles entre les postes et de faciliter la projection sur des mobilités internes.

Les Indicateurs d'État

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT	2018	2019
Heures de formations réalisées dans le Groupe	10 294	13 605
% d'entretiens annuels réalisés en France	96 %	97 %
% d'entretiens d'évaluation réalisés pour les filiale (hors production et logistique)	75 %	79 %

Nous comptons aujourd'hui 1.932 collaborateurs dans le monde pour un total de 13.605 heures de formations réalisées. La différence entre 2019 et 2018, s'explique par une plus grande communication des éléments par les filiales et une meilleure compréhension des éléments à prendre en compte comme formation.

Le cycle d'évaluation de la performance annuelle a été suivi très largement puisque nous sommes à 97 % de réalisation pour le siège social sur 156 personnes concernées. Pour les filiales du Groupe, cet outil d'évaluation est utilisé pour tous les collaborateurs à l'exception des personnels de production et logistique sur nos filiales d'Asie et d'Amérique du

Sud, qui font eux l'objet d'un processus local. Pour les 503 personnes concernées, 79 % ont réalisé l'entretien conformément aux exigences du Groupe, soit une progression de 4 points par rapport à l'année précédente.

Les KPIs

Nous mesurons le pourcentage de nos employés ayant reçu au moins une formation dans l'année, ratio que nous souhaitons maintenir au-dessus de 50 %.

Nous atteignons pour 2019 un ratio de 58 % de collaborateurs formés.

	2018	2019
% de collaborateurs ayant reçu au moins une formation dans l'année	68 %	58 %

On peut constater un pourcentage de collaborateurs formés en 2019 inférieur à 2018, dû aux formations d'intégration moins nombreuses (cf. nombre d'entrées 2019), et à l'intégration de 3 filiales cette année qui n'ont pas encore assimilé les pratiques de formation du Groupe.

Cet indicateur, doublé de notre objectif 2023 de garantir une formation à minima tous les 6 ans pour

les employés évalués, nous permet de nous assurer que les investissements de formation bénéficient à l'ensemble des collaborateurs tout en laissant la flexibilité nécessaire pour prioriser les domaines phares chaque année.

L'internalisation des formations et le développement de l'e-learning permettent également de faire participer un nombre croissant de collaborateurs.



En 2019, cela représente 79 % des formations effectuées et nous souhaitons, à l'avenir, favoriser la création de modules e-learning pour le Groupe.

De plus, nous avons le projet de généraliser des pratiques telles que les parcours de développement commercial (en place en France depuis 2017), en Europe tout d'abord (horizon 2021), puis dans le monde (horizon 2023) sur les populations Responsables Commerciaux et Grands Comptes.

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Le Groupe DELTA PLUS s'est engagé dans une approche responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, il veille à l'accès au droit à la santé pour tous.

Le risque majeur pour un salarié sans protection sociale est de devoir faire face à des dépenses importantes (maladie, maternité), ou à une diminution sensible de ses revenus habituels (chômage, vieillesse).

Ces situations sont susceptibles de mettre en danger la sécurité sociale, financière et économique de l'individu ou de sa famille, provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Ce risque social pourra également affecter l'entreprise. Il est susceptible de mettre en danger sa performance économique et financière en raison d'un absentéisme accru et d'un taux de service dégradé. Pour l'entreprise, l'absence de protection sociale fait également courir un risque de non compétitivité par rapport à des sociétés environnantes qui proposent une couverture sociale.

DELTA PLUS et ses collaborateurs sont d'accord pour affirmer que la santé contribue à la performance de l'entreprise.

LA POLITIQUE : Définir et appliquer des principes communs de couverture sociale chez DELTA PLUS. L'objectif 2023 est de couvrir à 100 % le thème santé et un autre thème (à déterminer).

Le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail est indiscutable au sein du Groupe. Aucune tolérance n'est admise en la matière vis à vis des collaborateurs du Groupe (toutes les formes de travail illégal, forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants, la discrimination en matière d'embauche et d'emploi, et la restriction de la liberté d'association et du droit de négociation collective, esclavage moderne et le trafic d'êtres humains). C'est un acquis indiscutable.

La politique du Groupe DELTA PLUS n'est cependant pas de rester sur ses acquis, la Direction a estimé

essentiel de promouvoir le droit à la santé pour tous en s'assurant que chaque salarié du Groupe bénéficie d'une protection sociale.

Elle souhaite proposer une solution adaptée à leurs besoins avec un accompagnement et une protection sociale de qualité leur garantissant un accès à la santé, sans sélection, sans discrimination et sans exclusion quels que soient leur âge, leur état de santé ou leur niveau de revenu.

Le suivi de cette politique a été confié à un groupe de travail en interne. Ce groupe de travail a déployé une grille d'analyse des différents plans d'avantages sociaux actuellement en place dans les filiales du Groupe.

Cette grille rassemble les 6 thèmes de couverture suivants : frais de santé, prévoyance, invalidité, maternité, retraite et chômage.

Dans un premier temps, la politique du Groupe DELTA PLUS est de s'assurer de la conformité de toutes nos filiales avec les réglementations en vigueur dans chaque pays.

Cette politique vise ensuite à établir un standard interne en matière de santé et de sécurité sociale dans le Groupe.

Les Actions Concrètes

Le groupe de travail a utilisé comme document de référence pour son analyse la Fiche Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale). Il s'agit d'un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale. Il est placé sous la double tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget. Il est à noter que pour certains pays tels que les Émirats Arabes Unis, l'Ukraine, le Costa Rica, la Colombie et le Pérou, cette fiche n'existe pas.

En 2018, la grille d'analyse avait été remplie par les principales filiales en termes d'effectifs (représentant 82 % des effectifs du Groupe (1 592 personnes) : France, Chine, Inde, Émirats Arabes Unis, Argentine, Brésil.

En 2019, cette approche a été déployée sur l'ensemble des filiales du Groupe, à savoir 28 pays, dont 1 est en cours d'intégration. Sur ce périmètre, 23 fiches Cleiss sont existantes. Le groupe de travail a travaillé en partenariat avec chaque directeur de filiale ou responsable RH afin de compléter les grilles d'analyse. Ces grilles ont fait l'objet d'un contrôle via l'analyse détaillée des fiches Cleiss ou des informations données par les responsables locaux en cas d'absence de ces fiches, afin de s'assurer de la cohérence des informations données.

Enfin, une synthèse a été établie afin d'identifier des indicateurs et leur mise en place.

Les KPI définis sont le taux de conformité à la législation locale et le taux de couverture pour le plan

santé. Le nombre de plans de couverture volontaires mis en place à l'initiative des filiales a également été mis en évidence.

Les Indicateurs d'État

Les 6 thèmes analysés sont les mêmes sur l'ensemble des 28 pays du Groupe.

Les effectifs au 31/12/2019 sont de 1.932 personnes.

	2018	2019
Nombre de pays analysés	7	28
Nombre de fiche Cleiss analysées	6	23
Effectif total (au 31 décembre)	1 592	1 932
Nombre de thèmes analysés	6	6

Les KPIs individuels : taux de conformité à la législation locale et le taux de couverture pour le plan santé

	2019
Taux de conformité à la législation locale	100 %
Taux de couverture des salariés par un plan de santé	100 %

GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOS RESSOURCES

Le bien-être au travail représente un enjeu fort pour notre Direction dans la mesure où nous sommes convaincus que l'épanouissement des collaborateurs constitue un levier indiscutable de leur performance, de leur engagement et donc de leur contribution à la croissance de l'entreprise.

L'absentéisme est pour nous un baromètre fiable de la mesure de ce bien-être et de cet engagement. Des absences répétées et nombreuses de nos collaborateurs représentent un risque important pour la préservation des performances collectives, de l'organisation du travail des différents services, ou encore du maintien d'une relation clients/fournisseurs de qualité.

La mise en place progressive d'une organisation RH locale mature nous permet aujourd'hui d'envisager un suivi plus précis des populations, une analyse plus fine sur ces thématiques.

LA POLITIQUE : Utiliser l'absentéisme et le Turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin.

La Direction Générale et RH a mis en place depuis 2018 une organisation visant à surveiller et mesurer l'absentéisme lié aux arrêts maladie de nos populations à travers le monde.

La Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales et définit les seuils d'alerte et des objectifs à atteindre. Par le biais du fichier de suivi spécifique RH, les données détaillées et documentées sont étudiées pour chaque filiale. Si nécessaire, en cas de dérive, un suivi particulier est organisé dans le pays concerné.

Les Actions Concrètes

En capitalisant sur le suivi déjà existant, le Groupe a décidé d'étudier plus en profondeur les caractéristiques de l'absentéisme maladie en fonction des conditions de travail. Les populations travaillant en entrepôts et sur les sites de production ont été isolées du reste de la population pour l'analyse de cet indicateur. L'objectif de l'entreprise est de maintenir le taux d'absentéisme à moins de 3 % pour l'ensemble des populations.

Afin de fiabiliser la nature des données d'absentéisme filiales, nous avons mis en place un suivi détaillant les absences à la personne.



Les Indicateurs d'État

En perpétuelle croissance, nous avons, cette année, fait l'acquisition de nouvelles filiales qui

représentent 44 collaborateurs supplémentaires (hors ODCO acquis en cours d'exercice) en début d'exercice.

MOUVEMENT DE PERSONNEL	2018	2019
Entrées de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	847	700
Sorties de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	785	730

Les KPIs

ABSENTEISME & TURNOVER	2018	2019
Absentéisme maladie « Office »	-	1.34 %
Absentéisme maladie Production et Entrepôt	-	1.70 %
Absentéisme maladie Total	1.54 %	1.56 %
Turnover Groupe (hors rachat et cession)	43 %	36.44 %

Pour l'année 2019, nous relevons un taux d'absentéisme maladie « Office » de 1.34 % et de 1.70 % pour les populations travaillant en entrepôts ou en production.

Au niveau Groupe, nous constatons un taux d'absentéisme maladie relativement faible que ce soit sur les populations siège ou entrepôts/production. Malgré ces résultats encourageants, nous souhaitons pousser plus avant nos actions pour réduire l'absentéisme maladie.

En ce qui concerne le Turnover, nous atteignons 36,44 % cette année. Nous constatons un taux important sur l'Amérique du sud (36.44 %), principalement en raison de la crise conjoncturelle que connaît l'économie en Argentine. L'Asie (47.69 %), principalement la Chine, connaît également un turnover important en particulier sur les effectifs production. L'équipe RH locale travaille déjà sur la mise en place d'un projet visant à « retenir » les talents de l'organisation en tenant compte de l'environnement social et des particularités du marché du travail chinois.

Enfin, d'ici 2023, une analyse plus détaillée du motif des départs des collaborateurs va être généralisée à l'ensemble des filiales, avec un focus sur les individus considérés comme « performants » sur la base des résultats des évaluations annuelles.

PLANET - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe DELTA PLUS a choisi en 2017 d'acquies la certification ISO 14001 pour 2 sites majeurs, la société chinoise et la société française qui exploitent les sites logistiques et de production DELTA PLUS les plus importants du monde.

Le certificat ISO 14001 a été obtenu en Chine en 2017 et sera validé en 2020 pour la France selon un processus de validation en 3 étapes (2018/2020).

La société VERTIC, acquise en 2017, possédait déjà le certificat ISO 14001.

La connaissance des exigences de la norme, acquise sur ces périmètres limités, doit nous amener à construire des processus, procédures et indicateurs de performance qui démontrent la volonté de diminuer l'impact environnemental de nos activités.

Dans ce cadre là, nous souhaitons étendre ces méthodes dans le cadre de la RSE aux sites pertinents du monde DELTA PLUS.

Quatre axes de travail ont été déterminés suite à l'analyse d'impact environnemental de notre métier et ont été déclinés en 4 projets inscrits dans notre plan d'action RSE : Maîtrise des ressources, Gestion des déchets, Impact sur le changement climatique, Impact environnemental du Cycle de vie produits.

PROJET MAÎTRISE DES RESSOURCES

En ce qui concerne les ressources, les facteurs de risques principaux de nos sites sont les risques de pollution de l'eau, l'appauvrissement des ressources énergétiques par surconsommation, l'impact sur le changement climatique lié à la fabrication de ces énergies et le risque de nuisance aux populations locales.

Les opportunités saisies face à ces risques l'ont été sur le site français depuis 2016 et concernent l'électricité, l'eau et le papier, identifiés comme seuls impacts significatifs.

Les investissements se sont concentrés essentiellement sur l'amélioration des consommations d'électricité et de papier compte tenu de l'évolution des technologies et ont généré de belles économies entre 2016 et 2019.

Les investissements ont consisté à :

- Éclairer nos sites français (intérieur et extérieur) avec des éclairages LED, à piloter la luminosité artificielle en fonction de la luminosité naturelle pour ne fournir que les compléments indispensables ;
- Piloter par les sondes appropriées tous les équipements consommateurs d'électricité pour optimiser soit leur consommation, soit leur fonctionnement en heures creuses (aérothermes de chauffage des sprinklers, chauffe-eaux, VMC, thermostats de chauffage/climatisation, etc.) ;
- Installer une centrale photovoltaïque (depuis 2010) dont la production est vendue en énergie verte ;
- S'associer à un opérateur énergétique en 2018 pour la construction d'ombrières de parking soutenant une centrale photovoltaïque de 1.650 m² ;
- Acheter de l'électricité garantie « 100 % verte » ;
- Revoir le parc de copieurs pour minimiser les déchets papier au travers du pilotage individuel des impressions.

Ces investissements terminés sur la filiale française, il convient maintenant de maîtriser les consommations stabilisées et de réfléchir au déploiement de ces actions.

Notre politique à objectif 2023 est de nous concentrer sur la maîtrise et la surveillance des consommations d'énergies (électricité, gaz, fi ul) en kilojoules pour les sites pertinents du Groupe.

Ces sites dits pertinents au sens de la maîtrise des ressources sont les sites de production des filiales rachetées depuis plus de 2 ans et le site polonais qui est un site logistique de grande taille.

Les Actions Concrètes

- La surveillance des consommations d'électricité, d'eau et de papier reste un axe essentiel de l'exploitation du site d'Apt. Elle est pilotée par le service exploitation qui assure aussi la maintenance de tous les systèmes y compris ceux de pilotage des consommations.
- Le fonctionnement des ombrières en année pleine, ajouté à celui de la centrale photovoltaïque nous a permis de produire 50 % de l'électricité que le site consomme.
- Les actions de diminution de consommation de papier ont été menées sur 3 axes : la régulation individuelle des impressions, la réflexion sur le nombre de pages du catalogue Groupe imprimé et sa proposition virtuelle aux clients volontaires, l'acquisition d'un logiciel de gestion des processus permettant des workflow de documents dématérialisés.

Les Indicateurs d'État

L'augmentation de consommation d'électricité entre 2018 et 2019 est liée en majorité à la canicule exceptionnelle de juin et juillet 2019 provoquant des pics de température entre 34 et 39 °C. Les climatisations ont fonctionné plus que d'habitude.

La consommation nette de KWH a baissé de 70 % sur ces 4 dernières années.

La totalité des consommations est en électricité verte.

	2017	2018	2019
ÉLECTRICITÉ			
Consommation (kWh)	655 663	623 868	644 520
Part verte	100 %	100 %	100 %
PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE			
Ferme solaire (kWh)	39 200	35 600	37 700
Ombrières (kWh)		257 250	343 000
CONSUMMATION NETTE			
Consommation (kWh)	616 463	331 018	263 820



L'augmentation de consommation d'eau de rivière qui sert essentiellement à l'arrosage des espaces verts a, elle aussi, été sur consommée pour faire

face aux températures très élevées et éviter le dessèchement des végétaux.

	2017	2018	2019
EAU			
Consommation eau ville (m ³)	1 764	1 046	1 093
Consommation eau de rivière (m ³)	2 587	2 737	3 582
EAU			
Égout (m ³)	1 764	1 046	1 093
Rivière (m ³)	2 587	2 737	3 582
Centre spécialisé (boues hydrocarbures (m ³))	-	13,8	-

En ce qui concerne la consommation de papier, on constate une diminution de 29 %.

	2017	2018	2019
GESTION DES IMPRESSIONS PHOTOCOPIEURS			
Poids total de papier utilisé	5 900	5 718	4 488
CATALOGUES SAFETY BOOK			
Poids total des catalogues Safety book (kg)	151 964	-	107 824

Les KPIs Individuels

La recherche de performance s'est orientée, en 2019, autour de 2 objectifs :

- Une consommation des ressources stable, à conditions climatiques équivalentes.
- Une baisse de la consommation de papier.

L'année 2018 a clos le projet d'économie d'énergie sur le périmètre français et le projet s'est orienté, en 2019, sur l'évaluation de la gestion de la ressource papier selon plusieurs axes de travail :

1. la gestion des déchets d'impression liés aux imprimantes-copieurs.
2. la conception du catalogue DELTA PLUS, événement des années impaires.
3. L'achat d'un logiciel de gestion de processus permettant des workflow de dématérialisation documentaire.

	2017	2018	2019	2020
GESTION DES IMPRESSIONS PHOTOCOPIEURS				
Gain en kg versus 2017		-183	-1 413	-
CATALOGUES SAFETY BOOK				
Gain en kg versus 2015	-14 322	-	-58 462	-
DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS				
Gain prévisionnel en kg versus 2019				-157

Les conclusions sur l'étude papier nous montrent qu'en dehors des catalogues sur lesquels nous devons maintenir l'objectif de réduction, la consommation de papier n'est pas un enjeu prioritaire en comparaison des énergies. Nous continuerons donc d'animer ce sujet au travers d'un projet écocitoyen lancé début 2019 pour animer la conscience des collaborateurs autour des thèmes RSE.

Quant aux énergies, les objectifs 2020 sont de recenser les consommations d'électricité, fi ul et gaz des sites pertinents du Groupe (indiqués dans la politique) ainsi que les consommations et rejets d'eau pour réaliser un 1^{er} état des lieux mondial et en tirer des priorités d'action à horizon 2023.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est un projet ISO 14001 du site d'Apt qui rentre dans le cadre de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Ce projet est le reflet de la volonté de maîtriser et limiter les risques environnementaux liés aux déchets générés par le site d'Apt sur le périmètre ISO et à objectif 2023, par le Groupe DELTA PLUS sur le périmètre RSE. Les risques identifiés que nous avons souhaité couvrir sont le risque environnemental de pollution des sols, de l'air et de l'eau, l'appauvrissement matière par des consommations mal contrôlées mais également le risque financier de sanction en cas de rejets sauvages.

La politique que nous souhaitons conduire à l'horizon 2023 est de maîtriser les quantités, les types et les filières de recyclage des déchets des sites pertinents du Groupe (usines et sites logistiques de taille significative) pour obtenir une cartographie complète des déchets sur ce périmètre, limiter la génération de déchets et favoriser les filières de recyclage.

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé sur le périmètre France grâce à un groupe de travail français. Nous nous appuyons sur les méthodes de la certification ISO 14001 française pour mener ce projet à l'échelle mondiale.

Le déploiement vers le reste du Groupe pourrait passer en premier lieu par les filiales qui sont déjà ISO 14001 puis se déployer vers les autres sites pertinents. Une analyse d'impact environnemental sera à faire sur les différents sites pour mettre en place des solutions les plus adaptées. Un nouveau groupe de travail, avec des interlocuteurs des sites concernés, veillera à ce que nous restions en conformité avec les résultats attendus.

Les KPI en vigueur sur le site français pourront être étendus au reste du groupe, sur les mêmes matières ou sur d'autres si besoin, le but étant d'avoir des KPI similaires dans les filiales mais adaptés à chacune d'entre elles.

Les Actions Concrètes 2019

Suite à l'analyse des types de déchets et à leur quantification, nous avons mis en place des partenariats avec différents prestataires pour chaque type dans la filière de recyclage la plus pertinente.

Les filières que nous avons identifiées sont : la filière carton (cartons non souillés par des produits chimiques), la filière plastique (film plastique et supports glacés d'étiquettes), la filière chimique (déchets souillés, liquides ou aérosols chimiques), la filière métallique (acier, inox, aluminium...) et enfin la filière D.I.B. (Déchet Industriel Banal) que sont tous les autres déchets qui ne sont pas concernés par les filières citées ci-dessus.

Cette analyse nous a permis de créer des points de collecte par filière sur le site d'Apt.

Nous avons créé une organisation entre les bâtiments du site pour nous permettre d'échanger les déchets et de les acheminer vers les différents points de collecte situés sur le site le plus générateur du déchet concerné.

La plateforme logistique devient point de collecte du carton et du film plastique, l'unité de production, elle, est point de collecte D.I.B, chimique, aérosol et métal.

Un travail a ensuite été mené sur le rejet de carton qui est la matière la plus rejetée en tonnage.

La création du point de collecte spécifique nous a permis de quantifier ce que nous rejetions en tonne et de nous fixer des objectifs de réduction de rejets.

L'organisation logistique a également été modifiée pour permettre aux préparateurs de commandes de réutiliser un maximum de cartons vides, ouverts pour préparer la vente à l'unité, afin de ne pas les jeter et, par la même occasion, de ne pas utiliser de cartons neufs achetés.

Le suivi des quantités de cartons rejetées et achetées alimente nos 2 KPI principaux.

Les Indicateurs d'État

À ce jour, le projet de gestion des déchets est concentré sur le site d'Apt qui comprend le siège social, la plateforme logistique d'Apt et l'unité de production FROMENT, soit 25.2 % du périmètre des sites pertinents en flux logistique.

Le périmètre visé à horizon 2023 est défini par les sites qui représentent les gros enjeux de flux logistique et qui peuvent être couverts d'ici 2023. Il s'agit des sites chinois, indiens, polonais et du site d'Apt.



Les indicateurs d'état de ce projet sont les tonnages de déchets rejetés sur l'année par type.

	2018 (*)	2019
DÉCHETS REJETÉS		
Tonnes de carton et plastique rejetées	53,0	33,3
Tonnes de DIB rejetées	23,0	14,5
Tonnes de déchets métalliques rejetées	2,5	3,1
Tonnes de déchets chimiques rejetées	0,01	0,6
TOTAL	78,6	51,5

* Les chiffres de 2018 ne sont que des estimations car nous n'avions pas de retours quantifiés de la part de la Société avec qui nous travaillions à l'époque.

La connaissance exacte des déchets n'a pu être mise en place qu'avec la collaboration de nouveaux prestataires et le tri par filière. C'est la raison pour laquelle l'écart entre 2018 et 2019 est estimatif.

La large domination du carton dans les matières rejetées fait que nous nous sommes naturellement posé la question d'un plan de réduction des rejets de carton dans nos KPI.

Les KPIs Individuels

Les chiffres de 2018 étant estimatifs, les KPI n'ont été construits que sur les chiffres 2019.

I) Le taux de recyclage de nos déchets

C'est le pourcentage de déchets que nous trions pour nous assurer qu'ils soient recyclés ou revalorisés. Nous avons atteint 71,85 % en 2019, c'est en deçà de notre objectif de 75 %. Cela s'explique en partie par le 1^{er} trimestre 2019 sur lequel la transition s'est opérée. 100 % de nos déchets triés (71,85 % sont triés sur les filières hors D.I.B) sont recyclés, le reste (28,15 %) est en général assimilé aux déchets ménagers. L'objectif 2020 sera d'atteindre ces 75 % de recyclage.

TAUX DE RECYCLAGE	2019
Tonnage total de déchets rejetés	51,5
Tonnage total de déchets recyclés	37,0
Soit	71,85 % de déchets recyclés
Objectif	75 %

II) La quantité de cartons rejetés ou achetés pour 1 M€ de flux logistique

FLUX CARTON	2019
Site d'Apt : flu logistique en M€	44,7
Bilan carton rejeté	
Tonnage de carton rejeté	32,7
Tonnes de carton rejetées par M€ de flux logistique	0,79
Objectif 2019	0,75
Bilan achat carton	
Tonnage de carton acheté	22,00
Tonnes de carton rejetées par M€ de flux logistique	0,49
Objectif 2019	0,50

KPI N° 1 : C'est la quantité de cartons d'emballage d'origine provenant de nos fournisseurs, que nous rejetons pour 1 million d'Euros de flux logistique. L'objectif 2019 était de ne pas dépasser 0.75 tonnes par M€ de flux logistique. Nous avons réalisé 0.76 T/M€ ce qui est légèrement au-dessus de notre objectif, cependant le plan d'action de réduction n'a pas commencé avant la fin du 1^{er} trimestre 2019.

KPI N° 2 : C'est la quantité de cartons à plat neufs que nous achetons pour 1 million d'Euros de flux logistique. L'objectif 2019 était de ne pas dépasser 0.50 tonnes par M€ de flux logistique : nous avons réalisé 0.51 T/M€ pour les mêmes raisons que celles du KPI N° 1.

L'objectif en 2020 sera d'arriver aux ratios de 0.61 T/M€ de cartons rejetés et de 0.48 T/M€ de cartons achetés.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons augmenter la récupération des cartons ouverts pour les commandes de détail et optimiser les colisages réalisés. Ceci devrait nous permettre de diminuer les achats de cartons neufs.

IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le suivi de l'impact des émissions de CO₂ est un des projets ISO 14001 du site d'Apt qui rentre dans le cadre de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS. Nous avons la volonté de maîtriser et limiter nos impacts environnementaux générés par la société française sur le périmètre ISO 14001 et par le Groupe sur le périmètre RSE.

Le projet a pour but de mesurer et de limiter le bilan carbone de nos usines et de nos transports. Nous nous appuyons sur des méthodes analogues à celles de la certification ISO 14001 pour étendre ce projet au niveau du Groupe.

Pour définir les sources d'émissions qui seront prises en compte dans le bilan carbone, nous nous sommes appuyés sur les normes internationales qui segmentent ce bilan autour de 3 catégories d'émissions appelées « scope ».

Le scope 1 regroupe les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) directement liées à la fabrication du produit.

Le scope 2 regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie de la fabrication du produit.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions de GES liées aux autres étapes du cycle de vie du produit (fabrication des matières premières, approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie) ou aux autres processus de l'entreprise.

La politique à objectif 2023 est de déployer le bilan carbone du transport (scope 3) sur les 3 plateformes les plus importantes du Groupe après la France (Chine, Pologne et Inde) et de construire celui des fabrications de l'usine chinoise (scope 1 & 2).

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé sur le périmètre France grâce à un groupe de travail français. Une analyse d'impact environnemental sera à faire sur les différents sites pour mettre en place des solutions les plus adaptées. Un groupe de travail nouveau, avec des interlocuteurs des sites concernés, veillera à ce que nous restions en conformité avec les résultats attendus.

Les KPI en vigueur sur le site français pourront être étendus au reste de groupe, le but étant d'avoir des KPI similaires dans les filiales mais adaptés à chacune d'entre elles.

Les Actions Concrètes 2019

En 2017, la réalisation de l'état des lieux a permis de réaliser une cartographie complète pour la société française de nos flux Émetteurs de CO₂ (approvisionnements, distribution, voitures et voyages). Nous avons communiqué et partagé notre démarche à l'ensemble de nos partenaires et obtenu d'eux les données disponibles.

En 2018, nous avons créé nos données de référence en choisissant une méthode de calcul validée par des organismes spécialisés (Ecotransit) pour compléter les données manquantes. Nous avons ensuite uniformisé les modes de calcul et de présentation pour les différents flux. Nous avons ainsi créé nos indicateurs d'état.

En 2019, le suivi des données et leur comparaison nous a amené à travailler sur la fiabilité des données communiquées par nos partenaires et leur cohérence. Le changement de méthode ou les erreurs de données ont pénalisé la comparaison entre 2018 et 2019.

En parallèle, nous avons créé un KPI intitulé "massification des flux". En effet, nos flux d'importation en containers sont importants et nous essayons, si le flux le permet, de transporter le plus possible en containers pleins de grande capacité. Ce KPI mesure la part de ces flux et cherche à la conserver à l'identique ou à l'augmenter.



Les Indicateurs d'État

Dans un premier temps, le périmètre est axé sur le site d'Apt, celui-ci étant considéré éco responsable, les données prises en compte concernent

uniquement les émissions CO₂ des transports de marchandises et de personnes.

Dans le cadre du projet nous avons déterminé les émissions de CO₂ pour les flux suivants :

ÉMISSIONS CO ₂ (EN T) - INDICATEURS D'ÉTAT	2018*	2019*
IMPORT	933	1 129
Aérien	39	58
Maritime	869	997
Route	25	74
EXPORT	570	571
Traction	129	128
Aérien	30	38
Route	411	405
VOYAGES & DEPLACEMENTS	554	687
Véhicule	356	395
Déplacement	198	292
	2 057	2 387

* Sur les trois premiers trimestres.

Le suivi des poids transportés (en tonnes), des kilomètres parcourus par les moyens de transport et du CO₂ émis (en tonnes) lors de ces transports a été décliné en flux de marchandises achetées (import), flux de marchandises distribuées (export) et déplacements professionnels des personnels.

Afin de faciliter l'interprétation et la comparaison des résultats nous avons décidé de créer l'unité de mesure équivalente à la consommation annuelle d'une voiture sur un kilométrage annuel moyen (EV).

Tous les éléments d'émission ont été convertis en EV.

En ce qui concerne l'évolution des indicateurs entre 2018 et 2019 pour les 3 premiers trimestres de l'année :

- **flux import** : l'évolution des tonnes de CO₂ émis est de 16 % alors que nous avons augmenté de 21 % le poids (tonnes) de nos achats. Concernant le flux principal maritime, le poids (en T) est plus important de 21 % sur la période alors que nous n'avons une augmentation que de 15 % de CO₂.

Ceci s'explique par la part de provenance différente des flux ainsi que par la massification.

Le flux aérien est un flux de dépannage, il est donc conjoncturel.

- **flux export** : l'évolution des tonnes de CO₂ émis est le reflet de l'évolution de nos ventes qui ont légèrement diminué -1,8 % au global de la plateforme d'Apt, mais qui ont augmenté sur les destinations les plus éloignées (ex. +8 % sur le Benelux, +12 % sur le Portugal). Cet effet mix donne un résultat quasi équivalent sur les 2 années.
- **Voyages et déplacements** : l'évolution de cet indicateur n'est pas représentative car les données transmises par l'agence de voyage étaient erronées. Nous récoltons actuellement les nouvelles données 2018.

Les KPIs Individuels

L'objectif était de maintenir stables les émissions de CO₂ à volume équivalent de flux (ou les diminuer).

Le KPI N° 1 mesure la part des flux d'approvisionnements faite en container 40 ou 45'. Elle a progressé

de 6 % sur les 3 premiers trimestres de 2019 ce qui est satisfaisant.

Notre plan d'action est donc de suivre et de maintenir le ratio de containers HC (High Cube) pour garantir le maintien de nos émissions CO₂.

MASSIFICATION DES ACHATS - KPI	2018 *	2019*
Nombre de container 40' HC	176	206
Progression		17,05 %
Nombre de container 45'	15	23
Progression		53,3 %
Nombre total de containers	517	533
Nombre de containers 40' HC + 45'	191	229
% containers 40' HC + 45'	36,9 %	43,0 %
Progression		6,0 %

* Sur les trois premiers trimestres, imports uniquement.

Le KPI N° 2 mesure la part d'émission CO₂ due aux déplacements professionnels selon le mode de transport.

	2018*	2019*
Nombre de transactions aérien	430	494
Progression		15 %
Nombre de transactions ferroviaire	278	526
Progression		89 %
Nombre de total de transactions	708	1020
% ferroviaire	30 %	52 %
Progression		12 %

* Sur les trois premiers trimestres.

Notre objectif est de minimiser le nombre de déplacements professionnels en avion lorsque le train est possible et d'écrire un guide de bonne « conduite » citoyen pour diminuer, le cas échéant,

la consommation de carburant au kilomètre. La part de déplacements en train a augmenté de 12 % sur les 3 premiers trimestres de 2019 ce qui démontre cette volonté de réduire les émissions.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUITS

Dans le cadre de sa démarche de certification ISO 14001 pour le site de Apt, le comité de pilotage environnement a lancé fin 2018 un nouveau groupe de travail, axé sur la réflexion de l'impact environnemental du cycle de vie des produits.

Pour ce projet, le périmètre ISO 14001, est relatif à l'offre globale de produits DELTA PLUS, distribuée dans tous les pays où le Groupe est implanté.

LA POLITIQUE : Inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco conception lors du développement produit pour diminuer les impacts environnementaux. Notre ambition est de transformer 15 % du Chiffre d'Affaires Groupe en produits éco-conçus, fabriqués à partir de composants recyclés ou dont les composants sont réutilisables, d'ici à 2023.

Un groupe de travail pluridisciplinaire et volontaire a été constitué autour d'un chef de projet, qui s'appuie sur un représentant de chaque famille de produits et une personne support pour les informations transversales (concurrence, emballages, réglementation, veille), afin de mener à bien cette mission.

L'utilisation de matières fossiles, ou l'utilisation de matières nécessitant un fort usage en eau et énergie lors de leur extraction ou de leur transformation (maîtrise des ressources), ont un impact lourd sur l'environnement.

Il en est de même quant à l'impact environnemental, et surtout au bilan carbone, dû à la logistique de ces produits, que ce soit de l'acheminement des matières premières, des composants, jusqu'au produit fini.

La prise en compte de la typologie des packagings utilisés, est aussi un sujet important à traiter afin de pouvoir réduire au maximum les déchets générés par ces derniers, mais aussi de pouvoir les recycler/réutiliser facilement.

En dernier lieu, il est également important de traiter de la fin de vie du produit, afin d'assurer sa recyclabilité et ainsi réduire la quantité de déchets.

Le pilotage est orchestré lors de réunions mensuelles organisées par le chef de projet, où les membres du Groupe font état de leurs avancées suivant l'ordre du jour établi, et où sont établis les actions futures à mener. Un PowerPoint de suivi est mis à jour lors de ces réunions.

La communication interne concernant l'évolution du projet se fait par l'intermédiaire de nos différents comités de pilotage (RSE, Qualité, Environnement) ainsi que par le site interne Qualité/Environnement/RSE. Lors de la réunion mensuelle marketing, un état des lieux est également présenté.

Une analyse d'impact environnemental de l'ensemble des étapes du cycle de vie produit constitue le point de départ de la réflexion, afin de permettre d'identifier et caractériser différents paramètres. Ces derniers doivent être quantifiés et faire l'objet d'actions concrètes si significatifs. Dans cette optique, la base de donnée de l'ADEME, « Base Impact », a été choisie et définie comme l'outil central pour structurer le projet, afin d'assurer une réflexion neutre et indépendante sur les attendus.

Les Actions Concrètes

L'année 2019 s'est orientée sur 3 axes de travail : la structuration du projet, les actions d'éco-conception, et la mise en place de mesures (indicateurs).

En ce qui concerne la structuration du projet, le travail s'est concentré autour de l'utilisation de « Base Impact ». L'objectif était d'obtenir une analyse et des notes environnementales délivrées par cet outil afin de constituer une base de départ, un état des lieux. Le périmètre d'action défini est l'étude d'un produit « signature » par famille de produit. Le recueil des informations puis leur intégration dans la base de données ont mis en évidence la complexité d'utiliser cet outil de l'ADEME. La démarche reste encore à comprendre pour en obtenir des résultats.

Pour les actions d'éco-conception menées en 2019, le périmètre considéré est la famille Antichute. Cette décision a été motivée par le fait que la production des produits antichute est intégrée à 98 % dans le Groupe, ce qui facilite la mise en œuvre d'actions et leur maîtrise. Nous avons amorcé le changement des packagings des produits antichutes à rappel automatique (famille de produits mécaniques) en passant d'un packaging comprenant un polybag, un carton blanc et un blister, à un packaging monomatériau, totalement kraft. En se basant sur les volumes de production 2019, il résulte de la projection de calcul sur une année pleine, un gain en poids de 35 % des déchets générés par ces packagings dorénavant recyclables, et une augmentation de 2 % de la part valorisée des matières recyclées ou recyclable du Chiffre d'Affaires Antichute.

En ce qui concerne la mise en place d'indicateurs, nous nous sommes orientés dans un 1^{er} temps sur les matériaux et leur impact environnemental.

Les Indicateurs d'État

Un état des lieux de la valorisation des matériaux utilisés pour la production de nos produits a été lancé en 2019, en initialisant la mesure des

indicateurs d'état présentés dans le tableau suivant. Le périmètre a été défini pour chacun des indicateurs à l'échelle du Groupe.

	2019
Indicateurs d'états introduits en 2019*	
1) % de matière issue d'un cycle de transformation, recyclée, puis réinjectée dans un produit fin	
- Antichute	-
- Tête	8 %
- Mains	-
- Corps	-
- Chaussures	-
2) % de packaging recyclable sans tri au préalable (monomatière)	
- Antichute	2 %
- Tête	2 %
- Mains	-
- Corps	-
- Chaussures	1 %
Indicateurs d'états à introduire en 2020	
3) % de packaging accompagnant, par sa conception, toute la vie du produit	
4) % de déchets rejetés réutilisés ou retraités	

* Dans les lignes, les tirets correspondent à des données non disponibles ou en cours de finalisation.





Le(s) KPI(s) Individuel(s)

Ces premières mesures effectuées en 2019, ont permis la mise en place du premier KPI. Ce dernier présente la part de Chiffre d’Affaires concernée par la valorisation des matières recyclées ou réutilisables utilisées lors de la fabrication de nos produits. Le périmètre de mesure pour l’année 2019 a

été restreint à la production interne, ce qui représente environ 40 % du Chiffre d’Affaires total. La valeur de « 0 % » présente dans la partie périmètre non couvert en 2019 du tableau, signifie que les mesures n’ont pas encore été effectuées et que la valeur est considérée comme nulle par défaut.

	2019	
	CHIFFRE D’AFFAIRES (EN €)	% VALEUR RECYCLÉE OU RÉUTILISABLE (EN % DU CA)
Périmètre couvert en 2019 (39,7% du CA)		
Antichute		
- Kits	4 598 667	4 %
- Mécaniques	4 585 333	0,35 %
- Textiles	5 866 667	7 %
Tête		
- Casques	12 885 333	4 %
- Antibruit	5 476 000	8 %
Chaussures		
- Chaussures	61 896 000	1 %
Sous-total du périmètre couvert en 2019	95 308 000	2,2 %
Périmètre non couvert en 2019 (60,3% du CA)		
Antichute		
- Lignes de vie VERTIC	21 500 000	0 %
- Elingues	4 630 667	0 %
Tête		
- Lunettes	17 876 000	0 %
- Respiratoire	15 529 333	0 %
Gants		
- Gants	40 060 000	0 %
Vêtements		
- Vêtements	44 974 667	0 %
Sous-total du périmètre non couvert en 2019	144 570 667	0 %
Périmètre total	239 878 667	1 %

Les objectifs 2020 fixés pour les indicateurs présentés sont les suivants :

- 1) Planifier la progression en 2020 de la valeur de notre KPI mesuré en 2019 (1 %), de façon à atteindre les 15 % attendu en 2023.
- 2) Réaliser les mesures de nos indicateurs d’état tout en définissant les KPIs pertinents.

3) Obtenir la mesure d’impact environnemental de nos produits « signature » ainsi que les KPIs pertinents via la base de données de l’ADEME.

4) Intégrer la notion d’éco-conception dans 100 % de nos cahiers des charges fonctionnels lors du développement de nos produits.

SUSTAINABLE BUSINESS - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Alors même que les comportements éthiques dans le milieu professionnel semblent être du « bon sens », il est capital de définir très clairement les règles et les limites applicables au sein de notre Groupe.

C'est dans cette démarche que nous avons créé un code de bonne conduite et de mesures anticorruption applicable à l'ensemble des salariés du Groupe DELTA PLUS.

Cela répond à la nécessité de maîtriser les risques en matière de lutte contre les fraudes et pour endiguer les risques d'évasion fiscale.

Les risques fiscaux et d'évasion fiscale étaient déjà maîtrisés grâce à notre système de reporting financier mensuel, piloté par la Direction Financière du Groupe. Ce système nous assurant de suivre, contrôler et limiter ces risques, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un outil de suivi complémentaire.

En revanche, l'adoption d'un plan adapté à la maîtrise du risque de corruption était nécessaire. Les faits de corruption pouvant entraîner à la fois :

- Un risque légal d'exposition aux sanctions pénales de la Direction ou de la Société et aux sanctions internationales des agences de contrôle de conformité) avec pour conséquence des amendes importantes ;
- Un risque économique de détournements et fraudes pouvant avoir pour conséquence la perte de marchés et de compétitivité ;
- Et un risque de crédibilité et de perte de confiance auprès de nos principaux clients et fournisseurs.

Il était impératif de disposer d'un code de bonne conduite reprenant l'ensemble des pratiques admises et listant les pratiques interdites, servant de guide anticorruption pour le Groupe.

LA POLITIQUE : Conduire nos activités dans le respect des règles éthiques.

La Direction du Groupe DELTA PLUS attend de ses collaborateurs qu'ils adoptent un comportement responsable et respectueux des valeurs et des principes de son plan anticorruption. Ce plan repose sur le « code de bonne conduite et mesures anticorruption » (conforme à la loi Sapin 2) et sur un dispositif de formation et d'évaluation des collaborateurs (les plus exposés au risque de corruption), mis en place sous forme de test E-Learning.

L'objectif étant de déployer ce plan au niveau du Groupe par sa diffusion (remise en mains propres, affichages, présentations, formations...), de le suivre au travers de procédures mises en place pour s'assurer que les collaborateurs actuels et à venir aient bien l'information, la connaissance, les bonnes pratiques, s'assurer qu'il y ait un suivi et une résolution sur chaque cas dénoncé.

LES ACTIONS CONCRÈTES

En 2018, les principales actions menées reposaient sur la création du plan anticorruption du Groupe DELTA PLUS. Cela s'est traduit par l'écriture, la validation et l'adoption du code de bonne conduite en vue de son déploiement à l'ensemble du Groupe.

À cette fin, nous avons créé et partagé une procédure applicable dans l'ensemble du Groupe, puis procédé à la communication de la politique anticorruption auprès de toutes les filiales, pour amorcer le suivi de sa mise en œuvre en local.

Dès 2019, nous avons procédé au suivi de la transmission du code aux collaborateurs au niveau de chaque filiale selon le degré d'exposition au risque de corruption de chaque collaborateur. L'objectif étant que les collaborateurs les moins exposés aient connaissance du code de bonne conduite par voie d'affichage sur leur lieu de travail. Les collaborateurs exposés au risque de corruption se sont vus remettre un exemplaire papier du code.

Pour parfaire cette approche et sensibiliser les collaborateurs les plus exposés au risque de corruption, nous avons déterminé selon le type de poste occupé, la liste des personnes exposées.

A ce sujet, nous avons dès 2018 identifié cette population afin que les collaborateurs les plus exposés au risque de corruption suivent une formation et une évaluation. Cette démarche a abouti à la création d'un plan de formation (e-learning et test anticorruption pour les personnes exposées à un risque plus élevé). Dès 2019, nous avons pu suivre le taux de participation à la formation, les résultats des test anticorruption des personnes les plus exposées.

Parallèlement à cela, nous avons également procédé à la révision du code de bonne conduite en fonction des évolutions législatives de l'année écoulée, afin de vérifier l'adéquation de notre plan anticorruption aux normes en vigueur et l'adapter. L'adoption de cette version révisée date du 13 décembre 2019. L'objectif sera de diffuser cette version révisée du code à l'ensemble des collaborateurs (réception selon le degré d'exposition).



Indicateurs d'état

L'effectif du Groupe à fin 2019 était de 1932 collaborateurs. Le code de bonne conduite et mesures anticorruption a été traduit dans 11 langues pour

être accessible à tous les collaborateurs. Il a été diffusé dans tous les pays dans lesquels le Groupe est présent.

	2018	2019
LOYAUTÉ DES PRATIQUES		
Effectif concerné par la procédure	1943	1932 dont 700 nouveaux entrants
Effectif faiblement exposé au risque	1055	542 parmi les 700 nouveaux entrants
Effectif moyennement exposé au risque	743	104 parmi les 700 nouveaux entrants
Effectif fortement exposé au risque	157	53 parmi les 700 nouveaux entrants

Comme exposé ci-avant, en 2018 selon le degré d'exposition (faible, élevé ou très élevé) la communication du code de bonne conduite a eu lieu de la façon suivante :

- Pour les 1055 collaborateurs faiblement exposés au risque de corruption, la communication s'est faite par voie d'affichage sur le lieu de travail ;
- Pour les 900 collaborateurs exposés (fortement et moyennement) au risque de corruption par la remise en mains propres du code ;
- Parmi ces derniers, 157 collaborateurs ont été identifiés comme étant fortement exposés, la communication a été complétée par une formation e-learning.

Nous avons continué en 2019 d'assurer la communication du code aux nouveaux entrants.

- Pour les 542 nouveaux entrants faiblement exposés au risque de corruption, la communication s'est faite par voie d'affichage sur le lieu de travail ;
- Pour les 157 collaborateurs exposés (fortement et moyennement) au risque de corruption entrés dans l'effectif du Groupe en 2019, la communication a été faite par la remise en mains propres du code ;
- Parmi ces derniers, 53 collaborateurs ont été identifiés comme étant fortement exposés, la communication a été complétée par une formation e-learning.

Sur 2018 et 2019, tous les collaborateurs soumis à la formation e-learning ont réussi le test avec succès.

KPI : Assurer l'efficacité du plan Anti-corruption

Le suivi et l'archivage de la communication du plan aux collaborateurs et aux nouveaux entrants est supervisé par la DRH Groupe en France, qui vérifie l'homogénéité d'application des process.

- La communication par voie d'affichage est contrôlée grâce à la déclaration de mise en place par les responsables de filiales ;
- La remise du code de bonne conduite est contrôlée par copie des codes signés ou/et émargement d'une liste ;
- La formation dispensée est confirmée par la réussite au test en e-learning et répertoriée.

En 2019, tous les collaborateurs identifiés comme fortement exposés ont passé et réussi le test. La réussite du test est validée à un score de 80/100, ce qui démontre une bonne connaissance du dispositif anticorruption.

La liste des personnes exposées doit être affinée pour rester adaptée. Cela doit également permettre de suivre le taux de passage et de réussite du test par cette population.

En vue d'assurer le suivi et le traitement de chaque dénonciation, il convient de faire la lumière sur des faits suspects, d'en tirer les conclusions qui s'imposent de façon à rectifier toute dérive.

On a dénombré en 2019, 2 alertes qui ont été traitées. Le suivi de la procédure prévue par le code pour vérifier le traitement de 100 % des alertes notifiées sur la boîte dpwarning@deltaplus.eu demeure l'enjeu principal qui reste à améliorer.

IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHÉ

L'implication de nos principaux fournisseurs dans notre démarche RSE nous semble être un moyen d'étendre l'impact de celle-ci plus largement qu'au sein de DELTA PLUS. Nous avons donc choisi de travailler avec les fournisseurs que nous désignons comme « préférentiels » lors de notre évaluation annuelle. Ils représentent 37 % des achats externes du Groupe en 2019. Nous avons une proximité stratégique et un volume d'affaires conséquent avec chacun d'eux, ce qui nous permet d'avoir un impact plus important.

Cette volonté vise aussi à maîtriser deux risques. Le risque de crédibilité et d'image de marque pour DELTA PLUS si un problème d'ordre sociétal ou environnemental arrivait à l'un de nos fournisseurs préférentiels, ainsi que les risques opérationnels (sur les commandes et les stocks) en cas de blocage d'usine. L'opportunité de cette démarche, qui a été bien reçue par nos fournisseurs préférentiels, est de les accompagner de façon à anticiper d'éventuels problèmes sociétaux ou environnementaux.

LA POLITIQUE : Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023.

En 2010, nous avons commencé à faire signer annuellement une Charte à nos fournisseurs de produits finis, pour qu'ils s'engagent au respect des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, au respect des droits en vigueur localement et à la protection de l'environnement et de la propriété intellectuelle. En 2015, cette démarche s'est généralisée à tous les fournisseurs du Groupe, y compris de nos usines et aux fournisseurs de services.

Il y a une volonté de la part de la Direction de DELTA PLUS d'impliquer nos fournisseurs préférentiels dans notre engagement de protection des hommes et de la planète. Il faut d'abord les sensibiliser et évaluer où en est cette approche au sein de leurs organisations. Ensuite, nous verrons comment gérer l'évolution de leurs engagements comme d'autres critères de management actuels des fournisseurs, pour finalement les évaluer annuellement sur ces sujets.

Le service Achats (c'est à dire la Directrice Achats, les acheteurs et l'assistante achats) travaillent en étroite collaboration avec nos fournisseurs préférentiels pour les accompagner dans leurs démarches RSE et les aider, si besoin, à mettre en place des actions d'amélioration continue.

Le pilotage du projet est fait par le service Achats. Les acheteurs doivent dorénavant parler régulièrement des sujets RSE avec les fournisseurs préférentiels dont ils ont la charge, au même titre que les prix, conditions et autres sujets achats. Lors des réunions de service, nous échangeons sur les avancées puis semestriellement, le service fait le point sur les reporting de nos fournisseurs, notamment sur les parties qualitatives.

Il est important de souligner que les audits annuels mis en place en 2019 ne sont pas fait par l'acheteur qui est en charge du fournisseur audité. Ainsi, nous avons un autre regard sur le fournisseur et le reporting d'audit nous permet de souligner les points forts, les points d'améliorations et de nouveaux sujets qui vont pouvoir être abordés sur l'année suivante. Ces plans d'actions sont donc discutés au sein du service et l'acheteur en charge du fournisseur reprend alors le suivi et les échanges avec son fournisseur sur ces sujets.

L'objectif, pour fin 2022, est que les 7 thèmes que nous avons sélectionnés au sein du plan RSE de DELTA PLUS GROUP aient tous été abordés avec nos fournisseurs préférentiels et que nous puissions être en mesure de les évaluer sur ces thèmes, qui sont représentés dans les indicateurs d'état définis.

Nos engagements se basent sur les 7 indicateurs d'état, qui nous permettent de suivre les évolutions au sein des organisations de nos fournisseurs préférentiels.

Nous avons aussi défini deux indicateurs de performance. Le premier évalue la couverture du traitement des 7 thèmes sur l'ensemble des fournisseurs. Le second évalue l'influence de DELTA PLUS sur l'engagement de nos fournisseurs.

Les Actions Concrètes

Notre action principale sur 2018 était la sensibilisation de nos fournisseurs préférentiels à notre démarche RSE pour pouvoir ensuite leur présenter les différents sujets sur lesquels nous souhaitons travailler avec eux. En parallèle de cette sensibilisation continue, nous avons débuté un état des lieux grâce à un questionnaire permettant d'analyser l'implication de chaque fournisseur sélectionné sur les sujets correspondant à notre démarche RSE.

Début 2019, nous avons mis en place un fichier de reporting où nous leur demandons un certain nombre d'informations quantitatives et qualitatives. Les acheteurs sont en charge de le faire actualiser tous les semestres pour pouvoir suivre des indicateurs d'états.



En parallèle de ce reporting semestriel, en 2019, le service achat a mis en place un processus d'audits annuels auprès des fournisseurs préférentiels sur les sujets RSE. Les premiers audits ont été mis en place et réalisés sur le dernier trimestre 2019. Nous avons effectué physiquement 11 audits sur les 16 fournisseurs préférentiels, pour des raisons d'éloignements géographiques. Pour les autres, nous l'avons fait à distance. Durant ces audits, les acheteurs ont tout d'abord vérifié que le fournisseur respecte bien dix points fondamentaux en termes d'éthique et de sécurité, que nous avons définis (pas de travail d'enfants, respect du salaire minimum local...). Ces contrôles permettent, pour la première fois, une réelle vérification de leurs engagements lors de la signature de la charte que nous leur faisons signer depuis une dizaine d'années. Ensuite, ils ont audité, dans le détail, les thèmes RSE qui avaient été sélectionnés dans l'année.

Les Indicateurs d'État

En 2018, nous avons décidé de suivre 6 thèmes avec nos fournisseurs : Effectifs & turnover ; Accidents du travail ; Maîtrise des ressources ; Gestion des déchets ; Politique générale de gestion de leurs fournisseurs ; Loyauté des pratiques.

Comme au sein du plan RSE global de DELTA PLUS, nous avons décidé d'ajouter en 2019 le thème sur le cycle de vie des produits. Notre objectif est donc d'avoir couvert ces 7 thèmes à la fin de plan RSE.

Les 4 thèmes travaillés dans le détail en 2019 ont été : Accidents du travail ; Maîtrise de leurs ressources via le taux d'utilisation de LED dans les usines ; Évaluation de leurs fournisseurs ; Anticorruption.

OBJECTIFS	2018	2019
1° PEOPLE : Accident du travail		
- Nombre d'ouvriers en production	6 739	8 842
- Nombre de fournisseurs déclarant 0 accidents	7/16	9/16
- Nombre d'accidents déclarés par les fournisseurs	45	47
2° PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés		
- Nombre de fournisseurs assurant une couverture sociale à leurs salariés (inclus l'assurance santé)	15/16	15/16
3° PLANET : Gestion des déchets		
- Nombre de fournisseurs nous déclarant leurs principaux déchets	16/16	16/16
- Nombre de fournisseurs impliqués dans une politique eco-friendly de réduction de leurs déchets	11/16	11/16
4° PLANET : Maîtrise de leurs ressources		
- Nombre de m ² total chez nos fournisseurs	397 639 m ²	397 639 m ²
- % global d'utilisation de LED pondéré au m ²	74 %	74 %
- Nombre de fournisseurs étant déjà en 100 % LED	3/16	3/16
5° PLANET : Cycle de vie produit		
6° ÉCONOMIE DURABLE: Évaluation de leurs fournisseurs		
- Nombre de fournisseurs qui évaluent leurs propres fournisseurs et ayant un processus d'évaluation	16/16	16/16
- Nombre de fournisseurs faisant un retour des résultats à leurs fournisseurs	12/16	12/16
7° ÉCONOMIE DURABLE : Code anticorruption		
- Nombre de fournisseurs ayant un code de conduite anticorruption	14/16	14/16
- Nombre de fournisseurs ayant un code de conduite anticorruption	14/16	14/16

Les indicateurs d'état ne sont pas tous couverts lors des audits ou le sont partiellement pour rendre la démarche plus abordable pour l'équipe et pour les fournisseurs. Nous avons tout de même les données chiffrées de la part des fournisseurs lors des

reporting semestriels. Lors des audits nous avons choisi de concentrer les échanges sur 4 indicateurs seulement en 2019, dont celui des ressources de façon partielle.

Les KPIs Individuels

Nous avons mis en place deux indicateurs de performance, qui vont nous permettre d'adapter notre projet pour atteindre les objectifs fixés pour fin 2022 :

- 1) Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés

L'objectif, pour fin 2022, est d'atteindre 100 % de couverture (en respectant la pondération finale définie) des critères d'évaluation pour qu'ils soient prêts à être évalués dès 2023 pour les fournisseurs préférentiels sélectionnés.

Pondération définie en fonction de l'importance des sujets

THÈMES	2019	2022
PEOPLE : Accidents du travail	20	20
PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés	Pas encore évalué	20
PLANET : Maîtrise des déchets	Pas encore évalué	10
PLANET : Maîtrise des ressources	Évalué partiellement	10
PLANET : Cycle de vie produits	Pas encore évalué	10
ÉCONOMIE DURABLE : Évaluation de leurs fournisseurs	15	15
ÉCONOMIE DURABLE : Anticorruption	15	15

Suite aux audits réalisés fin 2019, nous avons couvert 50 % des thèmes. Nous avons établi des plans d'actions par fournisseur afin d'améliorer cette couverture en 2020.

2) Taux de conformité des fournisseurs

Le but étant d'améliorer leur implication sur les indicateurs définis en élargissant le périmètre au fil des années pour avoir couvert tous les indicateurs en 2022.

En 2019, avec une couverture à 50 % des 7 indicateurs abordés dans cette démarche (détaillée précédemment), voici ci-dessous la répartition des résultats des audits :

NOTATIONS	RÉSULTAT SUR LE PÉRIMÈTRE 2019
Conforme	21 %
Conforme mais des améliorations sont à faire	28 %
Non conforme	1 %
Thèmes non évalués	50 %

En 2020, nous effectuerons de nouveau une évaluation sur ce périmètre de 2019 (50 %) et nous créerons le nouveau diagramme de référence sur le périmètre 2020.

L'objectif fixé pour le taux de conformité des fournisseurs sélectionnés est de 75 % de satisfaction. Nous estimons que c'est satisfaisant lorsque les thèmes sont classifiés en vert (conforme) ou en orange (conforme mais améliorations à faire).

À la suite des audits réalisés fin 2019, nous avons listé par fournisseur des actions à suivre par l'acheteur en charge pour les aider à s'améliorer sur les indicateurs traités en 2019 et pour étendre la couverture des thèmes traités.



PROTECTION DES RESSOURCES IMMATÉRIELLES

DELTA PLUS a de nombreuses ressources immatérielles dont nous devons garantir la sécurité et la pérennité. Nous avons choisi d'intégrer cette notion à notre plan RSE car le travail de sensibilisation et de sécurisation sur ces sujets au sein de notre organisation contribue à une approche durable de son développement. Nous avons choisi de traiter ce sujet avec les données informatiques internes sensibles et sur le dépôt de nos marques.

La protection de nos ressources immatérielles vise à maîtriser deux risques totalement distincts. Le risque en cas de perte de données informatiques sensibles est considérable même si l'impact serait localisé sur une filiale. Le risque en cas de mauvaise protection de la marque DELTA PLUS sur un marché pourrait nous fermer le marché en vente et également engendrer une perte de maîtrise de notre marque.

Concernant les données sensibles, l'opportunité est de renforcer la formation, le suivi et le contrôle du service informatique central de DELTA PLUS sur l'ensemble des filiales. Concernant nos marques, l'opportunité est de systématiser par un processus l'approche actuelle.

LA POLITIQUE : Protéger nos marques et nos données sensibles de façon durable.

La Direction de DELTA PLUS souhaite s'inscrire dans une démarche durable de gestion de nos ressources immatérielles (juridiques et informatiques). Au delà des données comptables, nous devons mettre en place un système de contrôle sur ces données pour en garantir pro-activement la sécurité.

Le projet dans sa globalité est encadré par la Directrice des Achats et l'Assistante Achats et il est organisé en deux groupes de travail : un avec l'équipe informatique et un avec la Juriste du Groupe.

Concernant le pilotage du projet, il se base sur l'organisation du suivi de projet grâce à des réunions à fréquences variables visant à réunir les différents groupes de travail pour faire le point sur l'avancée du projet et pour mettre en place des actions concrètes. Deux outils sont en cours de création :

- Un google drive de suivi des filiales sur la sauvegarde informatique (en particulier des données sensibles);
- Une base de données sur notre marque DELTA PLUS pour pouvoir suivre la protection de celle-ci dans le monde.

La sensibilisation du personnel n'a pas encore été mise en place mais c'est nécessaire pour les impliquer et leur montrer que nous avons des démarches pro-actives de sécurisation de ces données.

Nos engagements sont en train d'être matérialisés par des indicateurs d'états que nous avons défini ou que nous sommes entrain de définir :

Pour les ressources immatérielles juridiques : Nous sommes entrain de créer une base de données pour suivre la couverture de nos marques par pays (où nous avons une filiale et où nous vendons) pour que nous puissions en faire un indicateur d'état. L'enjeu est alors de couvrir rigoureusement et anticiper le déploiement géographique des ventes du Groupe.

Pour les ressources immatérielles informatiques : Nous allons d'abord lancer une campagne de définition, d'identification et de sensibilisation sur les données informatiques sensibles. Et ensuite, nous nous appuierons sur l'implantation d'un drive à destination des filiales pour qualifier leur assiduité au suivi de leurs données sensibles et de leurs sauvegardes. Ce drive deviendra un indicateur d'état à suivre.

Ces indicateurs d'état nous permettront d'établir des indicateurs de performance adaptés que nous détaillerons ensuite.

Les Actions Concrètes

Notre action principale sur 2018 était la mise en place d'un questionnaire sur la protection de nos ressources matérielles (bâtiments). À la suite d'une décision prise par le Comité de Pilotage du RSE en accord avec la Direction Générale, cette partie du projet a été supprimée de notre démarche pour se concentrer sur la protection de nos ressources immatérielles informatiques et juridiques. Sur 2019, nos actions se sont donc volontairement orientées sur celles-ci.

Concernant la protection de nos ressources immatérielles informatiques, suite à une année difficile pour le service support informatique par manque de personnel, nous n'avons pas pu avancer sur le sujet de la protection de nos ressources immatérielles informatiques. En 2019 nous avons défini précisément ce qu'était une donnée sensible. En fin d'année 2019 nous avons donc débuté plusieurs actions qui sont encore en cours ou qui sont planifiées pour 2020 et qui donneront lieu à des indicateurs d'état pour 2020 :

- Une revue de la procédure informatique existante sur les backups mensuels demandés pour assurer l'application de la procédure, est en cours.
- Nous souhaitons réaliser une action de sensibilisation sur le personnel du siège à la notion de données sensibles (qui a été clairement définie). Le service informatique va échanger avec l'ensemble des services du siège pour identifier les données sensibles et en contrôler les accès.

- Nous étendrons ensuite l'action de sensibilisation faite au siège aux filiales. Les données sensibles seront alors identifiées et sécurisées et nous nous assurerons que c'est de façon durable en vérifiant que leurs sauvegardes soient faites régulièrement et correctement, grâce au Google Drive de reporting (Outil créé mais pas encore communiqué aux Market Units).

Concernant la protection de nos ressources immatérielles juridiques, nous sommes en train de créer une base de données pour suivre la protection de notre marque DELTA PLUS sur les pays où nous sommes présents/pas présents. Nous réfléchissons alors à la mise en place d'une procédure de revue à fréquence fixe.

Les Indicateurs d'État

Les indicateurs d'état pour ce projet de protection de nos ressources immatérielles sont suivis par le pilote du projet.

Sur le plan juridique :

Sur les 30 filiales que nous avons au sein du Groupe DELTA PLUS, notre marque est protégée à 100 % dans les pays où nous avons une filiale. Nous considérons que la marque est protégée à compter du moment où le dépôt de la marque est enregistré et donc que le droit des marques nous octroie un monopole d'exploitation de la marque pour les classes de produits revendiquées.

Pour les pays dans lesquels, nous n'avons pas de filiales, la revue est en cours.

Sur le plan informatique :

Nous avons dans le Groupe à fin 2019, 64 disques surveillés sur l'ensemble des filiales. Le service informatique comptabilise le nombre d'alertes de non changement de disque depuis plus de 40 jours. Depuis la mise en place de cet outil en septembre 2019, nous avons comptabilisé 38 alertes entre septembre et décembre 2019 tout en sachant qu'une filiale peut cumuler plusieurs alertes (si plusieurs semaines de retard). L'équipe informatique les relance régulièrement pour clôturer ces alertes et sécuriser nos données.

Grâce à l'outil drive que nous mettrons en place en 2020, nous pourrons ensuite quantifier le nombre de filiales, qui respectent la procédure à la fréquence demandée pour la protection de leurs données, sensibles en particulier.

Les KPIs individuels

Les indicateurs de performance que nous avons fixé pour ce projet sont :

1. **Taux de couverture de la marque DELTA PLUS :**
C'est à dire le pourcentage de couverture de la marque DELTA PLUS dans les pays où nous vendons et dans les pays où nous avons une filiale.
2. **Taux de sécurisation des données informatiques sensibles :** C'est à dire le pourcentage des filiales sensibilisées aux données sensibles et proactives concernant la sauvegarde de celles ci.

Les indicateurs de performances pourront être significatifs à fin 2020.

SOUTIEN À DES INITIATIVES LOCALES

À l'heure où les démarches éthiques et les prises de conscience des opérateurs économiques sont importantes, nous souhaitons soutenir des acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantés, à travers des initiatives ciblées. Si notre Groupe était inactif dans ce domaine, il serait vite considéré comme une entreprise ne portant pas d'intérêt à son environnement régional et donc déconnectée de l'évolution des valeurs attendue par la société. Cela pourrait induire une perte d'attractivité employeur dans les bassins d'emplois où sont présentes nos filiales, ainsi qu'un retard certain par rapport aux démarches éthiques des autres opérateurs économiques.

LA POLITIQUE : Soutenir les acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantés au travers d'initiatives ciblées.

Il existe une véritable volonté de la Direction du Groupe DELTA PLUS de soutenir des acteurs locaux, présents dans les zones où les filiales du Groupe sont implantées.

Le soutien s'opère selon 3 secteurs d'intervention : social, environnemental et sociétal. La volonté du Groupe est d'accompagner et de sensibiliser les équipes du Groupe afin de faire rayonner DELTA PLUS dans des domaines autres qu'économique.

Il est intéressant de noter que dans chaque pays où le Groupe DELTA PLUS est implanté, ses filiales sont basées dans des zones industrielles de taille humaine correspondant à des bassins d'emploi régionaux. Ceci permet une certaine proximité d'interaction en soutien d'acteurs locaux. C'est par exemple le cas du siège social historique du Groupe basé à Apt, mais aussi dans d'autres pays : Wujiang en Chine (hors zone Shanghai), Falta en Inde (hors zone Calcutta), Sharjah au Moyen-Orient (hors zone Dubaï), Cracovie en Pologne, Vicenza en Italie, Alicante en Espagne...



Les actions concrètes

Nous avons mis en place un groupe de projet « Soutien à des initiatives locales » qui a réalisé un état des lieux de l'ensemble des actions menées par nos filiales en 2017, 2018 et 2019. Le périmètre couvert est l'ensemble du Groupe : toutes nos filiales ont été sollicitées.

Le groupe de projet « Soutien à des initiatives locale » a également réalisé un mapping de l'ensemble des interventions et actions menées par nos filiales afin de catégoriser les champs d'intervention selon trois domaines : social, environnemental, sociétal.

En complément de ce mapping, nous avons mesuré le poids économique de chaque action menée (dota-tions, dons de produits, temps passé par des colla-borateurs). Nous avons ainsi pu constater l'impact, dans chacun des trois domaines, tant en nombre d'actions qu'en valeur économique. Les domaines fortement représentés sont le secteur social et le secteur sociétal, et ce au détriment du secteur environnemental.

Ce groupe de projet s'est également donné pour mission de coordonner et d'animer, depuis le siège, l'intervention des différentes filiales en soutien à des initiatives locales.

Nous avons mis en place un groupe de travail « communication & compliance » qui, sur la base des informations collectées annuellement, a réalisé une première communication sur ces sujets, incluse dans notre catalogue 2019. Ce groupe de travail a pour vocation de communiquer, tant en interne qu'en externe, sur les initiatives locales soutenues par nos filiales ainsi que sur les valeurs que souhaite véhiculer notre Groupe, afin de les partager avec nos collaborateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

Indicateurs d'État

Nous avons recensé pour 2018 et 2019 le nombre de sites ayant mené au moins une action (9 en 2018 et 15 en 2019);

La valorisation économique globale des actions s'est élevé à 164 K€ en 2018 et à 167 K€ en 2019.

Nous constatons au niveau de la répartition géographique des actions qu'en 2018 nos filiales implan-tées en UE, Inde, Ukraine et au Brésil ont mené des actions.

En 2019, le périmètre géographique s'est encore étendu, de nouveaux pays aussi bien à l'intérieur de l'UE qu'en dehors (Espagne, République Tchèque, Slovaquie, Roumanie, Philippines, etc.) ont adhéré à cette démarche.

S'agissant de la répartition des actions sur les trois domaines, à savoir social, environnemental et sociétal on relève le nombre d'actions suivant :

	2018	2019
Nombre d'actions sociales	14	14
Nombre d'actions environnementales	1	4
Nombre d'actions sociétales	19	21

Il ressort de l'état des lieux mené que de nom-breuses actions sont intervenues sur le plan social et sociétal (soutien à l'hôpital d'Apt, soutien à des actions humanitaires, Worldskills, festival de musique...). Cet état des lieux met en évidence un déficit dans le domaine environnemental et permet également de constater qu'un nombre important de nos filiales ne sont pas encore impliquées dans cette démarche.

Cela justifie les objectifs fixés pour 2020 : soutenir davantage d'initiatives en matière environnemen-tale, et mobiliser davantage de filiales sur le soutien à des initiatives locales.

KPI : Améliorer la mobilisation des filiales et développer l'intervention dans le secteur environnemental

La mobilisation de davantage de filiales sur les thématiques de soutien d'initiatives locales, doit se traduire par l'augmentation du nombre de filiales menant au moins une action.

Avant 2018, il n'était question que de recenser ce qui était fait de façon spontanée par les filiales en soutien à des initiatives locales. À compter de 2018, le Groupe a décidé de créer un projet de suivi et d'amélioration du soutien aux initiatives locales. Suite au constat d'une implication hétérogène entre les différentes filiales, nous avons décidé de nous fixer un objectif de participation de nos filiales au soutien d'une initiative locale. La campagne de collecte des actions 2019 fait ressortir que 15 sites ont été actifs en soutenant au moins une action dans l'année.

Nous nous sommes fixés pour objectif que le nombre de filiales actives en 2020 soit supérieur au nombre de filiales actives en 2019.

Afin d'atteindre cet objectif, nous allons partager toutes les bonnes pratiques et exemples d'intervention dont les filiales pourront s'inspirer afin de s'inscrire dans cette démarche de soutien.

Par ailleurs, le développement du soutien à des initiatives locales dans le domaine environnemental devra passer par l'augmentation du nombre d'actions menées par nos filiales sur ce sujet.

A compter de 2018, le groupe de projet a recensé les différentes actions menées par secteur (social, environnemental et sociétal). Le constat d'une sous-représentation des actions en matière environnementale a conduit à la décision d'augmenter le nombre d'initiatives dans ce domaine. La campagne de collecte des actions 2019 fait ressortir 4 actions dans le domaine environnemental.

Notre objectif est que le nombre d'actions dans le secteur environnemental soit, en 2020, supérieur celui enregistré en 2019.

À cette fin nous allons partager toutes les bonnes pratiques et exemples d'interventions en soutien à des démarches locales pour l'environnement de façon à ce que les filiales puissent s'en inspirer.

KPI	2019	OBJECTIF 2020
#1 - Nombre de filiale actives	15	> 15
#2 - Nombre d'actions dans le domaine environnemental	4	> 4

109



RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION



Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance¹, nous avons mis en œuvre :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 15 % et 100 % des données sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines. Nous avons mené 15 entretiens avec 13 personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre précisé au paragraphe « DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA FINANCIERS LIES AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE ».

L'indicateur pourcentage de salariés ayant reçu au moins une formation présente une incertitude inhérente à la méthode choisie, en particulier en ce qui concerne la présence de doublons dans la comptabilisation du nombre de salariés.

Aucun indicateur clé n'est mesuré pour la politique relative à la protection des ressources immatérielles.

Fait à Toulouse, le 27 avril 2020
L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
Pauline de SAINT FRONT
Directrice associée

1. Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :
Indicateurs clés de performance :

- Taux de Fréquence
- Taux de Gravité
- Part des salariés ayant reçu au moins une formation dans l'année
- Turnover
- Taux d'Absentéisme
- Taux de recyclage des déchets
- Pourcentage des flux logistiques réalisés via des containers 40
- Pourcentage des flux logistiques réalisés via des containers 45
- Nombre total d'alertes éthiques reportées, et cas traités
- Taux de conformité Fournisseur

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (Article L. 225-184 du Code de Commerce)



Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la Société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Nous vous indiquons ci-dessous :

- Le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- Le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- Le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

112

Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2019 :

Néant.

Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2019 :

Néant.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est rappelé que cette attribution gratuite ne peut avoir pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, en date du 17 juin 2016, était autorisé à attribuer gratuitement des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Actions Gratuites attribuées au cours de l'exercice 2019 :

Néant.

Actions Gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2019 :

Bénéficiaires salariés

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ACQUISES AU 20/06/2019	DURÉE DE LA PÉRIODE D' ACQUISITION (ÉCOULÉE)
Bénéficiai e 1	560	3 ans
Bénéficiai e 2	560	3 ans
Bénéficiai e 3	560	3 ans
Bénéficiai e 4	280	3 ans
Bénéficiai e 5	280	3 ans
Bénéficiai e 6	280	3 ans
Bénéficiai e 7	280	3 ans
Bénéficiai e 8	280	3 ans
Bénéficiai e 9	280	3 ans

Bénéficiaire mandataire social

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ACQUISES AU 20/06/2019	DURÉE DE LA PÉRIODE D' ACQUISITION (ÉCOULÉE)
Jérôme BENOIT	560	3 ans

Le Conseil d'Administration

Des plateformes logistiques mondiales pour
une proximité internationale



**5 plateformes
logistiques**

**55 000 m²
de stockage**

YOUR
SAFETY
ATWORK



**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2019
ET ANNEXES**



SOMMAIRE



CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS	117	NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUE	133
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	117	4.1. Risque financier	133
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	118	4.1.1. Risque de liquidité	133
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	118	4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture	134
CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR		4.1.3. Risque de change et de prix de matières premières	135
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	119	4.2. Risques liés à l'activité du Groupe	136
EMPRUNTS	120	4.2.1. Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économiques et sanitaire)	136
CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR (EN K€)	120	4.2.2. Risques liés aux clients	136
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	121	4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable	136
CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	122	4.4. Risques environnementaux	137
NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	122	4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	137
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	122	NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE	138
NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	124	5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation	138
3.1. Base de préparation des états financiers	124	Modifications du périmètre et autres informations	139
3.2. Hypothèses et estimations	125	Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %	139
3.3. Secteurs opérationnels	126	NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	140
3.4. Règles de consolidation	126	6.1. État des immobilisations incorporelles	140
3.5. Regroupements d'entreprises	126	6.2. État des immobilisations corporelles	142
3.6. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	127	6.3. Droits d'utilisation	144
3.7. Transactions libellées en devises	127	6.4. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	145
3.8. Écarts d'acquisition	127	6.5. Autres actifs financiers	146
3.9. Immobilisations incorporelles	128	6.6. Instruments financiers dérivés	147
3.10. Immobilisations corporelles	128	6.7. Stocks	148
3.11. Impairment test	128	6.8. Créances clients et autres créances	148
3.12. Autres actifs financiers	129	6.9. Trésorerie	150
3.13. Instruments financiers dérivés	129	6.10. Capital	150
3.14. Stocks	129	6.11. Paiement en actions	150
3.15. Créances et Dettes	129	6.12. Passifs financiers	151
3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	130	6.13. Engagements donnés aux salariés	153
3.17. Capital	130	6.14. Provisions non courantes	154
3.18. Passifs financiers	130	6.15. Instruments financiers par catégorie	154
3.19. Impôts	130	6.16. Impôts	155
3.20. Avantages au personnel	131	6.17. Ventilation du Chiffre d'Affaires	157
3.21. Paiements fondés sur des actions	131	6.18. Produits et charges opérationnels non courants	158
3.22. Provisions non courantes	131	6.19. Résultat financier	159
3.23. Chiffre d'Affaires	131	6.20. Charges par nature	160
3.24. Soldes intermédiaires	132	6.21. Charges de personnel	162
3.25. Produits et charges financiers	132	6.22. Résultat par action	162
3.26. Résultat par action	132	6.23. Dividendes	162
3.27. Distribution de dividendes	132	6.24. Engagements donnés et reçus	163
		6.25. Regroupement d'entreprises	163
		6.26. Parties liées	165
		6.27. Actif destiné à la vente	166
		NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES	167
		NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	169

YOUR
SAFETY
ATWORK



CHAPITRE I COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'Euros

ACTIF	NOTE	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS				
Écarts d'acquisition	6.4	97 914	91 537	91 537
Immobilisations incorporelles	6.1	1 758	1 578	1 578
Immobilisations corporelles	6.2	19 560	18 870	18 870
Droits d'utilisation	6.3	24 712	27 596	-
Autres actifs financiers	6.5	5 582	2 042	2 042
Actifs d'impôts différés	6.16	4 483	3 143	3 015
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		154 009	144 766	117 042
ACTIFS COURANTS				
Stocks	6.7	69 228	64 918	64 918
Clients	6.8	54 387	48 058	48 058
Autres débiteurs	6.8	12 671	11 022	11 095
Trésorerie	6.9	18 391	16 953	16 953
Actifs destinés à la vente	6.27	-	1 828	1 828
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		154 677	142 779	142 852
TOTAL ACTIF		308 686	287 545	259 894
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.10	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(5 947)	(6 057)	(6 057)
Réserves et résultat consolidés		152 589	129 819	130 149
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		472	740	740
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		150 794	128 181	128 511
PASSIFS NON COURANTS				
Passifs financiers non courants	6.12	37 324	42 720	42 720
Dettes locatives non courantes	6.12	20 217	22 792	-
Engagements donnés aux Salariés	6.13	1 470	1 064	1 064
Provisions non courantes	6.14	1 961	1 459	1 459
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		60 973	68 036	45 244
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		21 785	26 621	26 621
Dettes fiscales et sociales		13 552	12 116	12 116
Autres dettes		9 818	9 130	9 130
Autres passifs financiers courants	6.12	46 807	37 283	37 283
Dettes locatives courantes	6.12	4 958	5 189	-
Passifs destinés à la vente	6.27	-	989	989
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		96 919	91 328	86 139
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		308 686	287 545	259 894

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Chiffre d'Affaires	6.17	263 301	240 462	240 462
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(126 060)	(117 118)	(117 118)
Charges variables	6.20	(19 804)	(18 410)	(18 410)
Charges fixes	6.20	(35 399)	(30 465)	(30 833)
Charges de personnel	6.21	(46 045)	(42 308)	(42 308)
Autres produits et charges	6.20	149	236	236
Résultat opérationnel courant		36 142	32 398	32 030
Produits opérationnels non courants	6.18	408	186	186
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(935)	(695)	(695)
Résultat opérationnel non courant		(527)	(509)	(509)
Résultat opérationnel		35 615	31 889	31 521
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(2 260)	(2 310)	(1 943)
Autres charges financières	6.19	(652)	(1 912)	(1 912)
Autres produits financiers	6.19	771	243	243
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		33 474	27 910	27 909
Impôt sur le résultat	6.16	(6 668)	(6 611)	(6 611)
Résultat net des activités poursuivies		26 807	21 299	21 298
Résultat des activités destinées à la vente	6.27	-	270	270
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 807	21 569	21 568
Dont part du Groupe		26 654	20 951	20 951
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		152	617	617
Résultat net par action des activités poursuivies	6.22	3,73	2,89	2,89
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	6.22	3,73	2,89	2,89
Résultat net par action	6.22	3,73	2,92	2,92
Résultat net dilué par action	6.22	3,73	2,92	2,92

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 807	21 569	21 568
Écarts de conversion		(1 036)	3 247	3 247
Couverture investissements nets activités à l'étranger		-	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-	-
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		(1 036)	3 247	3 247
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	6.13	(315)	(118)	(118)
Impôts		88	33	33
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		(227)	(85)	(85)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 545	24 731	24 730
Dont part du Groupe		25 392	24 112	24 112
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		152	617	617

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.



TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'Euros

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017 (2)	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 807	21 568	21 568	19 029	19 029
Résultat des activités en cours de cession		-	(269)	(269)	(297)	-
Ajustements :						
Élimination des amortissements	6.1 - 6.2	2 702	2 057	2 057	1 977	2 117
Élimination des amortissements des droits d'utilisation	6.3	5 260	4 916	-	-	-
Élimination des provisions		1 700	1 908	1 908	1 491	1 498
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(1 404)	-	-	-	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		26	310	310	(61)	(61)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		35 091	30 490	25 574	22 130	22 583
Élimination de la charge (produit) d'impôt	6.16	6 668	6 611	6 611	5 881	5 943
Élimination du coût de l'endettement financier net	6.19	2 260	2 310	1 943	1 735	1 748
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		44 019	39 411	34 128	29 746	30 274
Incidence de la variation du B.F.R.		(11 138)	(5 536)	(5 536)	(9 033)	(8 938)
Impôts payés		(7 982)	(7 099)	(7 099)	(6 234)	(6 296)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession		-	360	360	548	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		24 899	27 135	21 852	15 027	15 040
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		(7 192)	(7 055)	(7 055)	(25 807)	(25 807)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2	(4 896)	(13 539)	(13 539)	(2 604)	(2 631)
Acquisitions d'actifs financiers	6.5	(3 576)	(59)	(59)	(682)	(682)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		98	50	50	111	111
Cessions d'immobilisations financières	6.5	-	224	224	482	482
Autres flux liés aux opérations d'investissement		155	(105)	(105)	(3)	(3)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession		-	(26)	(26)	(27)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(15 411)	(20 509)	(20 509)	(28 530)	(28 530)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		110	(1 185)	(1 185)	(5 438)	(5 438)
Variations des dettes financières	6.12	4 514	5 396	5 396	24 329	24 329
Remboursements des dettes locatives	6.12	(5 189)	(4 917)	-	-	-
Intérêts financiers nets versés	6.19	(2 260)	(2 310)	(1 943)	(1 735)	(1 748)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(5 077)	(4 428)	(4 428)	(4 231)	(4 231)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(7 902)	(7 444)	(2 160)	12 924	12 912
Autres flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession		-	(65)	(65)	(18)	-
Incidence de la variation des taux de change		(148)	(103)	(103)	(642)	(642)
Variation nette de la trésorerie		1 438	(985)	(985)	(1 238)	(1 220)
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	16 953	17 938	17 938	19 175	19 175
Trésorerie à la clôture :	6.9	18 391	16 953	16 953	17 938	17 956
Variation de la trésorerie		1 438	(985)	(985)	(1 237)	(1 219)

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(2) Comptes ajustés selon IFRS 5.



EMPRUNTS

En milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017 (2)
Total des emprunts à l'ouverture	107 985	73 383	73 383	53 294
Souscription d'emprunts	7 380	14 322	14 322	29 970
Remboursements d'emprunts	(9 583)	(11 989)	(11 989)	(8 157)
Variation des dettes locatives	(3 489)	27 981	-	-
Variation des concours bancaires	7 444	293	293	2 683
Variation des emprunts garantis	176	(256)	(256)	268
Total des flux de trésorerie	1 928	30 351	2 370	24 765
Variation de périmètre	(148)	4 454	4 454	704
Juste Valeur des CAT	-	-	-	-
Variation des Calls	-	-	-	(4 697)
Effet de change	(460)	(203)	(203)	(456)
Total des mouvements non cash	-608	4 251	4 251	(4 449)
Total des emprunts à la clôture	109 305	107 985	80 003	73 609

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(2) Comptes ajustés selon IFRS 5.

CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

En milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017 (2)
Capitaux propres consolidés	150 794	128 181	128 511	110 933
Passifs financiers non courants	57 542	65 513	42 720	39 934
Passifs financiers courants	51 765	42 472	37 283	32 620
Dettes financières brutes	109 306	107 985	80 003	72 554
Trésorerie	18 391	16 953	16 953	17 938
Dettes financières nettes	90 915	91 032	63 050	54 616
Dettes bancaires nettes (3)	88 196	86 549	58 567	51 410

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(2) Comptes ajustés selon IFRS 5.

(3) Dette bancaire nette = dette financière nette retraitée d'une dette financière non bancaire de 2.7 M€ correspondant aux calls liés à l'acquisition d'ASPRESEG et VERTIC NEDERLAND. Les exercices 2018 et 2017 étaient également retraités du call lié à l'acquisition d'ELVEX.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Au 31 décembre 2017	3 679	12 925	84 278	(4 871)	(4 237)	18 867	110 642	291	110 933
Affectation du résultat & reclassement	-	-	18 867	-	-	(18 867)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 213)	-	3 397	-	2 184	(151)	2 033
Résultat de 2018	-	-	-	-	-	20 951	20 951	617	21 568
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 213)	-	3 397	20 951	23 135	466	23 601
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	144	-	-	-	144	-	144
Dividendes distribués	-	-	(4 415)	-	-	-	(4 415)	(13)	(4 428)
Variation de l'auto détention	-	-	1 186	(1 185)	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(1 923)	-	-	-	(1 923)	-	(1 923)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(156)	-	345	-	189	(5)	184
Au 31 décembre 2018	3 679	12 925	96 768	(6 056)	(494)	20 951	127 771	740	128 512
Application norme IFRS 16	-	-	(331)	-	-	-	(331)	-	(331)
Au 31 décembre 2018 (1)	3 679	12 925	96 437	(6 056)	(494)	20 951	127 440	740	128 181
Affectation du résultat & reclassement	-	-	20 951	-	-	(20 951)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(188)	-	(346)	-	(533)	(690)	(1 223)
Résultat de 2019	-	-	-	-	-	26 654	26 654	152	26 807
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	39	-	(346)	26 654	26 348	(537)	25 810
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	12	-	-	-	12	-	12
Dividendes distribués	-	-	(5 010)	-	-	-	(5 010)	(67)	(5 077)
Variation de l'auto détention	-	-	-	110	-	-	110	-	110
Variation de périmètre	-	-	(7)	-	-	-	(7)	(101)	(108)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	1 654	-	-	-	1 654	438	2 092
Au 31 décembre 2019	3 679	12 925	113 850	(5 946)	(840)	26 654	150 321	472	150 794

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.



NOTE 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment B de la Bourse de Paris.

La société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la Société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à Apt. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), en Europe, et dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des associés du 12 juin 2020.

NOTE 2

FAITS MARQUANTS

Le Groupe a enregistré en 2019 un Chiffre d'Affaires consolidé record de 263,3 millions d'Euros, en progression de +9,5 % par rapport à 2018. La croissance du Chiffre d'Affaires à périmètre et taux de change constants s'élève à +4,8 %.

Le Groupe, qui confirme la dynamique de son modèle, affiche une dixième année consécutive de croissance.

L'année 2019 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart des marchés Européens (+2,7 %), par un dynamisme soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +6,7 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année 2018 au Canada et aux Pays-Bas qui ont impacté le Chiffre d'Affaires sur une année complète en 2019, et par l'acquisition de la société ODCO en milieu d'année 2019.

L'activité du Groupe en Europe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2019.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à 2,7 %, grâce notamment aux très bonnes performances réalisées au Benelux – fruit des efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas – et au Royaume-Uni, où le Groupe a gagné des parts de marché.

L'activité en France a également été bien orientée en 2019, tandis que la croissance est restée plus modérée dans le sud et dans l'est de l'Europe.

Le Groupe bénéficie par ailleurs en Europe d'un effet de périmètre positif de 6,3 M€, en raison de l'intégration des sociétés VERTIC NEDERLAND et ODCO. En Euros, la croissance du Chiffre d'Affaires en Europe s'élève à 8,0 % en 2019.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est également confirmée sur la fin de l'année, avec une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,2 % au quatrième trimestre (+7,8 % en Euros).

Sur l'ensemble de l'année 2019, le Groupe réalise une très bonne performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +6,7 % (+10,9 % en Euros).

La Chine, premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste un moteur principal de cette croissance. Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés émergents d'Asie (Philippines, Russie), ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil, Pérou, Colombie).

Le Groupe bénéficie également Hors Europe de l'intégration du Chiffre d'Affaires réalisé au Canada par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE, sociétés acquises en novembre 2018 (effet périmètre positif de 5,8 M€ sur les dix premiers mois de l'année 2019).

Les fluctuations de l'Euro par rapport au Dollar (USA) et à la plupart des devises des pays émergents ont été beaucoup moins marquées au cours des derniers mois qu'elles ne l'avaient été en 2018.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de (0,8) M€ sur le Chiffre d'Affaires de 2019, en raison principalement de l'affaiblissement du Peso argentin.

DELTA PLUS GROUP a accéléré au cours des derniers mois sa politique de développement en finalisant cinq opérations de croissance externe sur les quinze derniers mois.

L'acquisition des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE (Canada) fin 2018 illustre la volonté de développement du Groupe sur le marché Nord-Américain.

Les acquisitions de VERTIC NEDERLAND (Pays-Bas) fin 2018 et d'ODCO (France) courant 2019 marquent l'importance croissante des métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d'activité à forte valeur ajoutée, dans la stratégie de croissance du Groupe.

Enfin, plus récemment, les acquisitions de NETCO SAFETY (France) et de BOOTS Company (Italie) en janvier 2020, deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, permettent

à DELTA PLUS GROUP d'accélérer son développement sur ce segment de produits et d'en devenir un acteur européen de référence.

Ces différentes acquisitions sont actuellement en cours d'intégration au sein du Groupe.

Les chiffres clés relatifs à la Société entrée dans le périmètre du Groupe en 2019 (ODCO), sont les suivants :

En milliers d'Euros

	ODCO
Activité de l'entité structurée	
Lieu de l'établissement principal	France
Activité principale	Sécurisation antichute des infrastructures
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	100,00 %
Informations financières (Période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019) (1)	
Chiffre d'Affaires	9 247
Résultat opérationnel courant	747
<hr/>	
Actifs courants	4 179
Actifs non courants	176
Total Actif	4 355
Capitaux propres	2 560
Passifs courants	1 759
Passifs non courants	35
Total Passif	4 355

(1) À périmètre comparable pré-acquisition.

Une amélioration de la rentabilité opérationnelle et du résultat net en 2019

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires et à la confirmation de la maîtrise de ses coûts de structure, dans la continuité des exercices précédents, DELTA PLUS GROUP affiche sur l'année 2019 une progression de près d'un demi-point de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau historique de 13,7 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel non courant évolue de façon peu significative. Il s'élève à (0,6) M€ en 2019, contre (0,5) M€ en 2018.

Le coût du financement est stable par rapport à 2018, tandis que les autres éléments financiers sont moins impactés par les écarts de change négatifs qu'ils ne l'avaient été en 2018 : 0,1 M€ en 2019 contre (1,7) M€ en 2018.

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 20 % en 2019, est en repli par rapport à celui enregistré l'an dernier (24 %) en raison notamment de résultats positifs enregistrés cette année dans des filiales bénéficiant de déficits fiscaux reportables.

Le résultat net ressort en augmentation de +24,3 % au 31 décembre 2019, à 26,8 M€ contre 21,6 M€ pour l'exercice précédent.

Sur le plan bilanciel, l'année 2019 a permis au Groupe de conforter les améliorations mises en œuvre ces dernières années, notamment en termes de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel. Celui-ci reste dans la fourchette cible, à 131 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2019, et ce malgré un impact négatif ponctuel du délai moyen de règlement fournisseurs en Chine.



Les dettes financières nettes (hors IFRS 16) sont en hausse de 2,7 M€ par rapport au 31 décembre 2018, conséquence principalement des financements bancaires court terme utilisés dans le but de financer l'augmentation du BFR en valeur.

La dette bancaire nette (hors IFRS 16) a, quant à elle, augmenté de +4,5 M€.

Les capitaux propres sont en hausse de +22,3 M€ sur l'année, le résultat net 2019 (26,8 M€) étant partiellement compensé par le versement de dividendes de 5,0 M€ effectué en juin 2019.

NOTE 3

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1.

Base de préparation des états financiers

- Les comptes consolidés de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2019, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB ;
- Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- De ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- De transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers dérivés ;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Amendements et interprétations entrant en vigueur en 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019, sont les suivants :

- Amendements IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Amendements IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises ;
- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- IFRS 16 : Contrat de location.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 a amené le Groupe à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location.

Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par le Groupe DELTA PLUS concerne l'ensemble immobilier et son contrat informatique.

Le Groupe DELTA PLUS a choisi la méthode rétrospective complète pour la première application de la norme. L'historique des contrats des entités a été retraité à partir de leur date d'entrée en consolidation dans le Groupe. Selon cette méthode, les périodes comparatives sont retraitées.

Le Groupe DELTA PLUS comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur et de ceux de courte durée (12 mois ou moins).

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt de 1.5 %.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

La durée de locations des contrats correspond à la période de référence présente dans les éléments juridiques.

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : lignes distinctes pour le droit d'utilisation, la dette locative long terme et la dette locative court terme ;

- Au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du Résultat opérationnel est désormais présentée en partie en Dotations aux amortissements (au sein du Résultat opérationnel) et en partie en Charges financières ;
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

Pour répondre à l'exigence de la norme, les comptes consolidés 2018 ont été retraités. La situation du bilan retraité au 31 décembre 2018 est également présentée. Les principaux impacts, qualitatifs et quantitatifs, induits par l'application de cette norme sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018 (1)
Chiffre d'Affaires		
Coûts des loyers	5 592	5 284
Dotation aux amortissements	(5 260)	(4 916)
Résultat opérationnel courant	333	368
Résultat opérationnel non courant	-	-
Résultat opérationnel	333	368
Coûts de l'endettement financier brut	(396)	(367)
Autres charges financières	-	-
Autres produits financiers	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(63)	1
Impôt sur le résultat	20	-
Résultat net des activités poursuivies	(43)	1

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

3.2.

Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte européen de lente reprise économique et financière en 2019, et sur

la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets des crises passées ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.



Prévision ou estimation du bénéfice

La société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

L'augmentation des ventes en 2019 permet à DELTA PLUS GROUP d'atteindre l'objectif affiché d'une nouvelle croissance organique de son Chiffre d'Affaires, tant en Europe que dans les pays émergents.

Le Groupe, qui s'est renforcé depuis fin 2018 grâce à cinq nouvelles acquisitions, capitalise sur sa présence historique dans de nombreux pays, et confirme sa volonté de développement à travers un renforcement de sa couverture géographique dans des zones à fort potentiel de croissance et sur des métiers à forte valeur ajoutée.

En parallèle, DELTA PLUS GROUP maintient ses efforts de maîtrise des coûts, et poursuit l'optimisation de sa structure de bilan en vue de disposer des moyens de financer les prochaines étapes de son développement.

3.3.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégalement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

3.4.

Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

3.5.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.6.

Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les filiales hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont également enregistrées sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

3.7.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financières ou en exploitation en fonction de l'imputation de la transaction.

3.8.

Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- D'une part, le total de :
 - La juste valeur de la contrepartie transférée ;
 - Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
 - La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;

Et

- D'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.



Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

3.9.

Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation bénéficient au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

3.10.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions.....	30 à 50 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Agencements	5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « Charges fixes ».

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aillent au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

3.11.

Impairment test

3.11.1. Écarts d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à une UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 6.11. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

3.11.2. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est

inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en « Autres charges opérationnelles ».

3.12.

Autres actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

• Prêts et créances

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

• Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs Mobilières de Placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

• Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

• Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour

les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

3.13.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en Dollars. Le Groupe DELTA PLUS peut être amené à utiliser également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe ou inversement. Au 31 décembre 2019 aucun contrat de couverture lié aux taux n'était en vigueur chez DELTA PLUS GROUP.

3.14.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.15.

Créances et dettes

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.



Les créances/dettes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances/dettes dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif/dettes courant.

3.16.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

3.17.

Capital

• Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

• Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

3.18.

Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

3.19.

Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

À la suite de l'instauration de la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- La part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- La part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens de l'IAS 12.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilanciellesur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés, actif et passif, sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

3.20.

Avantages au personnel

• Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

• Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- L'âge ;
- La catégorie socio-professionnelle ;
- L'âge de départ en retraite ;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- Le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- La convention collective ;
- Les hypothèses de progression de salaires ;
- Le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise

en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

• Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

3.21.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place, par le passé, des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

3.22.

Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

3.23.

Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe.



Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de clients et de transactions ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, en majorité des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS ;
- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

3.24.

Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé « marge brute » et un sous-total intitulé « Résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la Note 3.1 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le groupe n'est plus seulement un distributeur mais également un fabricant. Cet indicateur de marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le Résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « Résultat opérationnel courant » est exclu du résultat opérationnel

les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total, présenté de manière distincte du résultat opérationnel, n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.

3.25.

Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long terme ;
- Le résultat de change ;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

3.26.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

3.27.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

NOTE 4

FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés et listés sous la présente Note.

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

4.1.

Risque financiers

Les risques listés ci-après sont présentés par ordre d'importance de leur impact potentiel sur les activités du Groupe.

4.1.1. Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Ce contrat d'affacturage couvre moins de 20 % du Chiffre d'Affaires consolidé (environ 10 millions d'Euros de créances non échues à chaque clôture). Le Groupe DELTA PLUS a aussi

négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type « covenants ».

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

• Montant de la dette nette (avant IFRS 16)

Au 31 décembre 2019, le montant de la dette nette avant IFRS 16 s'élevait à 65.740 K€, en hausse de +2.690 K€ par rapport au 31 décembre 2018 (63.050 K€) :

En milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Passifs financiers courants	51 765	42 472	37 283
Trésorerie	(18 391)	(16 953)	(16 953)
Endettement financier net courant	33 374	25 519	20 330
Passifs financiers non courants	57 541	65 513	42 720
Endettement financier net	90 915	91 032	63 050
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	44 019	39 411	34 128
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	35 091	30 490	25 574

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Les emprunts non courants comprennent au 31 décembre 2019 une dette correspondant à un call (1.2 M€) lié à l'acquisition d'ASPRESEG au 28 novembre 2016 et un call (1.5 M€) lié à l'acquisition de VERTIC NEDERLAND le 21 novembre 2018.

Le call portant sur les actions d'ELVEX a été exercé sur 2019.

Retraité du montant de ces calls, la dette financière nette s'élève à 88,2 M€ à fin 2019, en augmentation de 1,6 M€ par rapport à fin 2018.

Le détail par nature de l'endettement financier courant et non courant se retrouve en page 151 du présent document.



- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel et notamment le niveau des stocks**

La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

La dette bancaire nette représentait 61,4 M€ à fin 2011.

La part court terme de cet endettement s'élevait à 53,4 M€ ce qui représentait 103 % de la valeur nette des stocks (52,0 M€) au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2019, la dette bancaire nette avant IFRS 16 représente 63,0 M€ (dont 28,4 M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 69,2 M€ au 31 décembre 2019, le financement court terme ne représente plus que 41 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme**

La quote-part du court terme dans le poids de la dette bancaire nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 45 % à fin 2019.

L'évolution favorable de ce ratio est la conséquence du rééquilibrage de la structure de la dette et du rallongement de la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing)**

(Dette financière bancaire nette/Capitaux propres consolidés) : Ce ratio, présenté à l'occasion de chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2019 (42 %).

Cette amélioration s'est donc poursuivie au cours des dernières années. Il s'agit de niveaux bas pour le Groupe. Le ratio « normatif » du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts**

(montant des lignes de découvert utilisées/montant des lignes de découvert autorisées) : Ce ratio est actuellement inférieur à 50 % d'utilisation.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet de nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2019 avec une marge de sécurité de plus de 30 M€ (pour un endettement court terme utilisé de 37,3 M€ au 31 décembre 2019). Ce niveau est également très bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et une diminution des besoins du Groupe.

- **Nombre de partenaires bancaires**

DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires, dont dix partenaires majeurs qui depuis de nombreuses années renouvellent annuellement les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR), et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ses banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 20 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3 à 6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.

En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, le Groupe est en mesure de conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est faible.

4.1.2. Risque de taux d'intérêt et de couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. À cet effet, le Groupe DELTA PLUS peut utiliser les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps, tunnels et caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Une variation instantanée de $\pm 1\%$ des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à ± 232 K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2019.

En milliers d'Euros

	ACTIFS FINANCIERS		PASSIFS FINANCIERS		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	18 391	-	25 732	23 202	7 341	23 202	-	-	7 341	23 202
De 1 à 5 ans	-	-	43 702	-	43 702	-	-	-	43 702	-
Plus de 5 ans	-	-	13 840	-	13 840	-	-	-	13 840	-
Totaux	18 391	-	83 273	23 202	64 882	23 202	-	-	64 882	23 202

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est faible.

4.1.3. Risque de change et de prix de matières premières

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone Euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US Dollar.

En 2019, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 96 M€ (soit 37 % du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : le RMB chinois pour 45 M€ de Chiffre d'Affaires (17 %), l'US Dollar pour 42 M€ de Chiffre d'Affaires (16 %), le Zloty polonais pour 13 M€ (5 %), et le Real brésilien pour 11 M€ (4 %).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 56 M€ en 2019 (soit 21 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PHP (Philippines), le COP (Colombie), le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine), le RUB (Russie), le CAD (Canada) et diverses devises européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas y avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix de ses matières premières. Néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que l'importance de ce risque est faible.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est moyen.



4.2.

Risques liés à l'activité du Groupe

4.2.1. Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économique et sanitaire)

Les principaux secteurs d'activité de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie lourde.

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

On pourrait considérer que les secteurs d'activité du BTP et Oil & Gas, fortement impactés du fait de la crise économique au Moyen Orient, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activité dans d'autres zones géographiques et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est globalement pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS permet de compenser les faiblesses que peuvent localement rencontrer certains marchés (conflit en Ukraine, instabilité économique en Argentine...).

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est élevée localement mais globalement moyen.

Concernant le risque sanitaire, le Groupe DELTA PLUS fournit en page 170 du présent document des perspectives actualisées concernant la crise actuelle du COVID-19.

4.2.2. Risques liés aux clients

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage).

Ceux sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Coface ou Euler Hermès. Le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en note 6.8 de la

présente annexe aux comptes consolidés.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide de la Coface ou Euler Hermès.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 5 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Les délais de règlement accordé aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume etc.). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

Le risque de crédit client est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés finissent, dans leur grande majorité, par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est moyen.

4.3.

Risques juridiques liés à la réglementation applicable

La réglementation européenne en vigueur applicable aux Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») est dictée par le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 et précisée par les normes européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 a remplacé l'ensemble des dispositions de la directive 89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Depuis le 21 avril 2019 tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au règlement européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS a su s'adapter à ce nouvel environnement réglementaire.

Certains de nos produits sont conformes aux normes américaines (lunettes, masques jetables, bouchons d'oreilles, un casque de chantier, des chaussures, des modèles antichute et un modèle haute visibilité de vêtement ainsi que l'ensemble de nos gants contre les risques de coupure). En effet depuis l'acquisition d'ELVEX, les produits DELTA PLUS ont fait leur entrée sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUP procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (Chine, Espace Économique Commun -Russie-Biélorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

Le risque lié aux nécessités d'adaptation aux évolutions réglementaires, dont la probabilité d'occurrence est moyenne, est pris en compte au quotidien. Le Groupe DELTA PLUS maîtrise donc, grâce à sa démarche de veille interne par un service spécialisé et via son adhésion à différents syndicats professionnels cet aléa réglementaire sur ses produits.

Nous considérons que l'importance de ce risque est moyenne et que sa probabilité d'occurrence est faible.

4.4.

Risques environnementaux

Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

Le Groupe n'a pas identifié de risque significatif liés aux effets du changement climatique, la présentation des mesures que prend la Société pour réduire les risques financiers liés aux effets du changement climatique en mettant en œuvre une

stratégie bas-carbone sont présentés Déclaration de Performance Extra Financière présentée en page 78 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Nous considérons que l'importance et la probabilité d'occurrence de ce risque sont faibles.

4.5.

Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extracontractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant de 10 M€ d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'Émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce type à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

Nous considérons que l'importance de ce risque est moyenne et que sa probabilité d'occurrence est faible.

NOTE 5

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

5.1.

Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% D'INTÉRÊT	
	31/12/2019	31/12/2018
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
ASPRESEG SAS	100 %	100 %
D&S HOLDING	100 %	100 %
DEGIL SAFETY PRODUCTS	100 %	100 %
DELTA ARGENTINA	50 %	50 %
DELTA BATIMENT	50 %	50 %
DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS CEI renommée DELTA PLUS RUSSIE	90 %	90 %
DELTA PLUS CENTROAMERICA	100 %	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA DOO	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim ve İş Güvenliği Ekipmanları Sanayi ve Ticaret Limited Şirket	100 %	100 %
DELTA PLUS PHILIPPINES	60 %	60 %
DELTA PLUS POLSKA SP ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTA PLUS BENELUX	100 %	100 %
VA HOLDING renommée DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING	100 %	100 %
ELVEX CORPORATION renommée DELTA PLUS CORP	100 %	91 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD renommée DELTAPLUS UK	100 %	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	-	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
ONTARIO GLOVE SAFETY	100 %	100 %
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & SOLDA LTDA	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
VERTIC	100 %	100 %
ALPIC	100 %	100 %
VERTIC INTERNATIONAL	100 %	100 %
VERTIC SUISSE	51 %	51 %
VERTIC NEDERLAND	100 %	100 %
ODCO	100 %	-
DELTA PLUS BOOTS	100 %	-

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie, en Colombie, en Russie, aux USA, en Suisse, aux Philippines, en France et en Argentine.

Modifications du périmètre et autres informations

Sociétés entrées dans le périmètre :

- ODCO SAS, achat de 100 % des titres de cette société de droit français par DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING en octobre 2019,
- Création de la filiale DELTA PLUS BOOTS (détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP) en décembre 2019.

Sociétés sorties du périmètre :

- NUEVA SIBOL, cession de 100 % des titres de cette société en juin 2019.

Variation du pourcentage d'intérêt :

- DELTA PLUS CORP, acquisition du solde des actions (9 %) encore détenues par les actionnaires minoritaires historiques.

Fusion entre filiales consolidées :

Néant.

Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %

	TITRES (K€)	RAISON
DELTA PLUS BULGARIE	2	Société inactive
DELTA PLUS UK	1	Société inactive
VERTIC INCORPORATION	20	Société inactive

La consolidation de ces sociétés représente un intérêt négligeable.



NOTE 6

COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1.

État des immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	ÉCARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES	LOGICIELS ET AUTRES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute au 31/12/2015	61 456	939	2 303	3 242
Variations de périmètre	-	-	29	29
Acquisitions	971	6	146	152
Cessions	-	-	(8)	(8)
Écarts de change	1 922	5	31	36
Autres	1 906	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2016	66 255	949	2 502	3 450
Variations de périmètre	20 823	1 217	322	1 539
Acquisitions	-	36	60	96
Cessions	-	-	(5)	(5)
Écarts de change	(5 668)	(11)	(43)	(54)
Autres	-	-	(16)	(16)
Valeur brute au 31/12/2017	81 410	2 191	2 820	5 010
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(586)	(118)	(704)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Écarts de change	1 987	(10)	(4)	(14)
Valeur brute au 31/12/2018	92 042	1 714	2 198	3 911
Variations de périmètre	6 244	48	454	503
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	39	500	540
Cessions	-	(18)	(24)	(42)
Écarts de change	1 010	23	4	27
Autres (1)	(878)	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2019	98 418	1 807	3 132	4 938

(1) La diminution de l'earn-out concernant les filiales acquises au Canada en 2018 a eu pour effet de diminuer les écarts d'acquisition relatifs à ces filiales.

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	ÉCARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES	LOGICIELS ET AUTRES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur nette au 31/12/2015	60 952	413	252	665
Variations de périmètre	-	-	21	21
Acquisitions	971	(34)	20	(14)
Cessions	-	-	(8)	(8)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	1 922	2	18	20
Autres	1 906	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2016	65 750	381	304	684
Variations de périmètre	20 823	787	78	865
Acquisitions	-	35	59	94
Cessions	-	-	5	5
Dotations	-	(140)	(154)	(294)
Reprises	-	-	(4)	(4)
Écarts de change	(5 668)	(2)	(16)	(18)
Autres	-	-	(13)	(13)
Valeur nette au 31/12/2017	80 905	1 061	259	1 319
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(28)	(1)	(29)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Dotations	-	(132)	(132)	(264)
Reprises	-	-	944	944
Écarts de change	1 987	(8)	(4)	(12)
Autres	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2018	91 537	1 012	566	1 578
Variations de périmètre	6 244	5	115	120
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	39	500	540
Cessions	-	-	(1)	(1)
Dotations	-	(40)	(451)	(490)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	1 010	12	1	13
Autres (1)	(878)	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2019	97 915	1 028	730	1 758

(1) La diminution de l'earn-out concernant les filiales acquises au Canada en 2018 a eu pour effet de diminuer les écarts d'acquisition relatifs à ces filiales.

6.2.

État des immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur brute au 31/12/2015	-	1 448	20 447	21 895
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	67	1 524	1 592
Cessions	-	-	(379)	(379)
Écarts de change	-	4	(103)	(99)
Autres	-	-	248	248
Valeur brute au 31/12/2016	-	1 520	21 738	23 258
Variations de périmètre	-	339	1 689	2 028
Acquisitions	-	89	2 445	2 534
Cessions	-	(1)	(472)	(473)
Écarts de change	-	(57)	(1 502)	(1 559)
Autres	-	-	14	14
Valeur brute au 31/12/2017	-	1 890	23 912	25 802
Variations de périmètre	-	-	1 409	1 409
Actifs destinés à la vente	-	-	(3 277)	(3 277)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Écarts de change	-	(3)	793	790
Valeur brute au 31/12/2018	-	13 364	22 698	36 062
Variations de périmètre	-	-	599	599
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	1 288	-	2 899	4 186
Cessions	-	(14)	(977)	(991)
Écarts de change	(10)	(1 280)	283	(1 007)
Valeur brute au 31/12/2019	1 278	12 069	25 501	38 849

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur nette au 31/12/2015	-	507	5 689	6 196
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	(32)	102	70
Cessions	-	-	(43)	(43)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	-	2	(35)	(33)
Autres	-	-	190	190
Valeur nette au 31/12/2016	-	477	5 903	6 381
Variations de périmètre	-	26	584	610
Acquisitions	-	89	2 445	2 534
Cessions	-	(1)	(49)	(50)
Dotations	-	(94)	(1 729)	(1 823)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	-	(22)	(561)	(583)
Autres	-	-	17	17
Valeur nette au 31/12/2017	-	475	6 610	7 086
Variations de périmètre	-	5 185	238	5 423
Actifs destinés à la vente	-	-	(310)	(310)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Dotations	-	(55)	(1 675)	(1 730)
Reprises	-	-	1 310	1 310
Écarts de change	-	(5 170)	924	(4 246)
Autres	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2018	-	11 912	6 958	18 870
Variations de périmètre	-	-	63	63
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	1 288	-	2 899	4 186
Cessions	-	(3)	(146)	(149)
Dotations	-	(253)	(1 954)	(2 207)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	(10)	(1 282)	88	(1 204)
Valeur nette au 31/12/2019	1 278	10 374	7 908	19 560



6.3.

Droits d'utilisation

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	DROITS D'UTILISATION IMMOBILIER	AUTRES DROITS D'UTILISATION	TOTAL DROITS D'UTILISATION
Valeur brute au 31/12/2018 (1)	40 108	2 167	42 275
Variations de périmètre	952	-	952
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	1 334	366	1 700
Cessions	(585)	(753)	(1 337)
Écarts de change	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2019	41 809	1 780	43 590

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	DROITS D'UTILISATION IMMOBILIER	AUTRES DROITS D'UTILISATION	TOTAL DROITS D'UTILISATION
Valeur nette au 31/12/2018 (1)	26 577	1 019	27 596
Variations de périmètre	676	-	676
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	1 334	366	1 700
Cessions	-	-	-
Dotations	(4 610)	(650)	(5 260)
Reprises	-	-	-
Écarts de change	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2019	23 977	735	24 712

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

6.4.

Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite à la note 3.11. en page 128.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 01/01/2018	41 325	40 084	81 409
Variations de périmètre	2 071	6 607	8 678
Écart de conversion	-	1 680	1 680
Impact Hyperinfl tion (Argentine)	-	307	307
Autres	(33)	-	(33)
Perte de valeur de l'exercice 2018	-	-	-
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31/12/2018	43 363	48 678	92 041
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31/12/2018	42 859	48 678	91 537

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 01/01/2019	43 363	48 678	92 041
Variations de périmètre	6 244	-	6 244
Écart de conversion	-	1 037	1 037
Impact Hyperinfl tion (Argentine)	-	(27)	(27)
Autres (1)	24	(902)	(878)
PERTE DE VALEUR DE L'EXERCICE 2019	-	-	-
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31/12/19	49 631	48 786	98 418
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31/12/2019	49 127	48 786	97 915

(1) La diminution de l'earn-out concernant les filiales acquises au Canada en 2018 a eu pour effet de diminuer les écarts d'acquisition relatifs à ces filiales.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux

de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0 % (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

Les principales hypothèses retenues pour 2019 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,30 %	8,80 %



Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une

hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE*	-	(16 123)	18 920
HORS EUROPE	-	(11 249)	12 626

* Après dépréciation des 504 K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation aurait un impact de (16,1) M€ et (11,2) M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

6.5.

Autres actifs financiers

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute au 31/12/2017	66	110	2 071	2 246
Variations de périmètre	-	5	50	55
Actifs destinés à la vente	-	-	(26)	(26)
Acquisitions	-	13	1 352	1 365
Cessions	-	(29)	(1 497)	(1 526)
Effets de changes	-	4	(10)	(6)
Autres	(2)	-	5	3
Valeur brute au 31/12/2018	64	103	1 939	2 105
Variations de périmètre	-	-	38	38
Acquisitions	-	3 482	148	3 630
Cessions	-	(49)	(4)	(53)
Effets de changes	-	(76)	1	(75)
Autres	-	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2019	64	3 459	2 122	5 643

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur nette au 31/12/2017	4	110	2 070	2 184
Variations de périmètre	-	5	50	55
Actifs destinés à la vente	-	-	(26)	(26)
Acquisitions	-	13	1 351	1 364
Cessions	-	(29)	(1 497)	(1 526)
Dotations	-	-	(1)	(1)
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	4	(10)	(6)
Autres	(2)	-	5	3
Valeur nette au 31/12/2018	2	103	1 938	2 042
Variations de périmètre	-	-	38	38
Acquisitions	-	3 482	148	3 630
Cessions	-	(49)	(4)	(53)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	(76)	1	(75)
Autres	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2019	2	3 459	2 121	5 582

6.6.

Instruments financiers dérivés

(En milliers d'Euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
Swap de taux d'intérêt - couverture de juste valeur	-	-	-	-
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Moins la part non courante des :	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total part non courante	-	-	-	-
Total part courante	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de swaps et cap de taux d'intérêts en cours.



6.7.

Stocks

Les stocks représentent un peu plus de 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	5 987	6 675
Marchandises	66 989	61 289
Produits en cours	1 236	654
TOTAL STOCK BRUT	74 210	68 618
Dépréciations	(4 982)	(3 700)
TOTAL STOCK NET	69 228	64 918

6.8.

Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Créances Clients	60 105	53 219	53 219
Dépréciations	(5 717)	(5 161)	(5 161)
Créances Clients Nets	54 387	48 058	48 058
Autres débiteurs	10 363	8 804	8 804
Dépréciations	-	(317)	(317)
Charges constatées d'avance	2 308	2 535	2 607
Créances sur parties liées	-	-	-
Autres Débiteurs Nets	12 671	11 022	11 095
Part non courante	-	-	-
Part courante	67 058	59 080	59 152

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs.

À la clôture de l'exercice 2019, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 2.831 K€ (au 31 décembre 2018 : 2.653 K€). Ces transactions ont été comptabilisées comme des

emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2019
Provisions créances commerciales	5 161	607	1 188	195	1 012	(32)	5 717
Provisions autres créances	317	-	-	317	-	-	-
TOTAL	5 479	607	1 188	512	1 012	(32)	5 717

Devises principales

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Euros	22 816	19 239
Dollars	6 040	7 634
Autres devises	25 532	21 184
TOTAL	54 387	48 058

Maturités des créances clients échues et non provisionnées

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances non échues	46 014	38 893
Créances échues de 0 à 3 mois	5 597	6 881
Créances échues de 3 à 6 mois	289	236
Créances échues à plus de 6 mois	2 487	2 048
TOTAL	54 387	48 058

(En milliers d'Euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances
Créances échues	1 994	6 379	8 373	3 335	5 830	9 164
Créances non échues	13 921	32 095	46 016	13 739	25 155	38 893
TOTAL	15 915	38 474	54 387	17 074	30 984	48 058

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2019 est de 2.739 K€. Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garantie.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 3.641 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 5.717 K€ (5.161 K€ en 2018). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque

de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.



6.9.

Trésorerie

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie	17 660	16 918
Valeurs Mobilières de Placement	731	35
TOTAL	18 391	16 953

6.10.

Capital

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capital autorisé		
7 358 708 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,50 €	3 679	3 679
Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)		
À l'ouverture de l'exercice	7 150 759	7 183 603
Émises suite à l'exercice de stock-options	-	-
Émises contre trésorerie	-	-
Rachats ou ventes d'actions propres	6 510	(32 844)
Division du nominal de l'action	-	-
À la clôture de l'exercice	7 157 269	7 150 759
Nombre moyen d'actions ordinaires	7 154 014	7 167 181

Toutes les actions de la Société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La Société détenait à la clôture 201.439 de ses propres actions pour 5.947 K€ qui ont été présentées en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement dans les capitaux propres. Elle s'est élevée à 28 K€ au 31 décembre 2019.

6.11.

Paiement en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en 2016. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de trois ans et demeurent indisponibles pendant une période de trois ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2016 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable.

Pour mémoire il n'y a pas eu de nouveau plan d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

6.12.

Passifs financiers

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Non Courants			
Emprunts bancaires	35 971	39 860	39 860
Dettes locatives non courantes	20 217	22 792	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts	1 353	2 860	2 860
Total non courants	57 542	65 513	42 720
Courants			
Emprunts bancaires	13 764	11 840	11 840
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts	7 877	7 899	7 899
Emprunts garantis	2 831	2 653	2 653
Dettes locatives courantes	4 958	5 189	-
Découverts bancaires	22 335	14 891	14 891
Total courants	51 765	42 472	37 283
TOTAL Passifs financiers	109 306	107 985	80 003

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)
Non Courants		
Dettes locatives non courantes	20 217	22 792
Courants		
Dettes locatives courantes	4 958	5 189
Total Dettes locatives	25 176	27 981

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Les emprunts bancaires sont à échéance 2020 à 2026 et portent intérêts au taux annuel de 1.475 % (2018 : 1.623 %)

Les autres emprunts non courants comprennent la dette correspondante au call lié à l'acquisition d'ASPRESEG.

Les « Emprunts garantis » sont couverts par des créances clients.

Variation des emprunts

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2018 (1)	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATIONS DE PERIMETRE	31/12/2019
Emprunts bancaires	51 700	51 700	7 294	(8 794)	(465)	-	49 734
Autres emprunts	10 760	10 760	86	(789)	6	(831)	9 231
Emprunts garantis	2 653	2 653	176	-	-	-	2 831
Dettes locatives	-	27 981	1 700	(5 189)	-	683	25 176
Total des emprunts hors découverts bancaires	65 113	93 094	9 256	(14 772)	(460)	(148)	86 971

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.



Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Entre 0 et 12 mois	51 765	42 472	37 283
Entre 1 et 5 ans	43 702	49 613	39 704
À plus de 5 ans	13 840	15 900	3 017
TOTAL	109 306	107 985	80 003

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

L'analyse des emprunts par devises

(En milliers d'Euros)	31/12/2018			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courants	37 345	-	2 515	39 860
Dettes locatives non courantes	-	-	-	-
Emprunts bancaires courants	9 225	806	1 810	11 840
Dettes locatives courantes	-	-	-	-
Autres emprunts	10 760	-	-	10 760
TOTAL	57 329	806	4 325	62 460

(En milliers d'Euros)	31/12/2018 (1)			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courants	37 345	-	2 515	39 860
Dettes locatives non courantes	12 747	213	9 833	22 792
Emprunts bancaires courants	9 225	806	1 810	11 840
Dettes locatives courantes	2 197	167	2 825	5 189
Autres emprunts	10 760	-	-	10 760
TOTAL	72 273	1 186	16 982	90 441

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courants	33 760	-	2 211	35 971
Dettes locatives non courantes	12 175	43	8 000	20 217
Emprunts bancaires courants	12 819	-	945	13 764
Dettes locatives courantes	2 091	170	2 697	4 957
Autres emprunts	9 230	-	-	9 230
TOTAL	70 074	213	13 853	84 141

6.13.

Engagements donnés aux salariés

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2019
Engagements salariaux	1 064	92	315	-	-	1 470
Total des engagements en matière de retraite	1 064	92	315	-	-	1 470

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,8 %	1,5 %	0,8 %	1,5 %
Augmentation annuelle des salaires	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant
Taux de charges sociales	35 % - 50 %	35 % - 50 %	25 %	25 %
Turnover	Moyen - Faible	Moyen - Faible	Moyen	Moyen
Age de départ à la retraite	Âge légal	Âge légal	Âge légal	Âge légal
Table de survie	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90

Décomposition du montant comptabilisé au bilan

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actuelle des obligations	1 470	1 064
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dettes nettes comptabilisées	1 470	1 064

Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations à l'ouverture de l'exercice	1 064	946
Coût des services	(9)	(14)
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	9	14
Gains/pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	406	118
Dettes nettes comptabilisées	1 470	1 064

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

Historique sur 5 ans

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Valeur actuelle des obligations	1 470	1 064	946	1 026	938
Engagement nets	1 470	1 064	946	1 026	938



6.14.

Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCART DE CHANGE	31/12/2019
Litiges sociaux	310	-	71	-	30	-	351
Autres litiges	183	-	509	-	59	-	633
Risques Financiers	965	-	11	-	-	-	976
Total des provisions non courantes	1 459	-	591	-	89	-	1 961

6.15.

Instruments financiers par catégorie

(En milliers d'Euros)	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acomptes)	54 387	-	-	54 387	54 387
Prêts et autres créances	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 391	-	-	18 391	18 391
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	72 778	-	-	72 778	72 778

(En milliers d'Euros)	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunts (y compris la part à moins d'un an)	-	-	61 796	61 796	61 796
Dettes locatives	-	-	25 176	25 176	25 176
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	21 785	21 785	21 785
Instruments dérivés passif	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	22 335	22 335	22 335
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-	-	131 091	131 091	131 091

La juste valeur des clients, prêts et trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.

6.16.

Impôts

(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(7 894)	(2 612)	(4 656)
Charge d'impôt différé	1 226	392	206
Total Impôts sur les bénéfices 31/12/19	(6 668)	(2 220)	(4 449)

(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(7 277)	(1 846)	(5 431)
Charge d'impôt différé	666	402	264
Total Impôts sur les bénéfices 31/12/2018	(6 611)	(1 444)	(5 167)

Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 28 %.

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	33 474	(9 373)	(28,00 %)
CVAE	-	(494)	(1,48 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	4 202	12,55 %
Déficits sur la période non activé	-	(408)	(1,22 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(335)	(1,00 %)
Quote part de frais sur Dividendes	-	(149)	(0,45 %)
Impact IFRIC 16	-	11	0,03 %
Impact IAS 21	-	(20)	(0,06 %)
Impact IAS 29	-	(148)	(0,44 %)
Plus value cession filiales exonération IS	-	126	0,38 %
Intégration fiscale plafonnement base IS à 28 %	-	(46)	(0,14 %)
Contribution additionnelle IS	-	(30)	(0,09 %)
Autres	-	(4)	(0,01 %)
Preuve de l'impôt 31/12/2019	33 474	(6 668)	(19,92 %)

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	27 909	(7 815)	(28,00 %)
CVAE	-	(397)	(1,91 %)
Ecart taux d'impôt par rapport à la France	-	1 892	8,60 %
Déficits sur la période non activé	-	(339)	(3,00 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(271)	(1,27 %)
Quote-part de frais sur Dividendes	-	(146)	(0,93 %)
Impact IFRIC 16	-	316	2,67 %
Impact IAS 21	-	(46)	(0,49 %)
Impact IAS 29	-	286	2,78 %
CICE	-	96	0,39 %
Intégration fiscale plafonnement base IS à 28 %	-	(80)	(0,71 %)
Autres	-	(107)	
Preuve de l'impôt 31/12/2018	27 909	(6 611)	23,69 %



Ventilation par nature de sous-jacent

(En milliers d'Euros)	Immobilisations	Instruments financiers	Stocks	Actifs courants	Plans de retraite	Provisions	Dettes courantes	Autres	Pertes reportables	Total
Impôts différés Actifs										
Au 31 décembre 2017	-	(2)	1 622	130	265	102	176	216	22	2 527
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	33	-	-	(241)	-	(207)
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	350	303	-	(42)	(3)	58	-	666
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition/cession de filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(10)	-	40	-	-	-	30
Au 31 décembre 2018	-	(2)	1 971	423	298	101	172	34	22	3 015
Variation des capitaux propres	131	-	-	-	114	-	-	-	-	245
Charge (ou crédit) au résultat	(59)	-	336	440	-	(84)	-	616	(22)	1 226
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition/cession de filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	2	841	(646)	-	44	28	(272)	-	(3)
Au 31 décembre 2019	72	0	3 148	216	412	61	200	378	0	4 483

(En milliers d'Euros)	Immobilisations	Instruments financiers	Stocks	Actifs courants	Plans de retraite	Provisions	Dettes courantes	Autres	Pertes reportables	Total
Impôts différés Passifs										
Au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition/cession de filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Total des impôts différés nets	4 483	3 015
<i>Dont impôts différés actifs</i>	4 483	3 015
<i>Dont impôts différés passifs</i>	-	-

Variation des impôts différés actifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Solde net au 1^{er} janvier	3 015	2 527
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	245	(207)
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice du résultat global	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	1 227	667
Effet du changement de taux d'ID à l'ouverture	-	-
Différences de change	-	-
Acquisitions de filiale	-	-
Cessions de filiale	-	-
Autres	(5)	29
Au 31 décembre	4 483	3 015

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Différences permanentes	4 483	3 015
Déficits activé	-	-
Total Impôts différés actifs	4 483	3 015
À moins d'un an	937	396
À plus d'un an	3 546	2 619

Impôts différés actifs non comptabilisés

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés activables	5 083	4 145
dont non reconnus	599	1 129
Impôts différés actifs reconnus	4 483	3 015

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de

péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 599 K€ au 31 décembre 2019 (1.129 K€ au 31 décembre 2018). Ils concernent des déficits reportables.

6.17.

Ventilation du Chiffre d'Affaires

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	260 611	235 444
Ventes de services (net de ristournes)	2 691	5 019
Chiffre d'Affaires	263 301	240 462



CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (En millions d'Euros)	2019	2018	ÉVOLUTION 2019/2018	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (*)
Chiffre d'Affaires Groupe	263,3	240,5	+9,5 %	+4,8 %
1 ^{er} trimestre	59,4	54,4	+9,3 %	+6,6 %
2 ^e trimestre	63,3	59,6	+6,2 %	+3,3 %
3 ^e trimestre	64,1	57,1	+12,2 %	+3,0 %
4 ^e trimestre	76,5	69,4	+10,2 %	+6,0 %
Chiffre d'Affaires Europe	125,6	116,3	+8,0 %	+2,7 %
1 ^{er} trimestre	29,2	28,3	+3,1 %	+2,0 %
2 ^e trimestre	28,4	27,4	+3,8 %	+1,3 %
3 ^e trimestre	29,7	26,7	+11,3 %	+1,1 %
4 ^e trimestre	38,2	33,9	+12,8 %	+5,7 %
Chiffre d'Affaires Hors Europe	137,8	124,2	+10,9 %	+6,7 %
1 ^{er} trimestre	30,2	26,1	+15,9 %	+11,6 %
2 ^e trimestre	34,9	32,2	+8,3 %	+5,0 %
3 ^e trimestre	34,4	30,4	+13,0 %	+4,7 %
4 ^e trimestre	38,3	35,5	+7,8 %	+6,2 %

(1) En 2019, l'effet périmètre s'élève à +5,1 % (+12,2 M€) et l'effet de change s'élève à -0,4 % (-0,8 M€).

6.18.

Produits et charges opérationnels non courants

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus et moins-value cession d'éléments d'actif	-	408	408
Départs/licenciements/salaires exceptionnels	(506)	-	(506)
Amendes/Pénalités	(137)	-	(137)
Fraudes	(131)	-	(131)
Déménagement	(66)	-	(66)
Corrections exercices antérieurs	(27)	-	(27)
Autres	(67)	-	(67)
Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2019	(934)	408	(526)

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus et moins-value cession d'éléments d'actif	(378)	-	(378)
Départs/licenciements/salaires exceptionnels	(111)	-	(111)
Corrections exercices antérieurs	-	186	186
Frais d'acquisition activés	(207)	-	(207)
Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2018	(695)	186	(509)

6.19.**Résultat financier**

Les gains et pertes de change présentés au compte de résultat en « autres charges ou produits financiers » correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes,

et d'autre part le taux à la date de l'extinction de la dette ou le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Charges d'intérêts			
Intérêts découverts bancaires	(976)	(887)	(887)
Intérêts sur emprunts bancaires	(888)	(1 056)	(1 056)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(396)	(367)	-
Désactualisation des provisions	-	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêts	-	-	-
Coûts de l'endettement financier brut	(2 260)	(2 310)	(1 943)
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-	-
Gains de change	-	-	-
Autres produits financiers	556	145	145
dont :			
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêts	-	-	-
Juste valeur des CAT	-	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	215	98	98
Dividendes des titres Investissements	-	-	-
Autres produits financiers	771	243	243
Perte de change	(652)	(1 912)	(1 912)
Autres charges financières	-	-	-
dont :			
Frais swap de taux	-	-	-
Juste valeur des CAT	-	-	-
Escomptes accordés	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
Autres	-	-	-
dont :			
Divers	-	-	-
Actualisation dette vendeur PRO SAFETY	-	-	-
Actualisation dette vendeur ASPRESEG	-	-	-
Actualisation dette vendeur ELVEX	-	-	-
Autres charges financières	(652)	(1 912)	(1 912)
TOTAL GÉNÉRAL	(2 140)	(3 979)	(3 612)

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.



En 2018, l'Argentine est entrée dans la liste des pays hyperinflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29.

Les sociétés opérant dans un pays à forte inflation au sens de la Norme IAS 29 sont corrigés sur leurs éléments non monétaires des effets de l'inflation entre le taux de clôture et l'indice de référence.

ESLINGAR, et DELTA BATIMENT sont les seules entités du groupe visées par la norme.

Seuls les immobilisations corporelles, incorporelles et le stock sont considérés comme des éléments non monétaires dans la société Argentine.

L'indice de référence retenu est l'indice IPC - Indice des prix à la consommation. Au 31/12/2019, il est de 283.44 % contre 184.25 % au 31/12/2018.

Les impacts de l'application de la norme au 31/12/2019 sont de 1.661 K€ en diminution des pertes de change du résultat financier et 2.401 K€ en augmentation des réserves.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	IMPACT IAS 29	31/12/2019 RETRAITÉ
Actifs			
Immobilisations incorp. corp. et financiè es	4 891	2 417	7 308
Ecart d'acquisition	2 868	(943)	1 925
Stocks	2 012	602	2 613
Autres	38	9	47
Impôts différés	-	(626)	(1)
Passifs			
Capitaux propres y compris le résultat	5 475	2 401	7 876
Impôts différés	-	-	-
Compte de résultat			
Résultat financie	(2 590)	1 661	(929)
Impôts société	696	(626)	69

6.20.

Charges par nature

Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

Coût d'achat des marchandises vendues

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Achats de marchandises	94 104	89 287
Achats de matières premières	26 987	27 590
Frais annexes	8 246	6 754
Variations de stocks	(3 276)	(6 514)
Coût d'achat des marchandises vendues	126 060	117 118

Charges variables

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Assurances clients	570	568
Commissions sur ventes	1 562	1 576
Transport sur ventes	8 908	7 789
Royalties versées	9	(67)
Taxes variables	1 547	1 831
RFA - Participation publicitaire	2 204	1 390
Sous-traitance production et autres charges	5 003	5 323
Charges variables	19 804	18 410

Charges fixes

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Variations de stock produits fini	(109)	(416)
Frais annexes au personnel	7 421	6 746
Publicité	3 545	2 581
Coûts immobiliers	1 099	5 240
Coûts mobiliers	1 042	1 804
Honoraires	3 497	2 865
Services extérieurs	4 498	4 042
Frais de fonctionnement	4 512	3 752
Pertes sur créances irrécouvrables	320	242
Dotations/Reprises dépréciation	1 588	1 919
Dotations/Reprises amortissements	7 986	2 057
Charges Fixes	35 399	30 832

Autres produits et charges

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Subventions d'exploitations	-	15
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	149	221
Autres produits et charges	149	236

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau

pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2019, en comparaison avec l'exercice 2018, se répartissent de la manière suivante :

(En milliers d'Euros)	CABINET VERAN		CABINET TALENZ ARES AUDIT		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Audit						
<input type="checkbox"/> Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
<input type="checkbox"/> Émetteur	58	58	58	58	-	-
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	64	64	-	-	98	106
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
<input type="checkbox"/> Émetteur	-	-	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	12	5
Sous-Total	122	122	58	58	110	111
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, socia	-	-	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	19	53
Sous-Total	-	-	-	-	19	53
TOTAL	122	122	58	58	129	164



6.21.

Charges de personnel

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et Traitements	36 896	33 902
Charges Sociales	9 137	8 262
Rémunérations payées en actions	12	144
TOTAL	46 045	42 308

Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein)

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	198	191
Employés et ouvriers	1 734	1 752
TOTAL	1 932	1 943

6.22.

Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action, attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère, est basé sur les données suivantes :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé - Part du Groupe	26 654	20 951
Nombres d'actions au 01/01	7 150 759	7 183 603
Nombres d'actions au 31/12	7 157 269	7 150 759
Nombre moyen d'actions	7 154 014	7 167 181
Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)	3,726	2,923
Capital potentiel options de souscriptions	-	-
Nombre d'actions totales potentielles	7 154 014	7 167 181

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT NET	NOMBRE D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe par action de base	26 654	7 154 014	3,73
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe dilué par action	26 654	7 154 014	3,73

6.23.

Dividendes

- Le 25 juin 2019, un dividende de 0,70 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 5.151.095,60 €).
- Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 0,70 € par action (soit au total :

5.151.095,60 €). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

6.24

Engagements donnés et reçus

Engagements d'investissements et de location

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Garanties	82 849	83 906
Autres	-	12
TOTAL	82 849	83 918

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

(En milliers d'Euros)	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Garanties	9 303	4 103	69 443	82 849
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	9 303	4 103	69 443	82 849

(En milliers d'Euros)

Engagements locatifs au 31/12/2018	27 981
Nouveaux engagements	1 700
Remboursement	(5 189)
Variations de périmètre	683
Dettes locatives au 31/12/2019	25 176

6.25.

Regroupement d'entreprises

Après les acquisitions en janvier 2017 des sociétés VERTIC et ALPIC, spécialisées dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur, leaders sur le marché français, et de VERTIC NEDERLAND en novembre 2018 aux Pays-Bas, DELTA PLUS GROUP a finalisé l'acquisition de 100 % des actions de la société ODCO, basée en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité.

Fondée il y a plus de 20 ans dans la région de Grenoble, ODCO conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de dispositifs de sécurité en toiture pour les travaux en hauteur (garde-corps, lignes de vie, ancrages, passerelles...).

Depuis toujours impliquée dans le secteur de la construction, la société mène une politique d'innovation dynamique qui lui permet de développer et

de proposer sur le marché des dispositifs qui participent à l'optimisation de la sécurité des toitures et à leur bon fonctionnement, fabriqués et assemblés dans ses propres ateliers.

ODCO a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires de 9,8 millions d'Euros, quasi-exclusivement en France.

Sa rentabilité opérationnelle est proche de celle du Groupe DELTA PLUS.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader en France des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ODCO présente de nombreuses complémentarités avec VERTIC.



L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes d'ODCO et de VERTIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

La seconde a été réalisée le 21 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 51 % des actions de la société VERTIC NEDERLAND BV basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité dans les marchés d'Europe du Nord.

(En milliers d'Euros)	ODCO	TOTAL REGROUPEMENT D'ENTREPRISE
Actifs nets acquis et dettes reprises :		
Immobilisations incorp. corp. et financiè es	221	221
Stocks	1 141	1 141
Créances clients et autres	3 507	3 507
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 984	1 984
Provisions pour risque et charge	(92)	(92)
Emprunts portants intérêts	(115)	(115)
Autres dettes financiè es	(2 271)	(2 271)
Fournisseurs et autres dettes	(2 120)	(2 120)
Total des actifs nets identifiables :	2 256	2 256
Participation ne donnant pas de contrôle	-	-
Écarts d'acquisition	6 244	6 244
Total écarts d'acquisition	6 244	6 244
Contrepartie transférée :		
Trésorerie	8 500	8 500
Complément de prix	-	-
Total de la contrepartie transférée	8 500	8 500
Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre 2019	214	214

Au 31 décembre 2019 des écarts d'acquisition ont été constatés pour 6.244 K€.

La société ODCO a contribué à hauteur de 4.613 K€ au Chiffre d'Affaires du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

6.26.

Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP SAS qui détient 48,7 % du capital. Cette dernière est détenue par la Famille Benoit, actionnaires historiques du Groupe (membres du Conseil d'Administration). La famille BENOIT détient directement 8,9 % du capital de la société DELTA PLUS GROUP. Les 42,4 % restant sont détenus à hauteur

de 10,0 % par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 32,4 % restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Achats de biens et de services

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Entreprises associées	-	-
Holding (1)(2)	2 487	2 487
Filiales du Groupe	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (3)	586	601
Total des achats de biens et de services	3 073	3 088

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés ou mandataires de la société JBP. Cette dernière refacture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des sociétés du Groupe et perçoit une rémunération au titre de ses mandats sociaux.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2017, la SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donnait à bail l'ensemble du complexe immobilier situé à Apt abritant le siège social de la plupart des sociétés françaises du Groupe, et comprenant également l'entrepôt logistique d'Apt. Sur le montant annuel 2017 de 1.357 K€, le montant correspondant aux loyers versés par DELTA PLUS GROUP pour l'occupation d'une partie du complexe immobilier est de 27 K€. Le solde, soit 1.330 K€, correspond à l'ensemble des loyers versés par les filiales françaises de DELTA PLUS GROUP pour l'occupation du reste du complexe immobilier. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le preneur à bail de cet ensemble immobilier est désormais JBP. Les coûts annuels restent inchangés pour DELTA PLUS GROUP et ses filiales.

(3) Depuis le 1^{er} janvier 2018 la société JBP POLSKA donne à bail un complexe immobilier situé en Pologne abritant les filiales polonaises du Groupe : DELTA PLUS POLSKA et DELTA PLUS POLSKA SERWIS, pour un loyer annuel global de 586 K€.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau ci-dessus font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'Émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, reproduit en page 214 du présent document.

Concernant les prestations de services rendues par la société JBP, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau précédent est facturée à la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée.

Rémunération des principaux dirigeants

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et autres avantages à court terme	541	594
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	5	11
Total des rémunérations des principaux dirigeants	546	605



Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances :		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
Dettes :		
Entreprises associées	-	-
Holding	6 046	5 255
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
Total des soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services	6 046	5 255

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

6.27.

Actif destiné à la vente

(En milliers d'Euros)	31/12/2019		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Non courant	-	-	279	-
Courant	-	-	1550	989
Total	-	-	1828	989
Actif Net destiné à la vente	-	-	840	-

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'Affaires	-	2 951
Résultat opérationnel courant	-	346
Résultat opérationnel non courant	-	(45)
Résultat opérationnel	-	301
Autres charges financières	-	(16)
Autres produits financiers	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-	285
Impôt sur le résultat	-	(16)
Résultat des activités abandonnées	-	270

NOTE 7

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- Du résultat opérationnel courant tel que défini en Note 3.3 de la présente annexe. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.

- Des actifs sectoriels définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients.

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ses états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segments sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au Principal Décideur et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Produits :								
Total du Chiffre d'Affaires	253 659	150 869	219 446	473 105	241 385	163 794	195 982	437 367
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(128 112)	(104 348)	(81 688)	(209 800)	(123 135)	(99 194)	(73 769)	(196 904)
Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant	125 547	46 522	137 758	263 307	118 250	64 600	122 213	240 463
Résultat opérationnel courant	13 352	4 725	22 790	36 142	15 643	5 094	16 386	32 030
Autres Produits	371	100	37	408	228	225	39	267
Autres Charges	(336)	(669)	(599)	(935)	(738)	(325)	(37)	(775)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	13 387	4 156	22 228	35 615	15 133	4 995	16 388	31 521

(En milliers d'Euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Bilan :								
Actifs sectoriels	103 885	38 500	117 643	221 528	84 878	20 866	119 635	204 513
Écarts d'acquisition	49 127	7 472	48 786	97 913	42 859	1 228	48 678	91 537
Stocks	26 400	19 756	42 828	69 228	20 100	11 133	44 818	64 918
Clients	28 358	11 273	26 029	54 387	21 919	8 505	26 139	48 058
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-



Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Résultat opérationnel	35 615	31 889	31 521
Coût de l'endettement financier brut	(2 260)	(2 310)	(1 943)
Autres charges et produits financiers	119	(1 669)	(1 669)
Impôt sur le résultat	(6 668)	(6 611)	(6 611)
Résultat net des activités poursuivies	26 807	21 299	21 298

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Total des actifs sectoriels	221 528	204 513	204 513
Actifs non alloués :	87 158	83 033	55 382
Immobilisations incorporelles	1 759	1 579	1 579
Immobilisations corporelles	19 560	18 870	18 870
Droits d'utilisation	24 712	27 596	-
Autres actifs financiers	5 582	2 042	2 042
Impôts différés actifs	4 483	3 143	3 015
Autres débiteurs	12 671	11 022	11 095
Trésorerie	18 391	16 953	16 953
Actifs destinés à la vente	-	1 828	1 828
Total des actifs du bilan	308 686	287 545	259 894

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018
Total des passifs sectoriels	-	-	-
Passifs non alloués :	157 892	159 364	131 383
Passifs financiers non courants	37 324	42 720	42 720
Dettes locatives non courantes	20 217	22 792	-
Engagements donnés aux salariés	1 470	1 064	1 064
Provisions non courantes	1 961	1 459	1 459
Passif financier courant	46 807	37 283	37 283
Dettes d'exploitation courantes	35 337	38 737	38 737
Autres dettes courantes	9 818	9 130	9 130
Dettes locatives courantes	4 958	5 189	-
Passifs destinés à la vente	-	989	989
Total des passifs du bilan	157 892	159 364	131 383

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

NOTE 8

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

DELTA PLUS GROUP s'est renforcé en janvier 2020 sur le segment des bottes de travail grâce à deux acquisitions en Italie et en France.

DELTA PLUS GROUP a poursuivi sa politique de renforcement sur les segments d'activité à forte valeur ajoutée.

Après l'acquisition en octobre dernier de la société ODCO, spécialisée dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur, DELTA PLUS GROUP a annoncé le 7 janvier 2020 l'acquisition de deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, le Groupe BOOTS Company en Italie, et les activités de NETCO SAFETY en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment de produits et d'en devenir un acteur de référence.

BOOTS Company

Fondées il y a plus de 20 ans en Italie, les sociétés BOOTS Company srl (et ITALBOOT srl, détenue à 100 % par BOOTS Company srl) sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de bottes de travail en PVC. Elles étaient détenues depuis 2017 par des actionnaires communs.

Les sociétés sont reconnues pour leurs marques Euromax, Eurofort et ITALBOOT. Elles commercialisent leurs produits auprès de distributeurs présents principalement en Italie, en France, en Allemagne et en Europe de l'Est.

Le groupe BOOTS Company a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires cumulé de 11,0 millions d'Euros.

Disposant de trois sites de production, situés à Vicenza et en Sardaigne (Italie), le groupe BOOTS Company fabrique en interne l'intégralité des produits qu'il commercialise.

L'effectif total du groupe est de 50 personnes à fin 2018, et sa rentabilité opérationnelle était similaire à celle de DELTA PLUS GROUP en 2018.

NETCO SAFETY

NETCO SAFETY est un spécialiste dans la fabrication de bottes de travail en PVC, à destination d'une clientèle composée principalement de professionnels de l'industrie, du BTP et de l'agro-alimentaire.

La société dispose de son propre outil de production, situé en France, à proximité de Clermont-Ferrand, qui emploie une trentaine de personnes et qui lui permet de proposer une gamme complète de bottes fabriquées à partir de PVC de premier choix.

Par ailleurs, depuis 2018, la Société distribue de façon exclusive en France les bottes en polyuréthane du fabricant belge Bekina Boots.

La société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 6,0 M€ en 2018, en croissance annuelle de plus de 15 % sur les trois dernières années (2015-2018). Sa rentabilité opérationnelle se situe sur des niveaux inférieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP sur cette même période.

DELTA PLUS GROUP s'est porté acquéreur du fonds de commerce de cette activité auprès de la société NETCO SAFETY, ainsi que des stocks de marchandises.

Création de DELTA PLUS BOOTS et partenariat avec Jacko VROLIJK

Ces deux acquisitions permettent à DELTA PLUS GROUP de renforcer significativement sa position sur le segment des bottes de travail en Europe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de BOOTS Company et de NETCO SAFETY afin de confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés et accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans de nombreux pays.

DELTA PLUS GROUP a réalisé l'acquisition de 100 % des actions de BOOTS Company srl et de 100 % du fonds de commerce de NETCO SAFETY par le biais de la société DELTA PLUS BOOTS, nouvellement créée à l'occasion de ces deux opérations de croissance externe.

Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP s'est associé sur ce projet de développement stratégique avec Monsieur Jacko VROLIJK, qui prend à cette occasion la direction des activités Bottes du Groupe.

Jacko VROLIJK a effectué une grande partie de sa carrière sur ce segment de produits, en tant que dirigeant d'acteurs majeurs de ce secteur. Il apporte au Groupe son expérience et son expertise dans ce secteur d'activité et va contribuer à l'accélération du développement de cette gamme de produits dans les années à venir.



Situation liée au COVID-19

L'épidémie de Coronavirus (Covid-19) qui a frappé la Chine, puis une grande partie de l'Europe au cours du premier trimestre a commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020 à plusieurs titres :

- L'activité de notre principal site de production, basé en Chine, a été fortement perturbé de début Février à mi-Mars en raison des mesures de confinement mises en place dans le pays.
- Les ventes de masques et de combinaisons jetables (qui représentent un peu moins de 5 % du Chiffre d'Affaires du Groupe), et dans une moindre mesure, celle de certains gants et lunettes de protection, ont été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long du premier trimestre de l'année 2020. Ces ventes ont conduit, pour plusieurs de ces références de produits, à des ruptures de stocks et à des difficultés de réapprovisionnements durables.
- Enfin, depuis le milieu du mois de mars 2020, la demande a fortement ralenti dans plusieurs pays européens touchés par la pandémie : Italie, Espagne et France en particulier.

Ces différents événements n'ont pas eu globalement d'impact significatif sur le Chiffre d'Affaires consolidé du 1^{er} trimestre de l'exercice, qui ressort en croissance organique positive par rapport à 2019.

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Néanmoins, à ce jour, il est difficile de prédire et de quantifier l'impact qu'aura cette crise sur le Chiffre d'Affaires consolidé et sur les résultats du Groupe pour l'ensemble de l'année 2020.

Il est probable à ce stade que le second trimestre soit négativement impacté, notamment en Europe et sur le continent Américain.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et le Groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Afin de limiter au maximum cet impact, le Groupe a notamment eu recours depuis le mois de mars à des mesures telles que télétravail et le chômage partiel.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

DELTA PLUS GROUP met actuellement en place toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum l'impact négatif de cette crise sur la croissance et sur les développements futurs de ses activités.

CHAPITRE III RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DELTA PLUS GROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

Risque identifi

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont décrits dans la note 3.8 et correspondent au cas présent à l'excédent entre d'une part, le total de :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ;
- Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.



Et, d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. Ainsi, les goodwill des entreprises intégrées ont été affectés aux UGT.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 97.914 milliers d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 3.11 et le détail des hypothèses retenues présenté en note 6.4. En ce qui concerne l'activité Europe et l'activité Hors Europe, les valeurs recouvrables ont été déterminées par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant les activités.

La détermination des valeurs recouvrables des goodwill des activités EUROPE et Hors EUROPE, qui représentent des montants particulièrement significatifs, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill des activités Europe et Hors Europe comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité Europe et Hors Europe testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'activité Europe/Hors Europe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Europe et de l'activité Hors Europe en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT composant l'activité Europe et l'activité Hors Europe (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que les notes 3.8, 3.11 et 6.4 donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 pour le cabinet VERAN & ASSOCIES et pour le cabinet TALENZ ARES AUDIT.

Au 31/12/2019, le cabinet VERAN & ASSOCIES et le cabinet TALENZ ARES AUDIT étaient dans la cinquième année de leurs missions sans interruption, dont pour chacun des cabinets onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé.

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

YOUR
SAFETY
ATWORK



**COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2019
ET ANNEXE**



CHAPITRE I COMPTES SOCIAUX



BILAN AU 31/12/2019

(En Euros)

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	283 835	297 407	297 407
Fonds commercial	868 338	-	868 338	847 041
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total (1)	1 669 374	503 628	1 165 745	1 144 448
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	67 300	-	-
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	6 100
Immobilisations en cours/Avances & acomptes	-	-	-	-
Total (2)	129 501	123 401	6 100	6 100
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	161 986 896	16 368 313	145 618 583	123 189 034
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	8 500 000	1 959 657	6 540 343	10 035 572
Autres immobilisations financières	6 728 536	-	6 728 536	6 809 868
Total (3)	177 216 042	18 327 970	158 888 072	140 035 084
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (4=1+2+3)	179 014 917	18 954 999	160 059 917	141 185 632
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total (5)	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 392 819	416 025	2 976 794	2 913 237
Autres créances	483 634	-	483 634	771 820
Total (6)	3 876 453	416 025	3 460 428	3 685 057
Disponibilités				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	28 936
Disponibilités	240 579	-	240 579	139 884
Total (7)	240 579	-	240 579	168 820
ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)	4 117 032	416 025	3 701 007	3 853 877
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	386 568	-	386 568	157 994
Écarts de conversion - Actif	246 330	-	246 330	82 904
TOTAL ACTIF	183 764 845	19 371 024	164 393 821	145 280 405

BILAN AU 31/12/2019

(En Euros)

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 925 368	12 925 368
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	46 594 865	39 890 897
Résultat de l'exercice	13 670 665	11 713 912
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 977 923	1 752 415
Total (1)	80 227 620	71 341 290
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	416 502	91 051
Provisions pour charges	-	-
Total (2)	416 502	91 051
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	44 465 410	44 135 905
Emprunts et dettes financières diverses	33 988 167	25 612 587
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 537 880	638 100
Dettes fiscales et sociales	1 325 458	554 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 236 411	2 723 174
Total (3)	83 553 326	73 464 071
COMPTES DE RÉGULARISATIONS		
Produits constatés d'avance	-	-
Écarts de conversion - Passif	196 374	183 993
TOTAL PASSIF	164 393 821	145 280 405



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2019

(En Euros)

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (biens)	(12 634)	(11 908)
Production vendue (services)	1 335 169	1 411 135
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	4 137 692	4 071 772
Total (1)	5 460 228	5 470 999
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variations de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	3 618 396	2 831 249
Impôts, taxes et versements assimilés	155 428	92 071
Salaires et Traitements	951 137	800 657
Charges sociales	402 395	303 415
Dotations aux amortissements et provisions	170 172	236 502
Autres charges	6 103	7 503
Total (2)	5 303 631	4 271 396
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)	156 597	1 199 604
Produits financiers		
Produits financiers de participation	14 925 963	13 222 274
Autres intérêts et produits assimilés	1 035 456	935 399
Reprises sur provision et transferts de charges	3 118 122	606 624
Différences positives de changes	183 792	192 869
Total (4)	19 263 333	14 957 166
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 496 330	468 964
Intérêts et charges assimilées	903 029	3 884 578
Différences négatives de changes	26 793	301 750
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
Total (5)	5 426 152	4 655 290
RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)	13 837 181	10 301 876
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7=3+6)	13 993 778	11 501 480
Produits exceptionnels	35 320	29 229
Charges exceptionnelles	258 465	409 628
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(223 145)	(380 399)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		2 400
Impôts sur les bénéfices	99 968	(595 132)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13 670 665	11 713 812

CHAPITRE II ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Total du bilan avant répartition : 164.393.821 €

Résultat : bénéfice = 13.670.665 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 27 avril 2020 par le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- Que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants,
- Que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

1.4. Immobilisations financières

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations des filiales :

- TURQUIE pour 250 K€.
- ARGENTINE pour 4.000 K€.

1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement.

1.6. Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.



1.7.

Provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Des provisions pour pertes de change ont été comptabilisées à la clôture au 31 décembre 2019 pour 246 K€.

1.8.

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- La société a levé l'option d'achat des 9 % supplémentaires de titres de la Société de droit américain ELVEX corporation (renommée depuis DELTA PLUS CORP) en mars 2019 ;
- Acquisition via la filiale DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING de 100 % des titres de la société ODCO en octobre 2019 ;
- Événements postérieurs à la clôture : Acquisition via la filiale DELTA PLUS BOOTS, créée en décembre 2019, de 100 % des titres de la société BOOTS Company et du fonds de commerce de la société NETCO SAFETY.

3.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.

Frais d'établissement

Non applicable.

3.2.

Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563
Matière	-
Sous-traitance	168 230
TOTAL	219 793

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2019.

3.3.

Fonds commercial

Le fonds commercial s'élève à 868.338 €. Il s'agit d'une acquisition réalisée en 2016. Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fond n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

3.4.

Savoir-faire

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir-faire.

3.5.

Actif immobilisé (en Euros)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	1 648 078	21.298	-	1 669 374
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	157 148 271	20 067 771	-	177 216 042
TOTAL	158 925 850	20 089 067	-	179 014 917

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	503 628	-	-	503 628
Immobilisations corporelles	123 401	-	-	123 401
Autres immobilisations financières	17 113 187	1 214 783	-	18 327 970
TOTAL	17 740 216	1 214 783	-	18 954 999

3.6.

Créances représentées par des effets de commerce

Non applicable.

3.7.

État des créances (en Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	57 186 266	-	57 186 266
Actif circulant	3 876 452	3 876 452	-
Total	61 062 718	3 876 452	57 186 266

3.8.

Produits à recevoir (en Euros)

Le montant des produits intragroupe à recevoir au 31/12/2019 est inclus dans les postes suivants du bilan :

	MONTANT
Factures à établir groupe	148 590
Fournisseurs avoirs à recevoir	-
Intérêts à recevoir	-
Total	148 590

3.9.

Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

Pour information 201.439 actions propres détenues en plus par la Société ont été classées en immobilisations financières pour 5.947 K€.

- Autres OPCVM : Néant.

3.10.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

4.3.

Provisions (en Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	1 752 414	225 509	-	1 977 923
Provisions pour risques & charges	91 051	325 451	-	416 502
TOTAL	1 843 465	550 960	-	2 394 425

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change et les charges constatées d'avance sur des projets d'acquisition qui ne devraient pas aboutir.

4.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1.

Capital social : Actions ou parts sociales

Aucune modification liée au capital social n'a eu lieu au cours de l'exercice :

NATURE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Capital social	7 358 708	0,50

4.2.

Variation des capitaux propres (en Euros)

Capitaux propres N-1	69 588 875
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	13 670 665
Dividendes (hors actions propres)	(5 009 843)
Capitaux propres N	78 249 697



4.4.

État des dettes (en Euros)

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN - 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts auprès des Établissement de crédit	44 465 410	11 922 852	30 293 864	2 248 694
Dettes financiè es diverses	27 528 905	27 528 905	-	-
Fournisseurs	1 537 880	1 537 880	-	-
Dettes fiscale & sociales	1 325 458	1 325 458	-	-
Autres dettes	8 695 673	8 695 673	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	83 553 326	51 010 768	30 293 864	2 248 694

4.5.

Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable.

4.6.

Charges à payer (en Euros)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	61 526
Intérêts courus/emprunts auprès des établissements de crédit	56 755
Banques intérêts courus	4 771
Associés intérêts courus	79 030
Intérêts courus	79 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 126
Fournisseurs factures non parvenues (groupe et hors Groupe)	443 126
Dettes fiscales et sociales	443 421
Provisions congés payés	47 169
Personnel charges à payer	243 429
Charges sociales sur provision congés payés	21 354
Charges sociales/charges à payer	110 614
Organismes sociaux charges à payer	5 616
État charges à payer	10 739
Créditeurs divers	4 500
TOTAL	1 027 103

4.7.

Produits constatés d'avance

Non applicable.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 688 K€ vers la France et 634 K€ vers l'étranger.

5.2. Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 3.943 K€.

5.3. Résultat exceptionnel (en Euros)

Il est constitué des éléments suivants :	
Amendes et pénalités	(20)
Charges exceptionnelles diverses	(28 936)
Opérations de gestion	(4 000)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(225 508)
Transfert de charges	28 952
Produits sur exercice antérieur	6 368
Résultat exceptionnel	(223 145)

5.4. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en Euros)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	13 993 778	169 143	13 824 635
Résultat exceptionnel	(223 145)	(69 175)	(153 970)
Participation des salariés	-	-	-
TOTAL	13 770 633	99 968	13 670 665

* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du groupe composé des sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT, DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING, VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL.

L'intégration fiscale a généré un produit de 496.682 € sur l'exercice 2019.

5.5. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en Euros)

Résultat net de l'exercice	13 670 665
Impôt sur les bénéfices	99 968
Résultat avant impôts	13 770 663
Variation des provisions réglementées	225 508
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	13 996 171



5.6.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en Euros)

	MONTANT
Accroissements	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	-
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	4 250 000
Total des bases concourant à diminuer la dette future	-
Total des déficit reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

6.

AUTRES INFORMATIONS

6.1.

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées au dirigeant par la Société s'élève à 292 K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées au dirigeant est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

6.2.

Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Âgents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	4	-

6.3.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la Société

Non applicable.

6.4.

Engagements

Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 64.404 K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements reçus
Néant.

Autres engagements

Attribution de 3.920 actions gratuites aux salariés du Groupe, définitivement acquises aux bénéficiaires.

6.5.**Crédit-bail**

Néant.

6.6.**Liste des transactions avec les parties liées**

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

6.7.**Attributions gratuites d'actions et des options de souscription d'actions**

Principales caractéristiques du plan

	AGE 17/06/2016					
	CHIFFRE D'AFFAIRES 20/06/2016					
	Actions gratuites					
DÉLAI D'EXERCICE	Tranche 1 20/06/2017		Tranche 2 20/06/2018		Tranche 3 20/06/2019	
BÉNÉFICIAIRES	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	1 680	1 680	3 920	3 920	3 920	3 920

3.920 actions gratuites ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires le 20/06/2019 (correspondant à 3.920 actions actuelles).

	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL
Actions CACEIS non affectées	375 201	50 804	7,39	47,01	48,90	
Actions CACEIS non affectées	4 145 766	109 396	37,90	47,01	48,90	
Actions CACEIS non affectées	1 185 766	109 396	33,50	47,01	48,90	
TOTAL CACEIS	5 706 733	195 596	29,18	47,01		
Animation de cours	240 042	5 843	41,08	47,01	48,90	
Animation de cours SG SECURITIES	240 042	5 843	41,08	47,01	48,90	
TOTAL	5 946 775	201 439	29,52	47,01	48,90	



6.8.

Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (plus 50 % du capital détenu)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société :								
DELTA PLUS SAS	6 776	9 900	100 %	6 852	6 852	-	87 408	-
DELTA PLUS S	6 561	4 535	100 %	5 706	5 706	-	59 981	-
DELTA PLUS SYS. H	10	(2)	50 %	5	5	3 277	-	-
VA H	1 863	7 987	100 %	1 077	1 077	35 387	29 658	500
D+ BOOTS	1	-	100 %	1	1	-	-	-
DELTA PLUS E	60	303	100 %	71	71	-	1 713	-
DEWER SECURITY SA	198	621	100 %	2 714	2 714	-	6 821	-
DELTA PLUS P	1 372	3 828	100 %	1 348	1 348	-	13 084	-
DP POLOGNE SERWISS	1 078	781	100 %	-	-	-	21 308	-
DP SLOVENSKO	7	723	100 %	-	-	-	3 556	-
CESKA REPUBLICA	22	706	100 %	-	-	-	2 738	-
DELTA PLUS M	9	(478)	97 %	86	-	441	1 902	-
DELTA PLUS SIC	520	1 086	100 %	2 852	2 852	-	11 356	-
DELTA PLUS CR	31	505	100 %	215	215	-	4 289	-
DELTA PLUS H	330	(564)	100 %	480	480	296	3 552	-
DELTA PLUS R	83	385	100 %	95	95	-	2 812	-
DP UK	-	-	0 %	1	1	-	-	-
FVL FV	12 348	(10 358)	100 %	12 851	5 734	31	6 331	-
LH SAFETY	-	-	0 %	-	-	-	-	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	869	100 %	2 968	2 968	-	-	70
NUEVA SIBOL	-	-	100 %	-	-	-	-	-
FROMENT SAS	256	387	100 %	1 029	1 029	118	1 410	-
DELTA PLUS C	13 152	7 233	100 %	11 246	11 246	-	74 118	-
WPPIT	3 675	1 790	100 %	2 764	2 764	-	33 265	-
DELTA PLUS I	974	8 153	100 %	2 811	2 811	-	16 690	-
AS	133	2 352	100 %	17 802	17 802	-	6 333	-
DP MIDDLE EAST	28	2 899	100 %	30	30	-	22 218	-
DP GAFTA MANUFACTURING	73	(305)	100 %	-	-	-	1 044	-
DELTA PLUS P2	580	883	100 %	340	340	-	4 261	-
DELTA PLUS U2	327	(2 135)	100 %	850	-	-	3 388	-
DP CEI	182	(1 874)	90 %	207	-	-	4 032	-
DP ES	5 213	109	100 %	8 646	2 646	-	6 125	-
DELTA PLUS P	11 235	(1 033)	100 %	13 296	11 896	-	-	-
PROSAFETY	2 283	(565)	100 %	-	-	-	10 817	-
DELTA PLUS T	199	(1 417)	100 %	599	349	-	2 039	-
DELTA PLUS EL	(2)	3 340	100 %	12 975	12 975	-	11 071	-
DELTA PHI	466	359	60 %	297	297	-	4 727	-
DELTA ASP	365	701	100 %	1 731	1 731	-	4 199	-
CENTRO A	64	(156)	100 %	77	77	1 333	3 037	-
ONTARIO	0	317	100 %	2 635	2 635	-	2 311	-
DEGIL D&S	250	807	100 %	5 349	5 349	-	-	-
	297	712	100 %	-	-	-	4 690	-
DELTA BATIMENT	2 602	1 278	50 %	-	-	-	200	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la Société	6 094	5 518	-	32	32	-	61 881	-

6.9.

Situation liée au COVID-19

L'épidémie de Coronavirus (Covid-19) qui a frappé la Chine, puis une grande partie de l'Europe au cours du premier trimestre a commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020 à plusieurs titres :

- L'activité de notre principal site de production, basé en Chine, a été fortement perturbé de début Février à mi-Mars en raison des mesures de confinement mises en place dans le pays.
- Les ventes de masques et de combinaisons jetables (qui représentent un peu moins de 5 % du Chiffre d'Affaires du Groupe), et dans une moindre mesure, celle de certains gants et lunettes de protection, ont été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long du premier trimestre de l'année 2020. Ces ventes ont conduit, pour plusieurs de ces références de produits, à des ruptures de stocks et à des difficultés de réapprovisionnements durables.
- Enfin, depuis le milieu du mois de mars 2020, la demande a fortement ralenti dans plusieurs pays européens touchés par la pandémie : Italie, Espagne et France en particulier.

Ces différents événements n'ont pas eu globalement d'impact significatif sur le Chiffre d'Affaires consolidé du 1^{er} trimestre de l'exercice, qui ressort en croissance organique positive par rapport à 2019.

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Néanmoins, à ce jour, il est difficile de prédire et de quantifier l'impact qu'aura cette crise sur le Chiffre d'Affaires consolidé et sur les résultats du Groupe pour l'ensemble de l'année 2020.

Il est probable à ce stade que le second trimestre soit négativement impacté, notamment en Europe et sur le continent Américain.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et le Groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Afin de limiter au maximum cet impact, le Groupe a notamment eu recours depuis le mois de mars à des mesures telles que télétravail et le chômage partiel.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

DELTA PLUS GROUP met actuellement en place toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum l'impact négatif de cette crise sur la croissance et sur les développements futurs de ses activités.

CHAPITRE III RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DELTA PLUS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifi

Au 31 décembre 2019, le poste titres de participation s'élève à 120.029 K€. Ce poste correspond à la participation de Delta plus Group dans ses filiales comme indiqué dans le bilan.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la Société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- Analyser les niveaux d'activité et les résultats des entités détenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote qui vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 pour le cabinet VERAN & ASSOCIES et pour le cabinet TALENZ ARES AUDIT.

Au 31/12/2019, le cabinet VERAN & ASSOCIES et le cabinet TALENZ ARES AUDIT étaient dans la cinquième année de leurs missions sans interruption, dont pour chacun des cabinets onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

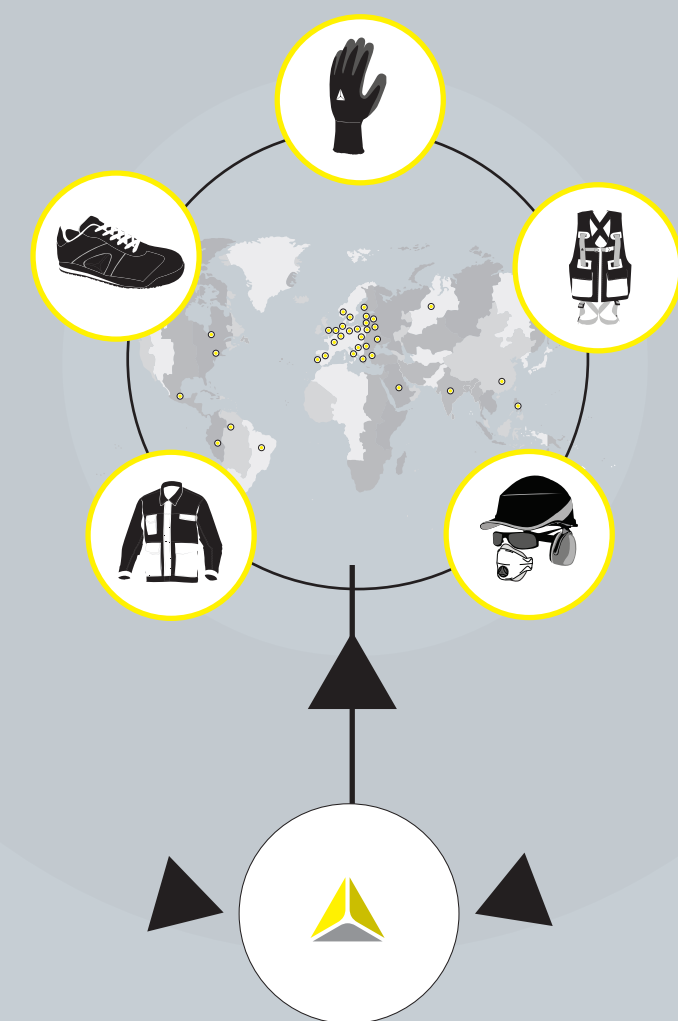
Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

Un réseau de distribution mondial
l'offre DELTA PLUS accessible partout



Plus de

90 pays

desservis grâce à

36 filiales

de distribution

YOUR
SAFETY
ATWORK



**INFORMATIONS BOURSIÈRES
ET CAPITAL**



CHAPITRE I FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION



1.1. MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les durées d'exercice des mandats d'administrateur au sein de l'Émetteur sont de six (6) ans. Les informations concernant les dates d'expiration des mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en page 49.

1.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET/OU DE LA DIRECTION, À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Les transactions réalisées ente l'Émetteur et les membres du Conseil d'Administration et ou de la Direction sont décrites en page 165 et suivantes sous la note 6.26 de l'annexe aux comptes consolidés...

1.3. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités : le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité des Rémunérations. Une formation de Comité d'Audit a également été mise en place au sein du Conseil d'Administration.

1.3.1. Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

1.3.2. Le Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS (compte notamment trois femmes parmi les huit directeurs non mandataires sociaux). Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la Société.

1.3.3. Le Comité des Rémunérations

À ce jour composé de deux censeurs, Monsieur Pierre GRADENIGO et Monsieur Bernard JAUBERT, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

1.3.4. Le Comité d'Audit

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration regroupe les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2013. Elle se réunit depuis cette date lors de chaque séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes semestriels ou annuels de DELTA PLUS GROUP.

1.4. DÉCLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Renvoi à la Section II du CHAPITRE I du Rapport de Gestion sur le gouvernement d'entreprise en page 48.

CHAPITRE II SALARIÉS

2.1.

NOMBRE DE SALARIÉS

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.932 personnes à fin 2019.

Pour plus de détails concernant les effectifs et la répartition des salariés, se reporter à la Déclaration de Performance Extra Financière présentée en page 80 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.2.

PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	PARTICIPATIONS AU 31/12/2019		PARTICIPATIONS AU 31/12/2018		STOCK-OPTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE EXERÇABLES/ EXERCÉES AU 31/12/2019		ACTION GRATUITES ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE ACQUISES AU 31/12/2019	
	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique
M. Jérôme BENOIT	135 604	1,84 %	135 044	1,84 %	-	-	-	-
J.B.P. SAS	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	-	-	-	-
M. Ivo BOSCARDIN	740 000	10,06 %	740 000	10,06 %	-	-	-	-
M. Bruno MATHIEU	4	0,000001 %	4	0,000001 %	-	-	-	-
M. Bruno MATHIEU	4	0,000005 %	4	0,000005 %	-	-	-	-
NOMBRE TOTAL DE TITRES AFFECTES AUX DIRIGEANTS	4 460 736	60,62 %	4 460 180	60,61 %	-	-	-	-
NOMBRE TOTAL DE TITRES	7 358 708	100 %	7 358 708	100 %	7 358 708	100 %	7 358 708	100 %

2.3.

CONTRAT PRÉVOYANT LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Néant.

CHAPITRE III PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Renvoi au Rapport de Gestion page 45.

CHAPITRE IV OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES

Renvoi à la Note 6.26 de l'Annexe aux comptes consolidés page 165.

CHAPITRE V INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR



5.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières historiques, sont reproduites pages 23 à 27 du présent Document d'Enregistrement Universel et consultables dans les Documents de Référence 2018 et 2017 sur le site internet de la Société (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres sous les onglets « Résultats » puis « 2018 »/puis « 2017 »).

5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PROFORMA

Néant.

5.3. ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'Affaires	263 301	240 462	240 462	229 786	195 001	192 996
Coût d'achat des marchandises vendues	(126 060)	(117 118)	(117 118)	(108 350)	(96 052)	(97 449)
Charges variables	(19 804)	(18 410)	(18 410)	(18 253)	(13 959)	(14 779)
Charges financières	(35 399)	(30 465)	(30 833)	(32 054)	(27 359)	(27 042)
Charges de personnel	(46 045)	(42 308)	(42 308)	(42 390)	(33 654)	(33 114)
Autres produits et charges	149	236	236	352	(63)	87
Résultat opérationnel courant	36 142	32 398	30 030	29 091	23 913	20 698
Produits opérationnels non courants	408	186	186	500	489	21
Charges opérationnelles non courantes	(935)	(695)	(695)	(518)	(218)	(890)
Résultat opérationnel non courant	(527)	(509)	(509)	(18)	271	(869)
Résultat opérationnel	35 615	31 889	31 521	29 073	24 184	19 829
Coût de l'endettement financier brut	(2 260)	(2 310)	(1 943)	(1 748)	(1 637)	(1 897)
Autres charges financières	(652)	(1 912)	(1 912)	(2 493)	(733)	(2 499)
Autres produits financiers	771	243	243	139	121	715
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	33 474	27 910	27 909	24 972	21 936	16 148
Impôt sur le résultat	(6 668)	(6 611)	(6 611)	(5 943)	(4 965)	(3 564)
Résultat net des activités poursuivies	26 807	21 299	21 298	19 029	16 971	12 584
Résultat des activités abandonnées	-	270	270	-	-	-
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 807	21 569	21 568	19 029	16 971	12 584
Dont part du Groupe	26 654	20 951	20 951	18 867	16 981	12 503
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	152	617	617	161	(11)	81
Résultat net par action	3,73	2,89	2,89	2,61	4,67	3,46
Résultat net dilué par action	3,73	2,89	2,89	2,61	4,67	3,46

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

État du résultat global consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	26 807	21 569	21 568	19 029	16 971	12 584
Écarts de conversion	(1 036)	3 247	2 118	(10 221)	2 006	1 520
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(1 036)	3 247	2 118	(10 221)	2 006	1 520
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	(315)	(118)	(118)	80	(54)	16
Impôts	88	33	33	(30)	18	(5)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(227)	(85)	(85)	50	(36)	11
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	25 545	24 731	23 601	8 858	18 941	14 115
Dont part du Groupe	25 392	24 112	22 984	8 707	18 599	14 153
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	152	617	617	151	341	(38)

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

Bilans

Pour plus de détails, se reporter aux pages 117 à 121 et 177 et 178 du présent Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'aux Documents de Référence 2018 et 2017 consultables sur le site internet de la Société (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres sous les onglets « Résultats » puis « 2018 »/puis « 2017 ») respectivement pages 106 et 159, ainsi que pages 88 et 141 des rapports financiers annuels 2018 et 2017.

Tableau des flux de trésorerie

Pour plus de détails, se reporter à la page 119 du présent Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'aux Documents de Référence 2018 et 2017 consultables sur le site internet de la Société (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres sous les onglets « Résultats » puis « 2018 »/puis « 2017 ») respectivement pages 108 et 90 des rapports financiers annuels 2018 et 2017.

5.4.

VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentées dans le présent Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 171 et 188 du présent document, ne contiennent aucune observation.

5.5.

DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentées dans le présent Document d'Enregistrement Universel reproduites en page 23.

5.6.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Il n'a pas été publié d'informations financières intermédiaires par l'Émetteur depuis la publication des informations financières semestrielles 2019.

5.7.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Renvoi au rapport Conseil d'Administration en page 40.



5.8.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent document universel d'enregistrement, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'Émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce type à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.9.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu d'évolution significative dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur au cours de l'exercice 2019.

CHAPITRE VI INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL SOCIAL

6.1.

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019 le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

6.2.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

6.3.

ACTIONS AUTO DÉTENUES DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS EN VIGUEUR

Renvoi au rapport Conseil d'Administration en page 47.

6.4.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus de stock-options ni d'actions gratuites attribuées mais non encore définitivement acquises par les bénéficiaires.

6.4.1.

Attributions gratuites d'actions et de stock-options

Renvoi aux rapports du Conseil d'Administration en pages 112 et 113.

6.4.2.

Dilution totale susceptible de résulter de l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs

Au 31 décembre 2019, l'Émetteur détient 201.439 de ses propres actions (sur les 735.870 actions pouvant être acquise en auto détention). Sur ces actions, 5.843 actions sont détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre au titre du contrat de liquidité conclu avec le prestataire Louis Capital Markets, les 195.596 actions restantes sont détenues en vue de couvrir des attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.

Au 31 décembre 2019, seules 11.200 actions ont été attribuées (et 3.920 sont devenues définitivement acquises par leurs bénéficiaires) sous forme d'actions gratuites sur les 195.596 détenues en vue de couvrir les attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.

Il résulte de l'acquisition définitive des 3.920 actions attribués gratuitement que les bénéficiaires attributaires en sont devenus propriétaires. S'agissant d'une attribution d'actions existantes, cela n'aurait eu aucun impact dilutif sur la répartition capitalistique de l'Émetteur ni la répartition des droits de vote théoriques, demeurés inchangés.

Pour ce qui est de la répartition des droits de votes effectivement exerçables en Assemblée Générale, l'ajout de ces 3.920 droits de votes n'a eu aucun effet dilutif significatif.

Par exemple :

- pour un actionnaire qui détenait, depuis moins de quatre années, 1 % du capital, ses droits de votes sont passés de 0,05971 % à 0,05971 % ;
- pour un actionnaire qui détenait, depuis plus de quatre années, 1 % du capital, ses droits de votes sont passés de 1,1942 % à 1,1935 %.

6.5.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS - CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION

Renvoi rapport Conseil d'Administration en page 55.

6.6.

OPTION(S) OU ACCORD(S) PORTANT SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET/OU DE SES FILIALES

À la connaissance de l'Émetteur, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le capital de l'Émetteur ne fait l'objet d'aucune option.

L'Émetteur détenait une option d'achat sur les 50 %, d'actions de la société ELVEX détenues par trois actionnaires minoritaires. Il a exercé son option d'achat sur 41 % des actions de la société ELVEX détenues par l'un des actionnaires historiques le 24 mars 2017, puis son option d'achat sur les 9 % d'actions restantes, détenues par deux actionnaires minoritaires le 25 mars 2019.

L'Émetteur détenait également au 31 décembre 2019 une option d'achat sur les 40 % d'actions de la société ASPRESEG, détenues par trois actionnaires minoritaires. Cette option d'achat a été exercée le 12 mars 2020, depuis cette date, la totalité des actions de la société ASPRESEG est détenue par l'Émetteur.

L'Émetteur détient toujours au 31 décembre 2019 une option d'achat sur 49 % des actions de la société VERTIC NEDERLAND BV. Cette option sera exerçable courant 2020.

6.7.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	EXERCICE 2019		EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €	3 679 354	1,00 €
Titres émis	-	-	-	-	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-	-	-	-	-
Titres fin d'exercice	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €
Montant du capital social	3 679 354 €		3 679 354 €		3 679 354 €	

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires de DELTA PLUS GROUP, réunie le 9 juin 2016, avait décidé de diviser par deux la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP. DELTA PLUS GROUP a opéré le 26 septembre 2017, une division par deux de la valeur nominale de ses actions. Pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue, les actionnaires ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre

d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.

Depuis le 26 septembre 2017, les actions nouvelles sont cotées sous le code ISIN : FR0013283108 et le mnémonique : DLT. Les actions nouvelles ont été distribuées aux actionnaires le 26 septembre 2017.

Cette opération a été réalisée sans frais ni formalité pour les actionnaires. Les nouvelles actions émises bénéficient du maintien, dès leur émission, des mêmes droits que les actions anciennes.



6.8.

OBJET SOCIAL

Selon l'article 2 des statuts de l'Émetteur :

« La Société a pour objet :

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles commerciales ou immobilières quelconques, par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, prise en gestion, association ou autrement ;
- La gestion d'un portefeuille de titres de participations ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières. »

6.9.

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.9.1.

Conseil d'Administration (extrait des articles 15 à 21 des statuts)

- La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf l'effet des dispositions légales en cas de fusion.

Chaque administrateur doit être propriétaire, pendant toute la durée de son mandat, d'une action au moins.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le nombre d'administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur au tiers (arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur) des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

- Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat.

Le Président est rééligible.

- Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

6.9.2.

Direction Générale (extrait de l'article 22 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées au paragraphe ci-dessus dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'Émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'Émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.

6.9.3.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté lors de la séance du 5 décembre 2013 est reproduit ci-après.

PRÉAMBULE

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2013, considération prise de la dimension et la structure de la société DELTA PLUS GROUP (ci-après la « Société »), a décidé de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes proposé par Middlednext (ci-après le « code Middlednext »).

Le présent règlement du Conseil d'Administration de la Société a vocation à inscrire la conduite de la Direction de la Société dans le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise, par la mise en œuvre des recommandations issues du code Middlednext. Il poursuit un objectif de valorisation du management de la Société dans l'esprit de la politique de gouvernement d'entreprise.

I : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Il doit comporter au moins un administrateur indépendant en son sein lorsque le nombre d'administrateurs ne dépasse pas cinq, et deux administrateurs indépendants au moins lorsque le nombre d'administrateurs dépasse cinq. En cas d'impossibilité, le Conseil devra en expliquer les raisons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énumérés par le code Middlednext. Il porte chaque année à la connaissance des actionnaires, et particulièrement lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur l'élection d'administrateurs, les conclusions de son examen et renouvelle chaque année son examen.

II : ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Outre la nomination du Président Directeur Général, du Directeur Général et de tout éventuel Directeur Général Délégué de la Société, le Conseil d'Administration a pour mission principales de :

- Définir la stratégie de la Société et du Groupe ;
- Veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger les actifs ;
- Arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- Prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Société ;
- Veiller à ce que les risques majeurs encourus par la Société et par le Groupe soient proportionnés aux stratégies et objectifs et qu'ils soient pris en compte dans la gestion de la Société ;
- Vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et sur le Groupe, et notamment assurer que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à donner une image sincère et fidèle de la Société et du Groupe ;
- Nommer, organiser et fixer les principes et modalités d'organisation des différents Comités (Comité des Rémunération, Comité d'Audit...) destinés à assister le Conseil d'Administration et veiller à ce que le Conseil d'Administration soit tenu informé des travaux et conclusions de ces différents Comités ;
- Promouvoir une politique responsable sur le plan social et environnemental ;
- Autoriser le Directeur Général et/ou tout éventuel Directeur Général Délégué à octroyer les cautions avales et garanties au nom de la Société ;
- Fixer la rémunération des mandataires sociaux, en tenant compte des propositions du Comité des Rémunérations ;
- Convoquer et fixer l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

III : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Tenue des réunions

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger. Il se réunit à minima trois (3) fois par an.



Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Arrêté des comptes annuels et consolidés ;
- Établissement du rapport de gestion ;
- Nomination et révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Par conséquent, toute personne physique qui accepte les fonctions d'administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale administrateur prend l'engagement d'assister de façon régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

2. Mise en place de comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue les Comités destinés à l'assister dans les conditions légales, notamment :

- Un Comité des Rémunérations ;
- Un Comité Exécutif ;
- Un Comité de Direction ;
- Un Comité d'Audit (en vertu des dispositions de droit transitoire, selon le dispositif de l'article L. 823-19 du Code de Commerce relatif à la mise en place d'un Comité d'Audit – applicable à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du Conseil d'Administration vient à échéance - devra être mis en place avant le 31 août 2014 au sein la Société).¹

IV : RÈGLES DE DETERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

L'Assemblée Générale détermine annuellement le montant global des jetons de présence (*nouvellement somme fixe annuelle) alloué aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration en tenant compte de leur participation effective aux réunions du Conseil d'Administration.

Par exception, les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent pas de jeton de présence (*nouvellement somme fixe annuelle) au titre de leur participation aux réunions.

V : RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public. En outre, les administrateurs s'interdisent de procéder à toutes interventions en bourse sur les titres de la Société ainsi qu'à tout exercice d'options pendant une période :

- Débutant le 30^e jour calendaire précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication ;
- Débutant le 15^e jour calendaire précédant la publication du Chiffre d'Affaires consolidé trimestriel de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication.

Les Administrateurs s'engagent à :

- Prévenir le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- S'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- Informer le Président du Conseil d'Administration de toute opération ou convention conclue avec une société du Groupe à laquelle ils seraient partie prenante ;

1. La décision d'instituer une formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration a été prise par le Conseil d'Administration en séance du 5 décembre 2013.

- Informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Le Président du Conseil d'Administration fait part de ces éléments à la formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration.

VI : PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur fera l'objet d'une publication sur le site Internet de l'Émetteur par inclusion au Document d'Enregistrement Universel et/ou au Rapport Financier Annuel.

VII : CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il a été communiqué à tous les administrateurs et il devra être communiqué à tout candidat aux fonctions d'administrateur, de même qu'à tout représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonction.

6.10. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Il n'y a pas de distinction par catégorie des actions composant le capital de l'Émetteur, il n'y a donc pas de droit, privilège ou restriction par catégorie d'actions.

6.10.1. Droit de vote double (selon l'article 32 des statuts)

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de maintenir le droit de vote double après quatre années de détention des titres DELTA PLUS GROUP par un même actionnaire.

L'adoption de cette résolution a permis de déroger au dispositif légal (supplétif de volonté) entré en vigueur le 1^{er} avril 2014, prévoyant l'attribution d'un droit de vote double après deux années de détention des titres par un même actionnaire.

6.10.2. Répartition statutaire des bénéfices (selon l'article 14 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

6.10.3. Boni de liquidation (extrait de l'article 40 des statuts)

Le solde disponible après remboursement du nominal libéré et non amorti des actions est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur part dans le capital.

6.11. CONDITIONS DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

6.11.1. Assemblée Générale d'actionnaires

6.11.1.1. Convocation

Sauf exceptions prévues par la loi, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance, sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, soit par lettre ordinaire ou par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire, soit par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ; dans ce dernier cas, les actionnaires sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire.

6.11.1.2. Lieu de réunion

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France ou à l'étranger, suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.



6.11.1.3. Ordre du jour

L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

6.11.1.4. Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date d'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

6.11.1.5. Représentation

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

6.11.1.6. Vote

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation de l'Assemblée, et dans les conditions prévues par la loi.

6.11.2.

DOCUMENT POUVANT DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

Néant.

6.11.3.

EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES POUR LA DIVULGATION DE L'EXISTENCE DE PARTICIPATION(S)

Néant.

6.11.4.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA MODIFICATION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Les statuts ne prévoient pas de disposition plus stricte que les dispositions légales applicables concernant la modification du capital de l'Émetteur.

6.11.5.

FORME DES ACTIONS

Sauf disposition légale contraire, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de l'Émetteur, les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- En compte nominatif pur ;
- En compte nominatif administré ;
- Ou au porteur, chez un intermédiaire agréé.

Les actions sont admises aux opérations de la SICOVAM.

6.11.6.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

En vertu de l'article 11 des statuts, « la Société est habilitée à consulter un organisme centralisateur à l'effet de connaître l'identité de tout ou partie de ses actionnaires et de rendre les titres au porteur identifiables. »

CHAPITRE VII CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux exercices précédant l'élaboration du présent Document d'Enregistrement Universel, l'Émetteur a été partie à des contrats importants (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires).

7.1.

CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT COSTARICIEN SAFETY PLUS

Le 19 janvier 2017 DELTA PLUS GROUP a annoncé l'acquisition de 100 % des titres de la société (SAFETY PLUS renommée depuis) DELTA PLUS CENTROAMERICA, distributeur exclusif des produits DELTA PLUS au Costa Rica et dans cinq autres pays d'Amérique Centrale.

Créée en 2007 à San Jose au Costa Rica, la société DELTA PLUS CENTROAMERICA commercialise une gamme complète d'EPI de la marque DELTA PLUS, sur l'ensemble du territoire du Costa Rica, mais également, depuis 2013, sur cinq autres pays d'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Panama). DELTA PLUS CENTROAMERICA a réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires de 2,5 M\$, pour moitié sur son marché local au Costa Rica, et pour moitié dans les autres pays d'Amérique Centrale.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'envisager l'accélération de sa présence dans cette région du continent américain, de plus de 45 millions d'habitants, en forte croissance. La Société enregistre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de DELTA PLUS GROUP.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP en Amérique Centrale est de doubler le Chiffre d'Affaires réalisé dans cette zone à échéance 2020, en bénéficiant de la croissance du marché, mais surtout en adressant son offre complète à des acteurs (distributeurs et utilisateurs finaux) de plus grande envergure, désireux de travailler en partenariat avec un fabricant multi-familles tel que notre Groupe.

Afin de capitaliser sur les dernières expériences réussies dans ce domaine, DELTA PLUS GROUP a d'intégré DELTA PLUS CENTROAMERICA grâce à l'équipe de direction actuelle, renforcée localement par l'arrivée d'un manager issu du Groupe.

DELTA PLUS GROUP, grâce à l'acquisition de DELTA PLUS CENTROAMERICA en Amérique Centrale franchit une nouvelle étape de diversification géographique sur des pays émergents stratégiques pour le Groupe.

7.2.

CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE VERTIC

DELTA PLUS GROUP, a annoncé le 25 janvier 2017 l'acquisition de 100 % des titres des sociétés du Groupe VERTIC, spécialisé dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Créée en 2000 dans la région de Grenoble, la société VERTIC, complétée par ALPIC en 2006 et par VERTIC International en 2015, emploient aujourd'hui 70 personnes. Les équipes de VERTIC conçoivent, fabriquent et commercialisent une gamme complète de produits innovants adaptés à tous les



travaux en hauteur (supports, ancrages, garde-corps, moyens d'accès, systèmes câbles, systèmes rails...). La Société distribue ses solutions dans plus de 30 pays, à destination des acteurs du bâtiment, de l'industrie et des collectivités.

ALPIC fournit quant à elle les services associés à cette offre produits : installation, maintenance, contrôle et formation.

Bien qu'ayant amorcé une commercialisation en direct en dehors de France via la filiale VERTIC International il y a deux ans, VERTIC et ALPIC réalisent aujourd'hui encore 80 % de leur Chiffre d'Affaires en France, marché sur lequel elles occupent la place de leader. Les sociétés du Groupe VERTIC ont réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires total de 14 M€ et 17 M€ en 2017.

Étant exclusivement positionnées sur des activités à forte valeur ajoutée, ces sociétés enregistrent des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP, mais similaires à ceux de l'activité E.P.I. antichute du Groupe.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'étendre sa présence sur un nouveau secteur d'activité, complémentaire des Équipements de Protection Individuelle, et plus particulièrement de sa famille de produits antichute, sur laquelle le Groupe a investi au cours des dernières années.

Afin de réitérer les dernières expériences réussies dans ce domaine, DELTA PLUS GROUP a prévu d'intégrer VERTIC-ALPIC grâce à l'équipe de direction actuelle. VERTIC-ALPIC conservera son autonomie dans le domaine de la sécurisation des infrastructures.

Son offre produits sera donc intégrée comme une business unit distincte des cinq familles de produits déjà présentes au sein du Groupe (Tête, Antichute, Corps, Pied et Main).

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de VERTIC-ALPIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ce marché, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

L'Émetteur a contracté deux emprunts bancaires d'un montant de 10 M€ chacun, aux fins de refinancer l'acquisition des sociétés du Groupe VERTIC. Ces emprunts sont remboursables à échéance annuelle et sont conclus pour une durée de 7 ans.

7.3.

CONTRAT D'ACQUISITION DE 9 % SUPPLÉMENTAIRES DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT AMÉRICAIN ELVEX CORPORATION (RENOMMÉE DEPUIS DELTA PLUS CORP)

Le 1^{er} avril 2015, DELTA PLUS GROUP a signé un partenariat stratégique sur le marché Nord-Américain avec la société ELVEX (renommée depuis DELTA PLUS CORP), société basée aux États-Unis et spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cet accord de partenariat portait sur l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 50 % des actions de DELTA PLUS CORP pour un montant de 8,3 millions de Dollars. Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP disposait d'une option d'achat unilatérale portant sur les 50 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques de DELTA PLUS CORP. Cette option était exerçable jusqu'au 30 septembre 2020.

Bénéficiant depuis 2015 d'une option d'achat portant sur les 50 % d'actions détenues par les trois dirigeants actionnaires historiques de DELTA PLUS CORP, DELTA PLUS GROUP a décidé d'exercer en partie cette option, et d'acquérir les 41 % du capital détenus par l'un de ses trois partenaires en 2017. À l'issue de cette opération, DELTA PLUS GROUP détenait 91 % du capital de DELTA PLUS CORP.

DELTA PLUS GROUP qui bénéficiait toujours d'une option d'achat portant sur les 9 % d'actions demeurant détenues par les actionnaires minoritaires, a exercé cette option le 25 mars 2019.

Au 31 décembre 2019, DELTA PLUS GROUP détient donc la totalité des actions de DELTA PLUS CORP.

DELTA PLUS CORP propose actuellement à la vente la totalité de l'offre DELTA PLUS : ainsi, en plus de ses produits de protection de la tête, elle offre à ses clients une gamme complète de produits de protection des Mains, du Corps, des Pieds et Antichute sur le marché nord-américain.

7.4.

CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DES TITRES DES SOCIÉTÉS D&S, DEGIL SAFETY ET ONTARIO GLOVE & SAFETY, SOCIÉTÉS DE DROIT CANADIEN

Le 2 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions des sociétés D&S, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE, toutes trois basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Depuis plus de 30 ans, dans la région de Toronto, les sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE conçoivent, fabriquent, font fabriquer et commercialisent une gamme complète d'équipements de protection individuelle.

Les produits commercialisés par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE couvrent les familles de protection de la Tête, de la Main, Antichute, ainsi qu'une courte gamme de vêtements de travail.

Grâce à deux unités de fabrication, situées à proximité de Toronto et de Montréal, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE produisent environ un quart des produits vendus par les deux sociétés (casques, gants et vêtements haute visibilité), les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs situés au Canada et en Asie.

DEGIL SAFETY & ONTARIO GLOVE emploient au total une quarantaine de personnes.

Ces deux sociétés ont su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs, de chaînes d'acteurs du DYI, et d'utilisateurs finaux.

L'intégration de DEGIL SAFETY et D'ONTARIO GLOVE au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à ces sociétés d'accélérer leur rythme de croissance sur le marché canadien, en accédant à terme à une large gamme de produits DELTA PLUS.

Cette intégration doit leur permettre de devenir un acteur majeur sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

7.5.

CONTRAT D'ACQUISITION DE 51 % DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VERTIC NEDERLAND BV, SOCIÉTÉ DE DROIT NEERLANDAIS

Le 21 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 51 % des actions de la société VERTIC NEDERLAND BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité dans les marchés d'Europe du Nord.

Créé il y a 10 ans dans la région de Rotterdam, VERTIC NEDERLAND BV est depuis 2015 le distributeur exclusif de l'offre VERTIC aux Pays-Bas, et plus largement dans les pays du Benelux.

La société a également commencé au cours des dernières années à étendre son activité dans d'autres pays d'Europe du Nord, notamment en Scandinavie.

VERTIC NEDERLAND BV a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2017, un Chiffre d'Affaires de 3,1 millions d'Euros, en croissance de +12 % par rapport à l'année précédente.

Elle ambitionne de maintenir pour l'exercice 2018 une croissance de son Chiffre d'Affaires d'environ 10 %. Sa rentabilité opérationnelle est proche de 10 % du Chiffre d'Affaires.

VERTIC NEDERLAND BV a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients utilisateurs fi aux fidèles, grâce à la compétence technique pointue de ses équipes, et à sa réactivité dans le déploiement des solutions VERTIC.

Cet accord de partenariat doit permettre un renforcement de la collaboration étroite entre DELTA PLUS GROUP et les deux fondateurs de VERTIC NEDERLAND BV, qui restent actionnaires de la Société à hauteur de 49 %, et dirigeants de cette filiale.

Le travail conjoint des équipes de VERTIC France et des 15 collaborateurs de VERTIC NEDERLAND BV va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché d'Europe du Nord dans les prochaines années.

Pour DELTA PLUS GROUP, ce partenariat est également l'occasion de compléter la large gamme de produits DELTA PLUS déjà proposée sur le marché du Benelux, marché qui s'est distingué cette année pour le Groupe par un taux de croissance particulièrement dynamique.

7.6.

CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT COLOMBIEN ASPRESEG

Le 1^{er} décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a annoncé la signature d'un partenariat stratégique sur le marché colombien avec la société ASPRESEG.

Depuis 2013, la société ASPRESEG, dont le siège social est situé à Bogota, est spécialisée dans la distribution d'Équipements de Protection Individuelle sur le marché Colombien.

Elle commercialise à travers le pays une gamme complète de produits de protection individuelle, tant auprès de distributeurs que d'utilisateurs finaux.

ASPRESEG a réalisé en 2015 un Chiffre d'Affaires de 3,0 millions de Dollars et enregistre des niveaux de rentabilité équivalents à ceux de DELTA PLUS GROUP. Cette opération a permis à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Colombie, un des principaux marchés pour les E.P.I. en Amérique du Sud, et de renforcer son positionnement sur cette zone géographique à fort potentiel.

L'accord de partenariat signé s'est traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 60 % des actions d'ASPRESEG. Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP disposait d'une option d'achat unilatérale



portant sur les 40 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques d'ASPRESEG, exerçable jusqu'au 31 mai 2020. DELTA PLUS GROUP a exercé le 12 mars 2020 l'option d'achat unilatérale sur les 40 % d'actions non encore détenues.

7.7.

CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ODCO

Le 8 octobre 2019 DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions de la société ODCO, basée en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité.

ODCO a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires de 9,8 millions d'Euros, quasi-exclusivement en France.

Son effectif était de 39 personnes à fin 2018, et sa rentabilité opérationnelle est proche de celle du Groupe DELTA PLUS.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader en France des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ODCO présente de nombreuses complémentarités avec VERTIC.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes d'ODCO et de VERTIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

7.8.

CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ BOOTS COMPANY ET DU FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ NETCO SAFETY

DELTA PLUS GROUP a acquis deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, le Groupe BOOTS Company en Italie, et le fonds de commerce de NETCO SAFETY en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment de produits et d'en devenir un acteur de référence.

BOOTS Company

Fondées il y a plus de 20 ans en Italie, les sociétés BOOTS Company srl (et ITALBOOT srl, détenue à

100 % par BOOTS Company srl) sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de bottes de travail en PVC. Elles étaient détenues depuis 2017 par des actionnaires communs.

Les sociétés sont reconnues pour leurs marques Euromax, Eurofort et ITALBOOT. Elles commercialisent leurs produits auprès de distributeurs présents principalement en Italie, en France, en Allemagne et en Europe de l'Est.

Le groupe BOOTS Company a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires cumulé de 11,0 millions d'Euros.

NETCO SAFETY

NETCO SAFETY est un spécialiste dans la fabrication de bottes de travail en PVC, à destination d'une clientèle composée principalement de professionnels de l'industrie, du BTP et de l'agro-alimentaire.

La société dispose de son propre outil de production, situé en France, à proximité de Clermont-Ferrand, qui emploie une trentaine de personnes et qui lui permet de proposer une gamme complète de bottes fabriquées à partir de PVC de premier choix.

La société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 6,0 M€ en 2018, en croissance annuelle de plus de 15 % sur les trois dernières années (2015-2018). Sa rentabilité opérationnelle se situe sur des niveaux inférieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP sur cette même période.

Création de DELTA PLUS BOOTS et partenariat avec Jacko VROLIJK

Ces deux acquisitions permettent à DELTA PLUS GROUP de renforcer significativement sa position sur le segment des bottes de travail en Europe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de BOOTS Company et de NETCO SAFETY afin de confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés et accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans de nombreux pays.

DELTA PLUS GROUP a réalisé l'acquisition de 100 % des actions de BOOTS Company srl et de 100 % du fonds de commerce de NETCO SAFETY par le biais de la société DELTA PLUS BOOTS, nouvellement créée à l'occasion de ces deux opérations de croissance externe.

Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP s'est associé sur ce projet de développement stratégique avec Monsieur Jacko VROLIJK (qui a effectué une grande partie de sa carrière sur ce segment de produits) qui prend à cette occasion la Direction des activités Bottes du Groupe.

CHAPITRE VIII INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT

L'Émetteur n'a reçu aucune information provenant de tiers, ni aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêt relative à son activité.

CHAPITRE IX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

9.1.

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À L'ÉMETTEUR

Les documents juridiques relatifs à l'Émetteur peuvent être consultés au siège social de DELTA PLUS GROUP, BP 140 - ZAC La Peyrolière - 84405 APT Cedex ; il s'agit de :

- a. l'acte constitutif et des statuts de l'Émetteur ;
- b. tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la

demande de l'Émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel ;

- c. les informations financières historiques de l'Émetteur et les informations financières historiques de l'Émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'Enregistrement Universel.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF (« RGAMF »), l'information réglementée au sens de 221-1 du RGAMF est disponible sur le site internet de l'Émetteur (https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees).

CHAPITRE X INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Renvoi à la Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés page 138.



YOUR
SAFETY
ATWORK

**PERSONNES RESPONSABLES
DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**



CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES



1.1. RESPONSABLE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP.

1.2. DÉCLARATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 36 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 30 avril 2020
Jérôme BENOIT
Président Directeur Général

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général.

DELTA PLUS GROUP
BP 140 - ZAC La Peyrolière
84405 APT Cedex
Téléphone : 04 90 74 20 33
Fax : 04 90 74 06 03

1.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires

VERAN & ASSOCIES
Monsieur Pierre PHILIPPE
Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes
La Cristole
298, rue du Bon Vent
84140 MONTFAVET

Commissaire aux Comptes titulaire de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TALENZ AREs AUDIT
Monsieur Olivier ROUSSET
Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes
26, boulevard Saint-Roch
BP 278 - 84011 AVIGNON Cedex 1

Commissaire aux Comptes titulaire de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.4.2.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI
78, avenue Bernard-Blua
ZA Saint-Claude
83990 SAINT-TROPEZ

Commissaire aux Comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Paul-Louis CESTIER
26, boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON

Commissaire aux Comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.5.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17^o) et au règlement général de l'AMF (art. 222-8) nous mentionnons les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et des membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2018, en comparaison avec les exercices 2017 et 2016, ces informations sont reproduites à la note 6.20 de l'annexe des comptes consolidés soit en page 160 du présent Document d'Enregistrement Universel.



CHAPITRE II RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cautions et engagements donnés

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 13 décembre 2020 à hauteur d'un plafond global maintenu à 100.000.000 €.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Permettre aux filiales de SA DELTA PLUS GROUP de demeurer bénéficiaires de lignes de crédit court terme, ou d'obtenir des lignes de crédit supplémentaires.

ENTITÉ	MONTANT (2019) EN €
DELTA PLUS FRANCE	11 400 000
DELTA PLUS SERVICES	37 100 000
DELTA PLUS CORP	1 608 493
FROMENT	450 000
DELTA PLUS CHINA	4 922 959
DELTA PLUS MIDDLE EAST	1 500 000
ESLINGAR	2 538 421
DP CROATIA	268 835
DP POLSKA SERWIS	2 000 000
DEWEER SECURITY	1 000 000
DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING	15 000
DELTA ARGENTINA	1 600 000
TOTAL	64 403 708

Mission exceptionnelle d'un administrateur

Personne concernée : M. Bruno MATHIEU

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a décidé de renouveler la mission spéciale confiée à l'un de ses administrateurs et a redéfini la mission, sa durée et le montant de la rémunération. À ce titre, le montant constaté en charge sur l'exercice s'élève à 135.800 € HT.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Permettre au groupe de consolider le marché français par croissance externe en Europe et approche de cibles.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de service

Entité cocontractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du groupe par la société JBP à la société holding DELTA PLUS GROUP. En contrepartie de l'assistance dont elle bénéficie, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 530.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2019.

Locations immobilières

Entité cocontractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature : Le montant des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société JBP s'élève à 26.920 €, auquel s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS, PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE



Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2020 – Résolution n° 12

À l'assemblée générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2020 – Résolution n° 13

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 (émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance) et L. 225-135 et suivants (suppression du droit préférentiel de souscription) du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, réservée à tout établissement de crédit et tout prestataire de services d'investissement, pour un montant maximal de 20 % du capital social de la société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 (vingt-six mois) mois, la compétence pour décider l'opération suivante et fixer la condition définitive de cette émission et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (13^e résolution).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 10^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 10^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 10^e résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS



Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2020 – Résolution n° 14

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice de bénéficiaires des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat serait fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seraient consenties.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 36 mois à attribuer des options de souscription d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D' AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2020 – Résolutions n° 15 et 16

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société et des entreprises françaises et étrangère, qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du Travail, pour un montant maximal de 110.380 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Avignon et Montfavet, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés
Pierre PHILIPPE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

TALENZ AREs AUDIT
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

**1.****TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

La table de concordance répond aux dispositions des Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

Cette table de concordance renvoie ainsi d'une part aux pages du présent document d'enregistrement universel et d'autre part aux pages des Document de Référence 2018 et 2017.

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004/CE	PAGES
1. PERSONNES RESPONSABLES	212
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	213
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	23
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'Émetteur pour chaque exercice	23
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	26
4. FACTEURS DE RISQUE	133
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	8
5.1. Histoire et évolution de la Société	8
5.2. Investissements	32
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	12
6.1. Principales activités	12
6.2. Principaux marchés	14
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'Émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Émetteur concernant sa position concurrentielle	16
7. ORGANIGRAMME	10
7.1. Description sommaire du Groupe	10-11
7.2. Liste des filiales importantes	10-11
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	142
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	32, 142
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	80, 137
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	36
9.1. Situation financière	36-42
9.2. Résultat d'exploitation	36-42

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	119-121
10.1. Informations sur les capitaux de l'Émetteur	121
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'Émetteur	119
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'Émetteur	30
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'Émetteur	31
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	31
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	28
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	125
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	194
14.1. Organes d'administration	194
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	194
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	62
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	62-67
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'Émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	62-67
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	49
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	49
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	49-53, 194
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le comité des rémunérations de l'Émetteur	49-53, 194
16.4. Déclaration indiquant si l'Émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	49, 194
17. SALARIÉS	195
17.1. Nombre de salariés	195
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	195
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'Émetteur	195
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	45
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	45
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	45-46
18.3. Contrôle de l'Émetteur	46
18.4. Accord, connu de l'Émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	47



19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	148
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	196
20.1. Informations financières historiques	23, 196
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	196
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	196
20.5. Date des dernières informations financières	196
20.6. Informations financières intermédiaires	197
20.7. Politique de distribution des dividendes	197
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	197
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	197
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	198
21.1. Capital social	198-199
21.2. Acte constitutif et statuts	200
22. CONTRATS IMPORTANTS	205-208
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	209
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	209
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	209

2.**TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

1. COMPTES ANNUELS	176
2. COMPTES CONSOLIDÉS	117
3. RAPPORT DE GESTION	36
4. PERSONNES RESPONSABLES	212
4.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	212
4.2. Déclaration des personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel	212
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX	171, 188
5.1. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	171
5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	188
6. TABLEAU DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX	161



DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE - B.P. 140 - 84405 APT CEDEX - FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603

relation.investisseur@deltaplus.eu

www.deltaplusgroup.com

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE Euronext Paris (Compartiment B)
sous le code ISIN FR0013283108 SA au capital de 3 679 354 €

RCS AVIGNON B 334 631 868 - SIRET 334 631 868 00026 - NAF 7010 Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868

YOUR
SAFETY
ATWORK





YOUR
SAFETY
AT WORK



**ÉQUIPEMENT DE
PROTECTION
INDIVIDUELLE**

DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE - B.P. 14

84405 APT CEDEX - FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033

Fax : +33 (0)490 740 603

relation.investisseur@deltaplus.eu

www.deltaplusgroup.com

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE Euronext Paris (Compartiment B)
sous le code ISIN FR0013283108 SA au capital de 3 679 354 Euros
RCS AVIGNON B 334 631 868 - SIRET 334 631 868 00026 - NAF 7010 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868